

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

PERMISSION DE REPRODUIRE ET DE DISTRIBUER LA THÈSE

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISTRIBUTE THE THESIS

NOM DE L'AUTEUR / NAME OF AUTHOR:	FRENETTE, Marie-Josée
ADRESSE POSTALE / MAILING ADDRESS:	B-162 STEWART STREET OTTAWA ON K1N6J9
GRADE / DEGREE:	ANNÉE D'OBTENTION / YEAR GRANTED
M.A. (Criminologie)	2003
TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS: AMÉNAGER SON TEMPS EN MILIEU CARCÉRAL RÉCITS DE DÉTENUX EN LONGUE DURÉE.	

L'auteur permet, par la présente, la consultation et le prêt de cette thèse en conformité avec les règlements établis par le bibliothécaire en chef de l'Université d'Ottawa. L'auteur autorise aussi l'Université d'Ottawa, ses successeurs et cessionnaires, à reproduire cet exemplaire par photographie ou photocopie pour fins de prêt ou de vente au prix coûtant aux bibliothèques ou aux chercheurs qui en feront la demande.

The author hereby permits the consultation and the lending of this thesis pursuant to the regulations established by the Chief Librarian of the University of Ottawa. The author also authorizes the University of Ottawa, its successors and assignees, to make reproductions of this copy by photographic means or by photocopying and to lend or sell such reproductions at cost to libraries and to scholars requesting them.

Les droits de publication par tout autre moyen et pour vente au public demeureront la propriété de l'auteur de la thèse sous réserve des règlements de l'Université d'Ottawa en matière de publication de thèses.

The right to publish the thesis by other means and to sell it to the public is reserved to the author, subject to the regulations of the University of Ottawa governing the publication of theses.

N.B. LE MASCULIN COMPREND ÉGALEMENT LE FÉMININ

20 décembre 2003

DATE

Marie-Josée Frenette

(AUTEUR)

SIGNATURE

(AUTHOR)



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

FRENETTE, Marie-Josée

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

M.A. (Criminologie)

GRADE - DEGREE

Criminologie

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

Aménager son temps en milieu carcéral :
Récits de détenus en longue durée

André Cellard

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

R. Hastings

J. Laplante

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

Université d'Ottawa

AMÉNAGER SON TEMPS EN MILIEU CARCÉRAL

Récits de détenus en longue durée

**Thèse présentée au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa
en complément des exigences de la maîtrise ès arts en criminologie**

Marie-Josée Frenette

© Marie-Josée Frenette, Ottawa, Canada, 2003



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-76523-7

Canada

Qu'est-ce qui fait passer le temps plus lentement? Beaucoup de choses! Dès que tu restes inactif, dès que t'écoutes un gars qui se plaint, puis il y en a beaucoup qui passent leur temps à se plaindre... dès que t'entends un gars parler de dehors, quand tu penses aux gens que t'aimes, dès que tu penses.... dès que tu penses... tout simplement...

Quand tu vas dehors, quand tu regardes le ciel... il y a tellement de choses qui te font sembler le temps long... quand tu regardes le temps que tu as déjà passé, puis qu'il te reste à faire... quand tu regardes et que le trois ans et demi déjà fait tu as l'impression que ça a duré 10 ans.... minimum... tu dis... putain...

Il y a beaucoup, beaucoup de choses qui te font sembler le temps long... quand t'as pas le moral, quand il fait pas beau, quand il y a un gardien qui se fait un petit abus de pouvoir sur toi... quand la porte de ta cellule se ferme à 10 heures et demie.... tellement de choses.... quand il n'y a rien à la télé, quand t'arrives pas à faire ce que tu t'es proposé de faire, tu veux écrire une lettre puis qu'il y a rien qui sort parce que t'es en train de déconnecter avec le monde extérieur puis tu te dis, « de toute façon, ça sert à quoi ». Tout ça ça te fait sembler le temps très long...

Quand tu perds l'espoir, quand tu te dis, ça marche pas... quand t'essayes de voir les trucs matériels de la vie, tu te dis: je vais sortir, j'aurai 42 ans... des fois il y en a qui pleurent avec moi, « je vais être pauvre, j'aurai pas d'argent, ça va être l'enfer »... ça va être dur quoi, recommencer ta vie à 42 ans, comme si tu avais 18 ans... c'est pas facile...

Qu'est-ce qui te fait sembler le temps long? Quand tu penses à ce que tu as fait à la personne que tu as tué... tu revois son visage, tu te rappelles les souvenirs avec cette personne...

le temps... (Pierre)

Qu'est-ce qui fait passer le temps plus lentement? Beaucoup de choses!
Dès que tu restes inactif, dès que t'écoutes un gars qui se plaint, puis il
y en a beaucoup qui passent leur temps à se plaindre... dès que t'entends
un gars parler de dehors, quand tu penses aux gens que t'aimes, dès que
tu penses....

Dès que tu penses... tout simplement...

le temps...

(Pierre)

Résumé

L'objet de cette recherche qualitative est de saisir, de lire, de penser le temps à travers le discours de ceux pour qui il pose problème, qui en prennent particulièrement conscience *parce* qu'il pose problème: les détenus purgeant de longues sentences dans le système correctionnel canadien. À travers une série d'entretiens semi-directifs dans des établissements fédéraux à sécurité moyenne et maximale, cette étude tente de (re)construire la *perception* et l'*aménagement* du temps chez ces détenus.

Condamné à une peine privative de liberté, l'individu est aussi condamné au « temps cadre » des institutions carcérales : à une encapsulation du temps par rapport au temps des milieux libres, à une enrégimentation de son temps par l'entremise de la routine monotone de l'institution, puis à une négation ou restriction de son libre aménagement du temps. L'analyse des entretiens démontre qu'en général, le temps semble très long pour les détenus. Certains moments semblent s'écouler particulièrement lentement : les périodes d'attente au début et à la fin de la sentence ainsi que les moments où les détenus sont confrontés aux activités de loisir du milieu libre.

La recherche démontre qu'afin de tenir sur le long-terme, les détenus purgeant de longues sentences développent de nombreuses stratégies internes d'adaptation qui leur permettent de développer une carapace contre le temps. Les détenus développent une « mentalité de longue sentence », vont tenter de rentabiliser leur temps, vont banaliser le temps de leur sentence et vont éviter les confrontations avec le temps extérieur. Toutefois, le phénomène de l'institutionnalisation fait en sorte qu'en milieu carcéral, *le temps fait son oeuvre*.

Finalement, l'étude montre que les détenus réussissent à s'occuper et à accélérer l'écoulement du temps à l'intérieur même des balises institutionnelles. Si le travail est l'activité pivot à travers laquelle les détenus s'occupent, ces derniers demeurent toujours à la quête d'activités échappatoires qui leur permettront de tuer le temps, de perdre du temps, ou de l'occulter. La recherche présente aussi les moments forts de l'incarcération où le temps semble s'écouler plus rapidement pour les détenus puisqu'ils leur offrent l'occasion de se donner du bon temps et de se retirer temporairement du monde carcéral.

La recherche conclue que le temps est le fond « torturant » à travers lequel la machine pénale s'écrase sur l'individu incarcéré puisque l'emprisonnement attaque et limite les individus dans leur capacité de meubler leur temps en limitant leurs choix.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier les détenus qui ont bien voulu me dévoiler une part de leurs récits personnels puisqu'ils m'ont fait prendre conscience des « petites merveilles » de la vie qui m'entourent et qui me rendent heureuse.

Je tiens aussi à remercier André Cellard, mon directeur de thèse, pour m'avoir enseigné le plaisir de la recherche, pour avoir cru en moi et pour m'avoir offert tout bonnement plusieurs heures de son horaire chargé. Merci, tu demeures pour moi une inspiration. Un gros merci aussi à Ross Hastings pour sa patience et pour ses conseils pratiques.

Puis, je tiens aussi à exprimer ma gratitude envers le Service Correctionnel du Canada pour m'avoir accueilli au sein des établissements carcéraux et pour m'avoir donné accès aux informateurs. Toutefois, les opinions et les conclusions présentées dans cette thèse ne constituent pas nécessairement celles du Service Correctionnel du Canada ou du ministère du Solliciteur-général.

Mes remerciements les plus sincères à ceux et celles, proches de moi, qui m'ont appuyée et endurée durant la rédaction de ma thèse. Mon père, pour les périodes de réclusion au chalet qui m'ont permis d'avancer la thèse, pour les discussions qui m'ont aidée à « débloquer » et pour ses conseils informatiques. Ma mère, pour les mots d'encouragement et le partage des périodes de découragement, pour sa « présence » - au téléphone et en pensées - et surtout, pour toutes les heures qu'elle a consacré à réviser mes chapitres. Puis, je voudrais remercier de façon toute spéciale Marice et Justin pour toutes les formes de distractions qui m'ont permis de terminer la thèse plus sainement.

Finalement, je voudrais dire à tous ceux et celles qui m'ont demandé, jour après jour... « puis, as-tu terminé ta thèse ». Oui, enfin!

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	i
INDEX DES TABLEAUX	iii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1: RECENSION DES ÉCRITS	5
1.1 PENSER LE TEMPS.....	6
A) Temps créateur	7
B) Temps social et pluralité des temps sociaux	8
C) Temps « vécu » : temps court, temps long.....	17
1.2 HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS CARCÉRAL	
 AU CANADA	19
A) Les premières années : le temps industriel	21
B) 1900-1950 : la libéralisation du temps.....	27
C) 1950-1990 : le temps des psychiatres	29
D) 1990 à aujourd'hui : le temps de l'individu responsable.....	32
1.3 PUNIR PAR LE TEMPS	34
A) Temps destructeur et non-porteur de sens	36
B) Le temps « cadre » des milieux carcéraux	39
C) Loisirs et travail en milieu carcéral	44
CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE.....	46
2.1 Type d'approche et pertinence	47
2.2 Technique de collecte des données.....	49
2.3 Échantillonnage.....	52
2.4 Déroulement de la recherche	55
2.5 Analyse des informations	60
2.6 Portrait des sujets de recherche	61
2.7 Considérations éthiques et le mythe de la confidentialité.....	63

CHAPITRE 3: ANALYSE.....	68
3.1 AFFRONTER LE TEMPS QUI S'ÉTIRE.....	71
A) Le temps long et routinier	72
B) Restrictions.....	80
C) Le temps d'attente	90
3.2 RECONSTRUIRE LE TEMPS PRÉSENT	99
A) Faire son temps sans se laisser faire par le temps	100
B) Pour ne pas perdre son temps.....	104
C) Temps marqué, temps compté et temps morcelé	110
D) Les stratégies de confrontation au temps extérieur	115
E) Et le temps fait son oeuvre.....	118
3.3 ACCÉLÉRER LE TEMPS QUI S'IMPOSE	121
A) Occuper son temps avec les moyens du bord	122
B) Tuer le temps : le « temps de travail » en milieux carcéraux.....	130
C) En quête de l'échappatoire.....	138
D) Se donner du bon temps.....	146
E) Se retirer : le temps des vacances et le temps d'arrêt	150
CONCLUSION	158
BIBLIOGRAPHIE.....	169
ANNEXES	174
Annexe 1: GUIDE D'ENTREVUE.....	175
Annexe 2: QUESTIONNAIRE DE STANDARDISATION	177
Annexe 3: FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	178

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil du premier groupe de sujets de recherche rencontrés en entretien 62

Tableau 2 : Profil du deuxième groupe de sujets de recherche rencontrés en
entretien 63

INTRODUCTION

INTRODUCTION

« En un rien de temps », « être de son temps », « beau temps, mauvais temps », « nous avons tout notre temps », « il a fait son temps », « en deux temps, trois mouvements », « chaque chose en son temps », « par les temps qui courent », « le bon vieux temps », « le temps c'est de l'argent ». Nous pourrions passer « quelque temps » à énumérer toutes les expressions et les abstractions qui, ayant comme référence le temps, imprègnent le langage commun. Cette multiplicité d'usages linguistiques souligne à quel point, « dans un premier temps », le temps est inséparable de notre existence, qu'il est indissociable de la vie quotidienne. Puis, « dans un deuxième temps », qu'il est difficile d'appréhender le temps justement puisqu'il nous semble si familier. Comment donc étudier « le temps », comment tenter de saisir en tant qu'objet d'étude cet « objet » qui ne semble exister qu'à travers d'autres phénomènes - qui à la fois les traversent, les imprègnent et les enveloppent?

La présente recherche tente d'explorer le temps chez ceux pour qui il pose problème, qui en prennent particulièrement conscience *parce* qu'il pose problème. Elle tente d'étudier la perception et l'organisation du temps chez ceux qui, pour un certain temps, sont contraints non seulement à la privation de liberté, mais aussi aux restrictions de leur aménagement du temps, chez qui le temps est non seulement prélevé et dérobé en guise de punition, mais aussi contraint à une compartimentation rigide. Cette étude tente donc de « penser le temps » à partir du vécu des individus incarcérés pour de longues périodes dans des pénitenciers canadiens et, de ce fait, d'appréhender le temps à travers leur discours. Or, la représentation et l'organisation du temps chez les détenus, voire même les stratégies qu'ils développent à son égard, permettent du même coup de révéler nombreux enjeux et dynamiques des milieux carcéraux. Il s'agira donc d'analyser le temps à travers le vécu des détenus, puis d'analyser les milieux carcéraux par l'entremise de la thématique du temps.

Si nous avons choisi de nous pencher sur cet objet de recherche, c'est d'abord dans le but de vérifier une certaine représentation des détenus et de leur temps d'incarcération qui prévaut dans la population générale: celle des détenus en tant que « vacanciers aux frais de l'État », pour reprendre l'expression de Hulsman (1982 :77). Depuis plusieurs années maintenant, les médias canadiens ont relaté des événements survenus dans les pénitenciers canadiens qui frappent l'imagination¹ et ont présenté des images de détenus qui *s'amuse*nt en milieux de détention alors que, selon l'opinion de plusieurs, ce temps ne devrait être vécu que comme pénitence et punition. De ces images, les plus célèbres sont sûrement celles de Karla Homolka, vêtue d'une robe bleue moulante, le sourire aux lèvres, célébrant la fête d'une de ses consœurs l'année dernière au pénitencier fédéral de Joliette, qui sont apparues dans tous les journaux canadiens du pays, puis, ont été maintes fois reproduites et réitérées chaque fois que l'on tente de prouver que les détenus purgent un temps « doux »: « Canadians are often amazed at the accommodations worked out between the jailer and the jailed. They have seen photographs of Karla Homolka, dressed to kill, enjoying a party at an institution known as Club Fed" (Calgary Herald, 17 janvier 2002). Bref, cette représentation des détenus en tant que « vacanciers », qui purgent leur sentence dans des « Clubs Feds » ressemblant davantage à des « hôtels de quatre étoiles » qu'à des prisons, cette représentation du temps « facile », du temps « doux », du temps de « loisirs » des détenus, suggère l'intérêt de se pencher sur notre objet d'étude.

Afin, premièrement, de voir comment les détenus représentent le temps en milieu carcéral et le temps de leur incarcération, ainsi que de vérifier si leur représentation se rapproche à celle que se fait le public de ces temps, puis, deuxièmement, de voir comment

¹ Nous pensons, entre autres, aux nombreux articles de journaux qui ont relaté ce que certains ont nommé le « pizza and porn night » le premier janvier dernier au pénitencier fédéral de la Saskatchewan. Les agents correctionnels auraient offert aux détenus de la pizza, puis présenté un film pornographique, en échange duquel les détenus auraient promis de ne pas créer de désordres au sein du pénitencier. Un incident survenu plus récemment encore, au début du mois d'août 2002, a aussi fait la une des médias canadiens. Cette fois-ci, ce sont des images de détenus préparant des filets mignons sur BBQ, se baignant nus dans une fontaine du Centre Régional Psychiatrique en Saskatchewan, qui dominent les nouvelles télévisées.

un individu membre d'une société qui, dit-on, est « malade du temps » aménage son temps d'exclusion sociale, nous avons choisi d'aborder la recherche en posant la question suivante: « Comment les détenus perçoivent-ils et aménagent-ils le temps en milieu carcéral? ». Afin de répondre à ce questionnement de base, nous avons divisé notre travail en trois chapitres.

Le premier chapitre présente divers écrits sur la thématique du temps. Il tente de « penser » le temps dans une optique qui pourrait s'avérer utile pour l'analyse du milieu carcéral. Il expose ensuite l'histoire de l'aménagement du temps en milieu carcéral. Finalement, il fait état des écrits qui ont porté spécifiquement sur le temps dans ces milieux.

Le second chapitre s'attache à décrire notre méthodologie de recherche. Il permet de justifier notre type d'approche, de spécifier notre technique de collecte des données, puis d'exposer notre échantillonnage et de présenter nos sujets de recherche. Il présente aussi des questionnements éthiques que cette recherche a suscités.

Le troisième et dernier chapitre étale trois thèmes qui se sont clairement dégagés de nos données, qui ont émané des entretiens avec les détenus. Cette section du travail tente de (re)construire le temps vécu des détenus et le temps auquel ils sont contraints.

En conclusion, nous examinerons les principaux résultats de la recherche en les confrontant aux écrits recensés. Nous examinerons aussi les implications théoriques et pratiques de cette recherche. Finalement, nous proposerons quelques pistes futures de recherche.

CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS

CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS

1.1 PENSER LE TEMPS

Le temps est au centre de notre expérience humaine et, de toute évidence, nous concerne tous. Chacun semble savoir intuitivement ce qu'est le temps ; cependant il est souvent difficile de tenter de l'expliquer. Tel que l'affirmait Saint Augustin dans *Les Confessions*: « Si l'on me demande si je sais ce qu'est le temps, je répondrai que je le sais ; si l'on me demande ce que c'est, je répondrai que je ne le sais pas »². Cette difficulté d'appréhender le temps explique pourquoi la thématique de la temporalité a suscité un grand nombre d'interrogations depuis le « début des temps ». Que l'on aborde le temps comme condition absolue, fixe, permanente, objective, comme expérience subjective de la conscience ou comme processus socialement construit, qu'on le perçoive comme étant linéaire et progressif ou comme cyclique et répétitif, qu'on le traite sous l'axe du passé-présent-futur ou à travers la notion de divers temps (temps des astres, temps biologique, temps chronologique, temps social), il en découle que le temps demeure une des questions les plus fondamentales sur laquelle philosophes, physiciens, historiens et chercheurs en sciences sociales se sont longuement penchés³.

Il s'agit ici non pas de faire le bilan de tous les travaux qui découlent de ces interrogations (ce qui dépasserait largement le cadre de cette thèse et nous aurait amené à effectuer une thèse théorique sur le temps), non plus de proposer une définition concrète et définie de cette notion, mais plutôt de tenter de « penser » le temps dans une optique qui pourrait s'avérer utile pour l'analyse du milieu carcéral. Nous ne prétendons donc

² On ne saurait faire une recension des écrits qui porte sur le temps sans y inclure cette citation maintenant célèbre de Saint Augustin: nombreux sont les ouvrages sur le temps qui s'y réfèrent.

³Nous nous sommes inspiré ici de l'excellent texte de présentation de Piron et Arsenault (1996).

aucunement avoir effectué une recension exhaustive de toutes les dimensions pertinentes à l'étude du temps. Sans vouloir faire de cette section un fourre-tout, nous avons jugé important de présenter certaines facettes significatives du temps qui pourraient s'avérer utiles pour l'analyse de notre matériel, quitte à les aborder de manière quelque peu superficielle.

A) Le temps créateur

Le temps est *création*. La manière par laquelle un individu aménage, organise et structure son temps, tant le temps quotidien que le temps de sa vie, permet à celui-ci de créer sa personnalité et de créer sa vie. Nous nous référons ici au terme création non pas dans son sens idéaliste (d'auto-accomplissement) mais plutôt dans son sens plus littéral (de construction). Le temps doit être meublé puisqu'il demeure la « matière » dont l'homme est fait, le matériau de base le plus précieux mis à la disposition de l'homme (Kaelin, 1981: 146). Ainsi, selon Kaelin (1981: 141-142), « l'homme se construit dans le temps, avec le temps ».

Le temps demeure un espace à meubler. La façon par laquelle on meuble notre temps donne sens à notre vie et nous permet de construire notre personnalité car « créer sa vie, c'est se créer soi-même » (de Rosnay, 1981: 67). Cette fonction fabricante serait spécifique aux conduites humaines puisque l'homme serait le seul être qui puisse se préoccuper de son temps et de son aménagement.

Cette création est primordiale, et ce, notamment dans notre société actuelle puisqu'elle est une société individualisée, individualisante, une société de moyens sans fins. Dans les sociétés archaïques, les traditions et les mythes donnaient le sens à la vie des individus (Kaelin, 1981: 231). Ceux-ci étaient donc amenés à organiser leur temps par rapport aux finalités proposées. Dans le contexte actuel, la société offre une grande quantité

de moyens, sans donner de fins. Il revient donc aux individus de donner sens à leur vie à travers leur aménagement du temps.

Cependant, il serait naïf de croire que l'individu qui aménage son temps peut échapper à des influences, des modelages et des incitations externes. Au contraire, l'individu doit se « créer » à l'intérieur du temps social qui lui est proposé par la société à laquelle il s'insère.

B) Temps social et pluralité des temps sociaux

Les sociétés occidentales ont créé des dispositifs afin de domestiquer le temps. Horloges, montres, calendriers, ont tous participé à la création d'un temps mesurable, quantifiable, et, d'apparence objective. Puisque nous partageons le même système de mesure du temps (en minutes, heures, jours, semaines, mois, années, etc.), nous finissons par croire qu'il existe réellement de manière objective. Par contre, le temps n'existe pas *a priori*, il est un fait socialement construit⁴, une construction humaine. En effet, l'histoire démontre que nous avons une notion particulière du temps, que notre manière de « penser le temps » est donc fort relative⁵ et historique. L'on peut donc affirmer que le temps est pensé, vécu et aménagé de manières différentes selon le contexte socio-historique et que, dans ce sens, chaque société a son temps propre.

Plusieurs sociologues qui se sont interrogés sur la dimension du temps ont tenté d'identifier les temps sociaux qui ont caractérisé et qui caractérisent toujours nos sociétés. Selon Pronovost et Mercure, « temps social » désigne

⁴Nous ne voulons guère adopter une position constructiviste radicale : affirmer que le temps n'existe pas *a priori* ne signifie pas que le temps n'existe pas, ou encore, qu'il n'y a pas de temps mais plutôt, que la façon de vivre le temps, d'appréhender le temps, d'aménager son temps varie selon les contextes historiques et socio-culturels. Ce qui est *construit* c'est donc nos *rapports* au temps. Il importe pour nous d'étudier ces *rapports* au temps plutôt que de se poser la question: le temps existe-t-il?

⁵ Pensons à Einstein qui nous a enseigné que le temps, tout comme l'espace, est relatif.

la nature et les rapports entre les divers modes d'activités dans le temps considérés selon leurs durées et leurs rythmes propres, de même que les différentes manières de concevoir et de se représenter le temps au sein de nos univers sociaux. Une telle notion met également en relief les différents procédés de structuration de ces composantes selon les sociétés. (1989:10).

La notion de temps social trouve ses origines dans les premiers travaux de Durkheim. Selon Durkheim, les individus qui composent une société partagent une conception commune du temps qui est le produit de la conscience collective. Le temps, pour Durkheim, est donc une donnée collective (Pronovost et Mercure, 1989 :10).

En effet, la vie en société rend indispensable l'institution d'une temporalité commune. Le temps social se réfère donc à des fonctions régulatrices : qui parle de conceptions communes du temps parle aussi *d'ordre*. Le temps représente donc, pour ainsi dire, le « grand régulateur des sociétés » (Sue, 1994 :17).

Si plusieurs sociologues ont étudié le temps social suite à l'école Durkheimienne, entre autres Mauss, Hubert, Halbwachs, Sorokin et Merton, ainsi que les phénoménologues Husserl, Heidegger, Merleau-Ponty et Berger, c'est à Gurvitch que revient le mérite d'avoir donné un « renouveau » à la sociologie du temps. Selon G. Gurvitch, il existe non pas un temps social, mais plutôt une multiplicité des temps sociaux. Selon cet auteur: « la vie sociale s'écoule dans des temps *multiples, toujours divergents, souvent contradictoires* » (1963: 325). Dès lors, on ne peut parler du temps au singulier, mais plutôt *des temps sociaux* au pluriel, le temps ne se laissant pas réduire à une seule conception.

Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un regain d'intérêt pour la sociologie du temps, voire une véritable prolifération d'ouvrages qui tentent de mettre en relief les diverses dimensions sociales à la source de nos rapports au temps. Toutefois, la notion de « temps sociaux » connaît plusieurs usages. Nous en présentons brièvement quatre, soit l'historicité des temps sociaux, les caractéristiques fondamentales de notre « temps

contemporain », les rapports au temps selon divers groupes, ainsi que deux « temps sociaux » particuliers : le temps de loisirs et le temps de travail.

Chaque société produit un temps qui lui est propre, une certaine représentation du temps, un rapport au temps particulier. Le temps peut donc servir de cadre d'analyse puisqu'il demeure une excellente grille de lecture de la société. Nous tenterons donc de faire un bref survol des principales étapes du développement du temps « contemporain » en esquissant les divers rapports qu'entretiennent les individus avec le temps durant certaines périodes de l'histoire de notre société.

Dans les sociétés dites « primitives » l'homme est dépendant de la nature environnante: il doit se plier au rythme d'alternance entre le jour et la nuit, celui des saisons et des cycles climatiques. Dans de telles conditions, le *temps* prédominant ne peut être que celui de la *nature*. Puisque dominés par ces rythmes naturels, les individus qui composent ces sociétés partagent des conceptions du temps marquées par une vision cyclique et circulaire du déroulement des événements. Ce qui a été, revient à des intervalles réguliers (Hamel, 1983 :261). L'avenir est donc une simple répétition du passé. L'homme semble lui-même faire partie du cycle de nature. Il ne peut s'en dégager que difficilement, il travaille de l'aube au crépuscule et récolte lorsque le temps le lui permet. La nature est donc laissée à elle-même: les moyens que l'homme peut interposer entre lui et la nature sont limités. Il ne fait que recueillir de la nature les produits nécessaires à son existence (Houle et Hamel, 1983: 283). Mais encore, faut-il ajouter, la nature semble aussi en quelque sorte réglée par des forces invisibles, ancêtres et dieux, avec lesquels les individus tentent d'interagir ou sur lesquels ils tentent d'agir, par des voies magiques ou rituelles (Hamel, 1983: 262). Le *temps* revêt aussi un caractère *sacré*.

Dans la société agraire traditionnelle, le temps de la nature et le temps sacré cèdent peu à peu à un *temps biblique, religieux, ou théologique*. Le christianisme imprime alors sa

propre représentation du temps et crée une temporalité historique: on dit alors que le temps a débuté avec la création du monde ou encore, que Dieu a manifesté sa présence à un moment précis de l'histoire, qu'est la naissance de Jésus-Christ. Le christianisme tente aussi de dominer l'emploi du temps des fidèles. Cette domination temporelle trouve son expression dans le calendrier de l'Église, celui de l'année liturgique, qui est ponctuée par des fêtes religieuses (Hamel, 1983 :262). La journée est elle-même réglée par l'Église, par ses services et ses prières, elle est rythmée et scandée par le gong du clocher qui permet aux fidèles de se repérer dans le temps et qui rappelle constamment l'autorité de l'Église. Le temps religieux, nouveau temps dominant, est le producteur de l'ordre social à travers l'« économie du salut ».

Au Moyen-Âge, les activités des marchands, navigateurs et hommes de science exigent le passage du temps approximatif au temps de la précision. Les opérations commerciales, la constitution de stocks, les moyens de transport, l'échange de monnaie, la fluctuation des prix, l'orientation en mer et la recherche des lois de l'astronomie nécessitent un calcul plus précis du temps et de sa mesure (Mercure, 1989 :11). Le temps doit être mesuré de manière précise, tout comme l'argent. Le temps mécanique s'impose alors comme mesure par excellence puisque « précis, abstrait et vide de contenu » (Mercure, 1989 :11). L'émergence de cette nouvelle forme de mesure du temps et la naissance d'un capitalisme commercial produisent un nouveau temps, *le temps du marchand*, qui se développe parallèlement au temps religieux. Le temps devient la mesure du travail, il se transforme même en facteur essentiel de la production. Cette transformation du temps est graduelle. Peu à peu, le temps acquiert une durée et un rythme nouveau.

Le passage du capitalisme marchand au capitalisme industriel suscite assurément une restructuration de l'ensemble du temps social et des transformations dans la conception du temps. Dorénavant, la valeur d'un bien est associée à la quantité de travail requise à sa production. C'est donc le passage du travail « orienté par la tâche » au travail « mesuré par

le temps » (Thompson dans Mercure, 1989:23). Le temps, devenu unité de mesure du travail, devient lui même une marchandise et, tout comme l'argent auquel il se prête aisément à la conversion, il peut être gagné ou perdu. Le temps devient une « chose », objet de calculs et de manipulations diverses, mesuré avec précision. Il est considéré désormais comme un écoulement uniforme qui peut être subdivisé en unités égales. « Celui-ci devient chronométré, réglementé, s'inscrit dans des notions de production et de rentabilité » (Pronovost, 1983:364). Mais il sert aussi, et surtout, à mesurer toutes les activités.

Le développement des ateliers, des manufactures, des entreprises minières enferment le travailleur dans un milieu clos et permet d'exercer une maîtrise du temps. Avec l'essor des lieux précis de production est donc née une nouvelle discipline du temps. L'ouvrier doit dorénavant s'astreindre à des horaires et à des rythmes qui sont ceux du patronat. Des horaires stricts, de nouvelles régularités dans la durée du travail, ainsi que l'exigence de la ponctualité donnent donc naissance à de nouveaux rythmes de vie (Mercure, 1989:23). L'entreprise devient aussi lieu de la régulation sociale, comme l'avait été l'Église. Puis, nous pouvons dire que la durée du travail est telle que le temps de travail semble englober et dominer tout entier le temps de l'individu (une journée de travail pouvant atteindre jusqu'à 17 heures par jour). Les autres temps sociaux sont comme inexistantes, le temps libre étant à la marge du temps de travail et plutôt associé, au début de l'industrialisation, à la récupération physique.

Bien sûr, cette transformation du temps et l'instauration d'une nouvelle discipline du temps de travail ne se fait pas sans heurts ni résistance. Les mouvements ouvriers vont longtemps résister à cette imposition d'un temps industriel artificiel: « le temps apparut, dès le début de la révolution industrielle, comme l'un des principaux enjeux des luttes ouvrières » (Mercure, 1989 :22). Le clergé va lui aussi farouchement s'opposer la domination du temps industriel sur le temps religieux puisque celui-là met en cause l'ordre social sur lequel veillait celui-ci, d'où la résistance au travail du dimanche.

Mais, la transformation étant déjà amorcée, la représentation du temps comme un bien, comme marchandise, comme mesure objective, abstraite, précise, s'amplifie. « Dans la mesure où le pouvoir sur le temps consiste en la capacité d'imposer à d'autres groupes sociaux sa propre conception du temps, sa propre conception de l'aménagement du temps, il faut conclure à la « victoire » relative du capitalisme industriel » (Pronovost, 1983: 365). Le temps se « réifie » et « s'objective » d'abord et avant tout au moyen d'instruments dont la fonction première est de tenir et de compter le temps. Il s'agit notamment de l'horloge et de la montre. Le temps chronologique, devons-nous le souligner, est donc lui aussi une construction humaine, il n'est pas venu de lui-même.

De toute évidence, notre société est toujours profondément marquée par le temps du capitalisme avancée, tel que le démontrent les deux caractéristiques principales de notre « temps contemporain », soit la *valeur du temps* et le *manque de temps*.

Une première caractéristique du temps qui prévaut serait *la valeur qui lui est attribuée* puisque le temps semble avoir une plus grande valeur dans notre société contemporaine que dans les sociétés dites « traditionnelles ». Cette caractéristique de notre relation avec le temps est bien représentée par l'expression: « Le temps c'est de l'argent ». Ainsi, l'on peut dire du temps qu' « il est un bien et un bien rare » (Pronovost et Mercure, 1989: 10). Bien plus, le temps est devenu une véritable obsession dans notre société à tel point qu'on dit, à juste titre, qu'elle est « malade du temps ». La valeur du temps serait liée à l'idée que *le temps se perd*: le temps est représenté en fonction d'une échelle utilitaire, par rapport auquel la perte de temps serait répugnée (Pronovost, 1983). C'est pourquoi, de nos jours, l'individu en milieu libre cherche à « gagner du temps » plutôt qu'à le « perdre ».

La deuxième caractéristique est celle du sentiment qu'il y a un *manque de temps*. On juge que « le temps va de plus en plus vite », que les rythmes de vie s'accélèrent, que nous sommes de plus en plus contraints à une « course contre la montre », mais aussi que le temps nous manque. Bien sûr, le nombre d'heures à l'intérieur d'une même journée n'est

pas moindre. Toutefois la diversité et la complexité de nos activités font en sorte qu'un manque de temps semble omniprésent (Pronovost, 1983). Nous n'avons pas réellement « moins de temps » bien que le temps de travail se réduise graduellement depuis plus d'un siècle. Ainsi, on peut supposer que « plus on a de temps, plus il semble manquer » (Sue, 1994: 12). Cette conjoncture de deux sentiments, celui que le temps « s'accélère » et qu'il « manque » exerce une pression temporelle sur nous (Sue, 1994 : 12).

Il existe tout de même, au sein de notre société et de nos conceptions communes du temps, différentes *catégories* de temps sociaux, des *conceptions* du temps, des *rythmes de vie* ou *rapports* au temps propres aux divers types de groupes (étudiants, main d'oeuvre active, chômeurs, retraités), de classes sociales, de classes d'âge et de sexe ou encore, de cycles de vie. Il existe une

(...) profonde différenciation observable dans le déroulement et l'aménagement du temps selon les catégories de population. Or, cette différenciation est tributaire, pour une de ses causes majeures, des différences dans la conception même du temps (...). Ces différences de conception, à leur tour, sont tributaires du milieu socio-économique d'appartenance des sujets, lequel comprend des aspects qui relèvent notamment de l'étude de la stratification sociale, de l'organisation du travail et des rôles sociaux stéréotypés (Pronovost, 1983: 381).

Selon Pronovost, les *conceptions sociales du temps* et l'importance accordée à la notion du temps diffèrent d'un milieu social à l'autre : « ce sont en général des sujets qui bénéficient de plus de temps discrétionnaire ou disponible, qui le valorisent le moins; les chômeurs, les retraités, semblent accorder moins d'importance au temps que les personnes mariées ou les travailleurs sur horaires rotatifs, par exemple » Pronovost (1983 :368). *L'organisation du temps* semble elle aussi se différencier selon les classes sociales. En effet, on note que les individus qui sont moins éduqués passent plus de temps à regarder la télévision et sont plus enclins à étaler leurs activités sur le temps. Mais, surtout, les classes défavorisées ont moins d'autonomie dans l'aménagement de leur temps. Tel que le montre Pronovost (1989), les classes favorisées, même si elles s'adonnent à moins de *temps de loisirs*, ont davantage de

flexibilité dans l'organisation de leur temps, notamment parce qu'elles ont des moyens économiques qui le leur permettent. Et, bien qu'elles travaillent généralement de plus longues heures, elles seraient plus habiles à gérer leur temps et à intégrer harmonieusement le temps de loisirs et le temps de travail.

S'il importe d'avoir l'habileté de gérer le « temps de loisirs » et le « temps de travail », c'est bien parce que ces deux « temps sociaux » sont prépondérants au sein de notre société contemporaine. Si, à l'ère de l'industrialisation avancée, l'individu était presque exclusivement consommé par le « temps de travail », le temps de loisirs est d'une telle ascension que certains auteurs vont affirmer qu'il est le nouveau « temps dominant » de notre société (Sue, 1994). Nous allons maintenant étudier de plus près ces deux « temps sociaux ».

Dans son article *La valeur du temps*, de Rosnay va identifier ce que l'on peut considérer comme deux temps sociaux. Selon cet auteur, l'individu serait le lieu de croisement entre deux « qualités » du temps (1981:65). Son action relève ainsi d'un « temps répétitif » et d'un « temps créateur ». Le temps répétitif implique la routine du « métro-boulot-dodo ». L'individu participe à ce temps tribut afin de pouvoir accéder à sa récompense: le temps créateur. Ce dernier temps se réfère à ce que nous appelons communément *temps libre* car il est un temps d'accomplissement dans lequel l'individu crée sa vie et se crée soi-même.

Ce qui structure la temporalité contemporaine est donc l'alternance entre deux temps sociaux distincts. Yonnet définit ces deux temps non pas comme temps répétitif et temps créateur mais comme temps de travail et temps de loisir, ou temps de contrainte et temps libre. Selon cet auteur, loisir et travail seraient dans un rapport de dépendance réciproque. Ainsi, à l'intérieur des temps de contrainte, ce qui donne le plus de prix à son envers libérateur, c'est le temps de travail (Yonnet, 1999:33). Selon Grossin, c'est la vie hors travail qui éveille le désir de se libérer des exigences temporelles qu'il faut

« respecter » pour « faire sa paye » (Grossin, 1974: 12). C'est pourquoi, selon Yonnet, les retraités vont se recréer des obligations afin de structurer leur temps pour permettre cette alternance entre deux temps, faute de quoi leurs possibilités de loisir se transforment en ennui. En revanche, il n'est pas de vrai travail que pour celui qui s'est adonné au loisir (Yonnet, 1999:35). Bref, il y a nécessité d'avoir l'un pour disposer de l'autre.

L'un des phénomènes majeurs de l'après-guerre est l'extension considérable du temps hors travail. Ainsi, l'on peut dire qu'il existe un basculement historique de l'importance relative des temps sociaux: la diminution du temps de vie consacré au travail ainsi que l'ascension concomitante du temps libre font en sorte que la durée hebdomadaire du temps libre dépasse pour la première fois celle du temps de travail (Yonnet, 1999: 27). Toutefois c'est avant tout le temps de travail qui continue à structurer la vie sociale. Il structure le temps des loisirs soit à la marge de la journée (le soir), soit à la marge de la semaine (fin de semaine) mais il structure aussi le temps des non-travailleurs (heures d'ouverture des magasins et nouvelles à la télévision le soir) (Yonnet, 1999:31). Selon Sue, le temps « libre » est devenu le nouveau *temps dominant* bien que l'ordre social continu à être régulé autour du temps de travail. Ainsi, la société « est littéralement en retard sur son temps » (1994 : 8), d'où le sentiment d'une certaine « malaise » temporel.

Selon Yonnet, le loisir est une quantité de temps libre. De ce fait, le loisir ne définit *a priori* aucun contenu d'activité. Ce qui le caractérise est sa *forme libératoire* (Yonnet, 1999:77). Ainsi, le loisir se rapporte à un temps libéré des temps de contrainte: soit le « temps obligé » du travail professionnel ou scolaire, du transport, des repas, soit le « temps contraint » des obligations sociales, administratives, familiales et domestiques. Pour cet auteur, le temps de loisir débute là où le temps d'obligation se termine. En revanche, ce qui marque la fin du loisir et qui génère les deux autres temps sociaux, c'est la réapparition d'un temps non voulu.

L'individu libre veut sans cesse *plus de temps*: non pas plus de temps contraint, mais plus de temps créateur, un temps libre, un temps d'accomplissement, un temps de loisir. Ce temps créateur se vit notamment à travers les loisirs. La gestion de ces loisirs (voyages, cinéma, lectures, marches, temps en famille, temps avec les amis.... et tant d'autres temps) amène l'individu à donner un sens à sa vie. C'est dans cette ligne de pensée qu'Ascher va affirmer: « en fin de compte, aménager le temps signifie se poser la question « Comment vivre? » (1981:239).

C) Temps « vécu » : temps court, temps long

Le temps, ce « phénomène », cette « chose » floue, abstraite, complexe, présente de nombreux paradoxes. On peut dire qu'il est tout, puis qu'il n'est rien. Parfois, nous oublions qu'il existe, tout comme l'air que nous respirons. À d'autres moments, il fait sentir sa présence puisqu'il nous résiste et semble alors s'écouler trop lentement ou trop rapidement. C'est d'abord parce qu'en général, nous ne prenons *conscience* du temps que lorsqu'il semble court ou lorsqu'il semble long, mais davantage lorsqu'il semble long (Fraisse, 1967:212).

Le temps est souvent d'apparence objective et semble exister en dehors de nous puisque le temps chronologique, mécanique et abstrait de l'horloge s'écoule uniformément et régulièrement. Or, on peut tout aussi bien affirmer que chaque minute de chaque journée ne semble pas avoir la même durée pour celui qui les vit et ne semble pas s'écouler à la même vitesse. On se réfère alors au « sentiment » du temps, ou encore, au temps « vécu », « subjectif », « interne », « celui qui est propre à chacun, celui dont on a conscience, qui passe plus ou moins lentement » (Adde, 1998:5).

Il revient à Paul Fraisse et à ses travaux sur la psychologie du temps le mérite d'avoir dévoilé de nombreux éléments de ce temps subjectif. D'ailleurs, de nombreux

auteurs qui ont étudié le temps en milieux carcéraux s'y réfèrent. Fraisse a identifié trois « lois » du temps. La première loi, selon Fraisse, est que « plus une activité est morcelée, plus elle paraît durer longtemps » (1979:66). Ainsi, plus le nombre d'éléments de changements d'une activité est élevé, plus sa durée semble s'allonger. La deuxième loi est que « plus une activité est intéressante, plus elle paraît brève » (Fraisse, 1979: 69). De ce fait, le temps semble long si nous ne sommes pas occupés par une tâche qui mobilise toute notre énergie, ou si notre présent est dominé par le désir de réaliser une autre activité : « Chez l'adulte, toutes les activités qui ne le captivent pas assez par rapport à d'autres activités possibles paraissent durer trop longtemps. Ces réactions s'expliquent parce que alors, l'intervalle entre un présent banal, voir ennuyeux, et un proche avenir plein de promesses apparaît comme une source de frustrations » (Fraisse, 1979 :71). La troisième loi identifiée par Fraisse est que « le temps d'attente est toujours trop long » (Fraisse, 1979: 70) car il est un temps *inutile*.

Le « temps », ce phénomène complexe, à facettes multiples, qui hante et qui séduit les chercheurs « depuis tous les temps », peut donc être lu, étudié, appréhendé, de diverses manières. Dans cette première section de notre recension des écrits nous avons présenté brièvement trois manières de « penser » le temps. La première affirme que le temps est *création* puisque l'homme se construit à travers son aménagement et son organisation du temps. La deuxième affirme que le temps est un *construit social*, qu'il est relatif et historique, qu'il existe à la fois des conceptions communes du temps, puis des rapports différents selon les groupes de population. La troisième affirme que le temps est d'abord *vécu*, qu'il peut être impatientement attendu ou repoussé et qu'il peut sembler long ou court.

Dans les deux prochaines sections de notre recension, nous allons nous tourner vers les milieux carcéraux afin d'étudier ce que les auteurs ont dit du temps des détenus. À travers l'histoire du temps en milieu carcéral canadien nous allons démontrer que depuis

l'ouverture des portes du premier pénitencier canadien les autorités carcérales ont tenté de ménager ceux qu'ils enferment à travers l'organisation de leur temps.

1.2 HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS CARCÉRAL AU CANADA

Transformation du *stratagème* de punition (Rothman, 1971), nouveau *rite* de punition (Ignatieff, 1978) et formation d'un certain *art de punir* (Foucault, 1975), la naissance de la prison marque un tournant décisif dans la pénalité moderne. C'est en réponse aux désordres urbains et aux bouleversements qui surviennent dans la vie sociale et économique du monde occidental, en réponse aussi aux cris à l'oisiveté et au vice qui réclament un nouvel ordre social, que la prison comme peine principale viendra remplacer la peine de mort et les anciennes tortures. En « s'adressant à l'âme », la discipline carcérale se substitue ainsi à la série de punitions qui « s'adressent au corps » : le fouet, la marque au fer rouge et la pendaison publique (Ignatieff, 1978: xiii). Elle s'imposera rapidement comme « la forme la plus immédiate et la plus civilisée de toutes les peines » (Foucault, 1975: 235), une punition qui va presque « de soi » puisque moins immédiatement physique. Non plus exposée sur la scène publique, la peine tend aussi à devenir la part la plus cachée du système pénal (Foucault, 1975: 15). On passe donc d'une peine scénique, publique et physique à une peine cachée, secrète et discrète.

Toutefois, au-delà de la simple punition, la prison s'est donnée des projets beaucoup plus ambitieux: elle cherche aussi à transformer les individus, à corriger les âmes, à enfermer pour redresser, voire pour guérir. Elle tente, en quelques mots, de créer des *hommes nouveaux*.

Plus encore, la prison s'est dotée d'un projet social, celui d'assurer la cohésion dans une société bousculée par des mutations profondes. En redressant l'individu corrompu, elle

devait aussi inspirer chez les individus libres une réforme générale de leurs habitudes et de leurs comportements:

The institution would become a laboratory for social improvement. By demonstrating how regularity and discipline transformed the most corrupt persons, it would reawaken the public to these virtues. The penitentiary would promote a new respect for order and authority. (Rothman, 1971: 107)

De ce fait, l'on peut dire que le pénitencier fut conçu non seulement pour servir de modèle à ceux qu'il enfermait, mais à la société toute entière (Rothman, 1978: 133). Dans la conscience populaire, les milieux carcéraux représentaient donc une entreprise utopique.

Dès ses débuts, la peine d'incarcération se veut donc beaucoup plus qu'une privation de liberté. Bien qu'elle s'impose au dix-neuvième siècle comme une peine plus « humaine » que les supplices physiques, y demeure toujours un fond « torturant » : une expropriation du temps de l'individu incarcéré, une encapsulation de son temps par sa coupure radicale du monde libre, une enrégimentation rigide de son temps au nom de la discipline, ou encore, une limitation sévère de l'aménagement de son temps (qui prendra tantôt la forme d'une négation, tantôt la forme de restrictions). Punir et réformer par la privation de liberté, certes, mais punir aussi par le temps et réformer par l'emploi du temps rigide des institutions carcérales. En contrastant le supplice de Damiens à un emploi du temps carcéral dans les premières pages de *Surveiller et Punir*, Foucault a bien su illustrer la centralité du temps au sein de cette « nouvelle économie du châtiment ». Bref, la naissance de la prison et d'un nouveau style pénal annonce, du même coup, l'apparition d'un certain rapport au temps chez l'individu condamné.

Peu importe les objectifs visés par l'incarcération - que l'on veuille punir, dissuader, réformer, réhabiliter, guérir, corriger, dresser ou même contenir - force est de constater que les milieux de détention ont toujours tenté de ménager les détenus à travers l'organisation de leur temps. C'est donc l'histoire de cet aménagement du temps en milieu carcéral

canadien que nous tenterons d'étaler dans cette première section de notre recension des écrits.

A) Les premières années: le temps industriel

Quelques années seulement suivant la présentation à l'Assemblée du Haut-Canada d'une proposition de H.C. Thompson, éditeur et politicien canadien, d'ériger un bâtiment instituant la « pénitence » par l'entremise de l'isolement et du travail forcé, la législature vota une loi autorisant la construction d'un pénitencier provincial à Kingston. Selon l'instigateur du nouveau pénitencier, cet établissement promettait non seulement de discipliner et de réformer les individus mais surtout de punir ainsi que de dissuader:

a penitentiary, as its name imparts, should be a place to lead a man to repent of his sins and amend his life, and if it has that effect, so much the better, as the cause of religion gains by it, but it is quite enough for the purposes of the public if the punishment is so horrible that the dread of a repetition of it deters him from crime, or his description of it, others. (Thompson (1831) cité dans Baehre, 1977: 190 et dans Taylor, 1979:386).

L'édification du pénitencier représentait une tentative de remplacer les prisons et les geôles du début du 19^{ième} siècle, de pallier leur incapacité à corriger des individus et de répondre aux maux (réels ou imaginaires) qui menaçaient la colonie. Ironiquement, l'on peut dire que si la prison n'avait pas su réaliser le triple rôle qui lui avait été confié, soit de punir, de contenir et d'amender les « délinquants », elle s'est très vite donnée comme son propre remède (Laplante, 1991:11, Foucault, 1975: 273).

Le pénitencier de Kingston n'était pas achevé que déjà, en 1835, on accueillit les 55 premiers détenus. Trois principes de base régissaient alors l'aménagement du temps des détenus: les travaux forcés, la réforme morale et le silence.

À ses débuts, le travail représentait la clef de voûte du régime pénitentiaire. L'on croyait que le travail ardu et laborieux, ainsi que la discipline sévère de ces milieux,

pourraient instaurer chez les détenus des vertus qu'ils n'avaient pas développé en milieu libre et, de ce fait, les transformer en citoyens respectueux des lois:

Through labour, convicts would acquire skills which could be utilized to acquire gainful employment after release from prison. At the same time, hard work would instill industrious habits and the 'correct' values in offenders. In short, the responsibility imposed by labour would 'normalize' the prisoner and transform him into a productive citizen (Chunn, 1981:14).

Tout comme les usines, l'institution carcérale tentait de diriger rigidelement le temps des détenus ou, plus encore, de les dompter au travail et d'instituer chez eux le temps « mécanique » et « industriel » des usines.

Objectif premier: en obligeant les détenus au travail, on espérait qu'ils y prennent goût. Cette fixation sur le travail au sein des pénitenciers laissait miroiter les préoccupations qui prévalaient au Haut-Canada. L'oisiveté, dans la conscience populaire, était source de vice et de délinquance. Les sans-emploi seraient non seulement plus enclins à commettre des délits, leur désœuvrement donnerait le *temps* aux corrompus de s'encourager et de s'instruire mutuellement dans une vie de crime (Rothman, 1971: 103). Ainsi, le pénitencier moderne « s'érige en système avec l'idée du travail réformateur » (Laplanche, 1989 :113). Objectif second: punir, amender et dissuader au moindre coût puisque les revenus générés par les travaux forcés des détenus devaient rembourser, en partie ou dans son entier, leur incarcération.

Puisque la construction du pénitencier n'était toujours pas complétée à leur arrivée, les premiers détenus passèrent une grande partie de leurs journées à extraire des pierres de carrière et donc, à parfaire leur propre panopticon (Chunn, 1981:15). Les captifs devaient s'adonner aux travaux forcés à tous les jours sauf les dimanche, le jour de Noël ainsi que le Vendredi Saint ou en cas de maladie. L'on visait alors d'instaurer au sein de l'institution carcérale un « temps productif » .

Malgré l'enthousiasme initial que générait le régime du travail des détenus, les travaux forcés en milieux carcéraux se sont avérés une entreprise peu profitable et peu réformatrice (Chunn, 1981). Les milieux coercitifs se sont avérés guère propices aux intérêts lucratifs de ses administrateurs puisque, imposé aux détenus en guise de châiment, le travail demeurait peu motivant pour ceux-ci. Force était de constater que plusieurs détenus feignaient des maladies afin de s'esquiver du travail. Ainsi, les coûts entraînés par l'embauche de gardiens additionnels afin de superviser leur travail grugeait les profits. En deuxième lieu, les administrateurs se sont butés à l'opposition des travailleurs libres qui n'appréciaient pas la concurrence des détenus. L'antipathie du public à l'égard des détenus empêchait les administrateurs de mettre sur pied des programmes qui leur enseigneraient des métiers intéressants puisque, selon l'opinion générale, les individus incarcérés ne méritaient pas d'acquérir des habiletés dont jouissaient les citoyens respectueux des lois.

Ainsi, les tentatives de procurer aux détenus un travail productif ont été rapidement délaissées. Bientôt, leur travail se limita au travail monotone de casser de la pierre. « Prison work was characteristically simple, repetitive and monotonous and did little to alleviate the heavy weight of time or to give a value to time passing » (Brown, 1998: 99). Non pas un moyen pour les détenus de passer le temps, le travail désœuvrant et improductif des milieux carcéraux était plutôt constitutif de la peine d'incarcération.

Puisqu'il n'existait alors aucun loisir ni aucune activité récréative, les détenus étaient contraints à leur cellule pour le reste des heures. La taille réduite des cellules (qui mesuraient près de deux pieds et demi par huit pieds et demi) empêchait le mouvement des détenus, qui demeuraient donc allongés au total près de 12 à 16 heures par jour. Manifestement, les cellules ne devaient servir de lieu que pour le sommeil, la réflexion ou encore la lecture de la Bible. En effet, l'architecture même de l'établissement était conçue afin qu'elle puisse imposer chez les infortunés de telles vertus que le travail ardu, la sobriété et l'obéissance aux individus désorganisés de la société (Taylor, 1979:406).

Néanmoins, l'architecture morale du pénitencier de Kingston et les qualités réformatrices qu'elle incarnait devinrent rapidement la fierté de la nation.

Lors des premières décennies d'opération du pénitencier, le silence absolu était de règle, même lors des travaux en commun. Ce silence était soutenu par des punitions corporelles draconiennes; soit des coups de chat-à-neuf-queues ou de nerf de boeuf, le régime au pain et à l'eau, la privation de lit ou encore, le cachot (Cellard, 2000). Les détenus n'avaient aucun contact avec la société, ni par l'intermédiaire des lettres, ni par l'entremise de visites outre les visiteurs qui, pour un modique prix d'entrée, pouvaient observer les détenus au travail. Coupés du monde extérieur, mais surtout de l'environnement néfaste duquel ils provenaient et des influences corruptrices qui les tenteraient, on visait à réformer le cœur et les mœurs des « criminels » : « The penitentiary removed those « sources » of temptation and corruption which fostered crime - such as idleness, uncleanly habits, intemperance, and the use of obscene and profane language » (Baehre, 1977:199).

Toutefois, cette triade autour de laquelle les autorités correctionnelles vinrent à organiser le pénitencier (les travaux forcés, la réforme morale et le silence) ne pouvait être réalisée sans la mise en oeuvre simultanée d'une routine *totale* dans ces milieux clos. Afin de créer des hommes nouveaux, les pénitenciers du 19^{ième} siècle se sont donc acharnés à instaurer une discipline et une routine quasi-militaires chez les détenus qui, tel qu'a fait ressortir Rothman, ont fait naître en prison une organisation du temps précise et rigide: « a conscious effort to instill discipline through an institutional routine led to a set work pattern, a rationalization of movement, *a precise organization of time*, a general uniformity » (1971: 105, nos italiques). En contraignant les détenus à la quarantaine temporelle des milieux carcéraux, on se donne les moyens de fixer jusque dans les moindres détails l'emploi du temps des détenus:

En prison le gouvernement peut *disposer de la liberté de la personne et du temps du déteu*; dès lors, on conçoit la puissance de l'éducation qui, non seulement dans un jour, mais dans la succession des jours et même des années peut régler pour l'homme le temps de veille et de sommeil, de l'activité et du repos, le nombre et la durée des repas, la qualité et la ration des aliments, la nature et le produit du travail, le temps de la prière, l'usage de la parole et pour ainsi dire jusqu'à celui de la pensée, cette éducation qui, dans les simples et courts trajets du réfectoire à l'atelier, de l'atelier à la cellule, règle les mouvements du corps et *jusque dans les moments de repos détermine l'emploi du temps*, cette éducation, en un mot qui se met en possession de l'homme tout entier, de toutes les facultés physiques et morales qui sont en lui et du temps où il est lui-même (Lucas, 1838, cité dans Foucault, 1975: 238-239, nos italiques).

La division austère du temps selon la cadence de l'horloge s'écrase symboliquement sur les détenus à travers le retentissement des cloches. En effet, le quotidien des détenus est enrégimenté à un tel point que tout y passe: à chaque son de cloche est associé un mouvement. Voyons, à titre d'exemple, le déroulement d'une journée pour un détenu incarcéré dans le pénitencier du Manitoba en 1879:

5h50	cloche du réveil, se lever, faire son lit
6h00	nettoyage, balayage, collecte des eaux usées, etc...
7h30	cloche, petit déjeuner
7h40	cloche, fin du déjeuner, retour à la cellule
8h30	cloche, aller au travail
12h15	cloche, retour à la cellule
12h20	cloche, dîner
12h45	cloche, retour à la cellule
13h30	cloche, retour au travail
17h50	retour à la cellule, souper servi à la cellule
18h00	ramasser les vêtements, fouille des cellules
21h00	extinction des lumières (Cellard, 2000:16)

La cloche est le symbole de la division du temps au pénitencier mais elle représente aussi l'assujettissement des détenus au temps et leur soumission à l'autorité arbitraire des pouvoirs carcéraux. En effet, en fixant en détail le déroulement de la vie quotidienne du détenu selon un horaire rigide, la prison tente d'être un appareil disciplinaire exhaustif (Foucault, 1975:238).

Malgré les idéaux prometteurs qui ont propulsé la construction du premier pénitencier au Canada, leurs promoteurs et les autorités correctionnelles ont déchanté rapidement et se sont satisfaits de *contenir* les détenus: « Parce que les autorités pénitentiaires avaient perdu espoir de traiter et de réhabiliter les prisonniers, on se contentait de les garder et les punir » (Cellard, 2000: 17). Au fil des années, plusieurs commissions viendront critiquer la division austère du temps dans les pénitenciers et allouer aux détenus certaines concessions.

En 1848, quelques années seulement après l'ouverture du pénitencier de Kingston, une commission est chargée de faire une enquête sur ce qui s'y passe et plus spécifiquement, sur les traitements inhumains réservés aux détenus. La Commission Brown remet son rapport en 1849 en prononçant plusieurs chefs d'accusation contre la direction générale, surtout contre le directeur du pénitencier, Henry Smith. Brown dénonce la vie répétitive, les souffrances quotidiennes et l'absence de formation professionnelle au pénitencier de Kingston, ainsi que l'administration excessive des peines corporelles pour maintenir le régime de silence. Toutefois, la commission attribue l'échec du pénitencier à un homme plutôt qu'au système comme tel et, par le fait même, donne un renouveau d'espoir à la capacité des milieux carcéraux d'amender les « endurcis » (Laplanche, 1991: 24). Selon la Commission Brown, les travaux forcés représenteraient toujours la clef de succès des institutions pénitentiaires. On garde toujours espoir qu'en enseignant des métiers simples aux incarcérés, on préviendra la récidive.

Le système pénitentiaire au Haut-Canada demeura donc sensiblement le même des années 1830 jusqu'à la Confédération. Au nom de la réforme morale et de la discipline de travail, les autorités carcérales ont persisté à infliger un carcan temporel aux détenus en interdisant toute forme d'autonomie aux détenus dans leur aménagement du temps.

Au moment de la Confédération, en 1867 il est établi clairement que le gouvernement fédéral sera chargé de l'incarcération de tous les détenus purgeant des peines

d'incarcération de deux ans et plus. En dépit des critiques croissantes à l'égard du pénitencier de Kingston et des problèmes soulevés par la Commission Brown, le gouvernement fédéral entreprend par la suite la construction massive de pénitenciers dans toutes les régions du Canada: au pénitencier de Kingston, de Saint-Jean et d'Halifax s'ajoutèrent ceux de St-Vincent de Paul au Québec (1973), de Stoney-Mountain au Manitoba (1876), de la New Westminister en Colombie-Britannique (1878), de Dorchester (1881) (remplaçant les pénitenciers de Saint-Jean et d'Halifax) puis finalement, ceux d'Alberta (1906) et de Saskatchewan (1911).

B) 1900-1950 : la libéralisation du temps

Durant la période d'après-guerre, les milieux carcéraux vont se libéraliser. Pour la première fois, les détenus auront accès à certains divertissements pendant leurs heures de loisirs, bien que les activités récréatives ne soient pas reconnues officiellement et qu'elles ne soient pas présentes de manière uniforme dans tous les pénitenciers canadiens. Néanmoins, les pénitenciers canadiens furent le théâtre de plusieurs désordres, dont 20 mutineries entre 1927 et 1938 (Canada, 1938: 73).

Par contrecoup, le gouvernement fédéral instaurera une commission royale d'enquête, dénommée la Commission Archambault. Le rapport final de la Commission, déposé en 1938, dénoncera non seulement les conditions de détention mais aussi la discipline et la sévérité excessive qui règnent dans les pénitenciers fédéraux: « Le règlement prévoit tant d'infractions minimales et punies avec sévérité que les détenus ne peuvent à peu près pas éviter quelque infraction au règlement passible d'une punition » (Canada, 1938: 58). On énonça clairement la primauté d'un nouvel objectif des institutions carcérales, en stipulant que l'accent devrait désormais être mis sur la réadaptation des

détenus. En découle donc une reconnaissance officielle du rôle important des activités récréatives dans le traitement des « délinquants » :

Un programme convenable de récréation est une des nécessités de la vie de prison. Il ne doit pas être considéré au simple point de vue du divertissement, mais comme élément du traitement nécessaire à l'affermissement de l'âme, de l'esprit et du corps. Il faudrait lui consacrer le temps qui serait autrement passé dans l'oisiveté ou la méditation et il devrait être un facteur important de réforme. (Canada, 1938: 115)

Le rapport recommande un certain « minimum » de privilèges, qui devraient comprendre les livres de bibliothèque, les moyens de s'instruire, la correspondance et les visites, qui pourraient s'étendre jusqu'à un « maximum » déterminé, dont les repas en commun, les jeux, les journaux, la radio et les concerts (Canada, 1938 :114). Si certains de ces « privilèges » sont déjà mis en place dans divers pénitenciers, ils ne sont pas uniformément présents. Au total, le rapport proposera 88 recommandations qui donneront lieu à de nombreuses concessions aux détenus et, du fait même, transformeront assurément l'aménagement du temps des détenus.

Suite à la Commission Archambault, les détenus acquerront la permission de marcher deux par deux puis de parler et de fumer durant les séances d'exercice extérieur. Non seulement la période de loisirs des détenus sera allongée, les détenus auront à leur disposition un éventail plus large d'activités sportives. Des sports de groupe tel le football, le volleyball, le rugby, la boxe, le soccer, le hockey, le handball et le tennis furent instaurés à divers degré dans les pénitenciers. Il devint même possible pour les détenus de mettre sur pied des comités sportifs afin de gérer leurs activités sportives et, dans certaines instances, de faire partie d'associations sportives extérieures (Canada, 1977: 16).

En 1946, la règle du silence fut abolie et l'on vit apparaître non seulement des activités pédagogiques et des programmes professionnels, mais aussi l'accès aux journaux, aux livres, à la radio, puis même à des spectacles et des conférences variées à l'intérieur des pénitenciers. De plus, de nombreux passe-temps furent reconnus comme étant des

instruments thérapeutiques. Finalement, on leva complètement les restrictions sur la correspondance et les visites devinrent de plus en plus fréquentes (Canada, 1977:16).

L'établissement carcéral ne devait plus être, tel qu'il l'était durant les années 1830, une alternative utopique de la société, mais un microcosme de celle-ci (Rothman, 1978: 136). Par l'entremise de ces ajouts, les milieux carcéraux devaient davantage ressembler au milieu libre afin de préparer le détenu à sa libération. Le détenu, quant à lui, toujours contraint pour un certain temps en captivité, se voyait allouer un certain nombre de matériaux afin de garnir une part de son temps.

C) 1950-1990 : le temps des psychiatres

Dans la foulée du rapport Archambault, un nouveau mode de légitimation de l'incarcération se développe, soit la réhabilitation et la réadaptation du « criminel ». De nouveaux acteurs-experts (psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, agents de probation et de libération conditionnelle) sont dès lors appelés à intervenir auprès des détenus afin de leur venir en aide. Il n'est plus question que les détenus s'amendent par eux-mêmes à travers le silence, la réflexion et les travaux forcés. Il revient dorénavant aux spécialistes nouvellement constitués de stimuler la réhabilitation. L'apogée du modèle thérapeutique en milieux carcéraux, dont sont tributaires le rapport Fauteux ainsi que le rapport Ouimet, illustre la domination non plus du temps industriel et de son temps mécanique, mais d'un tout autre temps. Le temps qui prévalait alors au sein des milieux carcéraux est le temps flexible, fluide, étendu et, surtout, indéterminé (ou indéterminable) des psychiatres (Rothman, 1978: 137).

Cet accent accru sur la réhabilitation des « criminels » fut étalé dans le rapport Fauteux, qui représente l'arrivée du modèle médical au sein des milieux carcéraux. Dorénavant l'individu incarcéré devrait être considéré comme un malade à traiter,

notamment par l'entremise des spécialistes et des scientifiques. Le rapport Fauteux souligne à quel point les restrictions et l'absence de choix fait des institutions pénitentiaires font en sorte que les milieux carcéraux soient un monde « nouveau » et « anormal » pour les détenus:

Quand le détenu arrive à la prison, il pénètre dans un monde régimenté et constamment surveillé, un monde où les relations normales entre êtres humains sont considérablement restreintes et où les décisions personnelles sont en grande partie prises par d'autres. La vie de prison est un monde de vie anormal. (Canada, 1956: 49).

Au sein d'un tel milieu régimenté, il importe tout de même, selon Fauteux, que le détenu ait « l'occasion d'exprimer sa personnalité et à cet égard les passe-temps et les divertissements de tous genres doivent être sérieusement pris en considération » (Canada, 1956: 49). Selon le rapport Fauteux, les milieux carcéraux doivent être autre chose qu'un simple entrepôt d'êtres humains, mais plutôt un « lieu d'activité utile et créatrice » (Canada, 1956 :50).

Contrairement aux rapports déposés avant lui, le rapport Ouimet se montra plus ouvertement opposé à la surutilisation des peines d'incarcération. Il remet effectivement en question l'efficacité des programmes correctionnels dans la réhabilitation des détenus. En 1969, le Rapport Ouimet conclut qu'il importe de créer plus de programmes communautaires et d'autres solutions de remplacement à l'incarcération puisque la réforme des détenus serait plus efficacement réalisée dans les communautés qu'en milieux carcéraux. Ainsi, le rapport souligne l'importance d'une liaison étroite entre le détenu et la collectivité : « Tout ce qui compte vraiment dans la vie d'un citoyen libre devrait compter au même titre dans celle d'un détenu. (...) les programmes des prisons devraient permettre aux détenus de prendre part aux activités du monde extérieur » (Canada, 1969 :345). L'incarcération, affirma Ouimet, ne devrait être utilisée qu'en dernier ressort.

Suite à plusieurs années de calme relatif au sein des établissements pénitentiaires canadiens, éclatent à partir de 1970 une série de soulèvements (mutineries, grèves, meurtres

et prises d'otages). En deux années seulement, soit en 1975 et en 1976, les pénitenciers seront secoués par 69 incidents graves, y compris 35 prises d'otages qui ont fait 92 victimes (Canada, 1977:5).

Tout comme le rapport de la Commission de réforme du droit du Canada (1976) avant lui, le rapport MacGuigan (Canada, 1977) conclut que les milieux carcéraux sont contraires à leurs objectifs réhabilitatifs. Les taux de récidivisme qui s'élèvent à 80% en seraient une preuve gênante. Non seulement affirme-t-il que le système a échoué mais plus encore, il causerait au Canada plus de tort que de bien. Il dénonce ardemment le manque de contacts des détenus avec la société libre et sera donc, en prônant le modèle de réintégration des détenus, à l'origine de l'amplification des programmes de probation et de libération conditionnelle ainsi que de la création de nombreux programmes et établissements dans la communauté. Parmi la multitude de formulations dénonciatrices qui se dessinent en filigrane des axiomes centraux du rapport, se dégage une réflexion qui importe pour notre sujet. MacGuigan souligne que la privation des détenus ne se limite pas à celle de la liberté mais qu'elle englobe plus largement la liberté de *choisir*. Enrégimenté par la discipline carcérale, les détenus ne peuvent pas disposer de leur temps comme bien leur semble:

La société canadienne recherche, entre autres, une valeur qui est, pour nous, politique: la jouissance maximale de la *liberté de choisir*. La société nous apparaît essentiellement comme étant un cadre avec des restrictions légales larges qui offre à ses citoyens une variété presque infinie de possibilités. Les habitants du Canada, libres d'agir avec autonomie, disposent plus ou moins à leur guise de leurs talents, de leur vie et *de leur temps*. (...) Cependant, ce n'est pas le cas dans une prison. Étant donné que le système ne vise qu'à l'enrégimentation qu'il confond avec la discipline, les orientations tant pratiques que conceptuelles de notre pénologie sont restreintes. Par conséquent, les détenus sont non seulement *privés de la vaste gamme de choix que profite une personne libre* mais doivent aussi se conformer à un comportement intentionnellement imposé qui n'offre pas d'autres choix. En plus des restrictions officielles, la structure de l'ordre social des détenus limite encore plus l'autonomie permise. (Canada, 1977: 117, nos italiques)

Ces nombreux rapports critiquent divers aspects des milieux carcéraux mais réclament aussi leur ouverture au milieu libre. En d'autres mots, l'institution carcérale doit non seulement ressembler davantage au milieu libre mais s'ouvrir à celui-ci. Le détenu peut dorénavant purger sa peine, en partie ou en entier, en communauté par l'entremise de la probation, de la libération conditionnelle, des maisons de transition, etc. On instaure aussi des comités de citoyens pour veiller au bon fonctionnement des institutions. En 1980, le SCC met en place le Programme de visites familiales, qui permet aux détenus de passer quelque temps dans les « roulottes » avec leur conjoint(e). On entrouvre donc quelque peu la porte des pénitenciers au milieu libre.

D) Des années 1990 à aujourd'hui : le temps de l'individu responsable

Depuis quelques années maintenant, les institutions carcérales canadiennes ont adopté un modèle de gouvernance pénale *responsabilisante*. En adoptant ce modèle, les autorités correctionnelles ont délaissé leur monopole sur la réforme et la réadaptation de l'individu « délinquant ». Au sein de cette nouvelle forme de gouvernance néo-libérale, les détenus sont perçus comme étant les premiers responsables non seulement de leurs comportements délinquants, mais aussi de leur réforme. Ils deviennent, en quelque sorte, des agents de leur propre réhabilitation (Garland, 1997:191) et donc, de leur incarcération. Dès lors, le temps des détenus n'est plus aménagé pour eux jusqu'aux moindres détails. Ils peuvent, dans une certaine mesure, gérer une part de leur temps d'incarcération. En effet, si le temps en milieu carcéral n'est plus uniquement circonscrit autour du travail et de la réflexion, les détenus passent dorénavant la majorité de leur temps hors de leurs cellules en participant à maintes activités récréatives, professionnelles ou éducatives.

Les institutions carcérales actuelles tentent non plus d'instaurer chez les détenus la discipline du temps de travail, mais de manière plus générale, de leur enseigner comment

bien gérer leur temps. Ainsi, il est toujours question de temps, mais d'une nouvelle conception du temps. Tel que l'affirme la commissaire actuelle du Service Correctionnel du Canada (SCC), Lucie McClung, l'on suppose que c'est notamment parce qu'ils ont mal géré leur temps à l'extérieur que ces individus se retrouvent incarcérés. C'est pourquoi, lors de l'évaluation initiale des détenus à leur arrivée en détention, l'on tente d'identifier des carences au niveau de leur gestion du temps. Ce critère demeure donc, pour le SCC, un indicateur d'un besoin d'aide du détenu face à sa situation personnelle et affective. Il permet de proposer aux détenus, dont les « antécédents criminels sont liés au mauvais usage de leur temps libre et/ou dont les activités de loisirs actuelles n'aident pas à faire face à des situations difficiles ou à s'adapter, ni dans l'établissement, ni dans la communauté »⁶, un programme d'acquisition de compétences psychosociales intitulé « initiation aux loisirs ». C'est en identifiant de telles carences dans la gestion du temps des détenus qu'on les incitera par la suite à « bien aménager leur temps » en les *responsabilisant* à travers des « technologies du soi » (Garland, 1997).

Ainsi, les détenus sont gouvernés et apprennent à se gouverner à travers des mécanismes qui encouragent l'autonomie. Cependant, il est toujours question de pouvoir. Un pouvoir plus subtil, plus diffus, un pouvoir qui agit non pas *sur* le détenu mais *à travers* le détenu. Bref, un pouvoir qui *gouverne à distance* en modelant les comportements, les aspirations, les besoins, les désirs et les capacités (Dean, 1994: 156) mêmes des détenus:

empowerment discourses make links between the aspirations of individuals and those of government; and they contribute to the formation of prudent subjects who are prepared to take responsibility for their actions, and for whom the ethic of discipline is part of their mental fabric and not a product of external policing. (Hannah-Moffat, 2001: 169)

⁶ <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgm/>

C'est ce qu'exprime Donna Morin, la directrice de Joyceville, un pénitencier canadien à sécurité moyenne: « It's managing human behavior. We don't manage it by locking somebody up and not allowing them any type of expression. It would be managed more by allowing that expression, trying to get that expression to be appropriate and working with the individual » ⁷. En relâchant quelque peu l'emprise totale qu'elles maintenaient autrefois sur le temps des détenus, les institutions carcérales ne permettent donc toujours pas aux détenus d'exercer cette « autonomie » comme ils le voudraient. Au contraire, seuls les choix d'aménagement du temps qui s'alignent à la volonté des autorités carcérales, seront sanctionnés par celles-ci.

L'individu détenu en milieu carcéral à l'aube du 21^{ème} siècle dispose donc d'un éventail beaucoup plus large d'activités à travers lesquelles il peut organiser son temps. De plus, ce temps n'est plus aménagé pour lui de manière stricte et rigoureuse tel qu'il l'était au 19^{ème} siècle. L'existence d'une panoplie d'activités et d'une relative liberté d'aménagement du temps signifie-t-elle pour autant que le détenu réussit, dans l'enceinte des murs du pénitencier, à vivre un *temps libre*? Cette deuxième section de la recension de littérature a donné quelques éléments de réponse. C'est cette question que nous allons aborder en plus de détail dans la dernière section de ce chapitre en recensant les écrits portant sur le temps en milieu carcéral, en étudiant comment notre société punit au moyen du temps.

1.3 PUNIR PAR LE TEMPS

Au sein d'une société qui vénère et qui chérit le temps, la privation du temps demeure un instrument de punition des plus accablant. Il n'est donc guère surprenant de

⁷ Tiré du documentaire *Inside the Walls*, The National, CBC News (2001).

constater que l'institution carcérale, ainsi que le système judiciaire qui l'enveloppe, sont des instances qui sont fondées sur le temps (« *Time-based systems* » selon McMaster (2001: 42)). Au sein d'un tel système, la peine est quantifiée selon la variable temps. Par le moyen d'unités de temps, la société exprime sa réprobation de l'acte délictuel et de l'individu qui le commet. Plus encore, « En *prélevant le temps* du condamné, la prison semble traduire concrètement l'idée que l'infraction a lésé, au-delà de la victime, la société tout entière » (Foucault, 1975: 234, nos italiques). Nous punissons donc au moyen du temps, par le temps et pour un certain temps. En effet, la caractéristique fondamentale de la peine privative de liberté est qu'elle existe pour un temps (déterminé ou indéterminé) (Rothman, 1978). La valeur marchande du temps fait alors toutes ses preuves: condamné à une peine d'emprisonnement, l'individu incarcéré devra « payer sa dette » en *renonçant* au temps: à son temps personnel et aux temps sociaux. Au nom de la punition, les milieux carcéraux se permettent donc *d'accaparer* le temps des détenus (Medlicott, 1999: 212) et d'atteindre l'individu dans ses plus intimes composantes.

Tel que le démontre David Rothman dans son article *Doing Time: Days, Months and Years in the Criminal Justice System* (1978), il peut tout de même paraître surprenant qu'une culture vouée au temps, où les minutes, les heures et les jours sont des biens rarissimes qu'on valorise hautement, prescrivent si *aisément* et si *généreusement* de longues périodes de réclusion. C'est tout comme si, lors de la détermination de la sentence, on adoptait un tout autre standard afin de déterminer ce qui est court et ce qui est long pour une période d'incarcération.

Si le temps est imposé en guise de punition, c'est donc qu'il est *indissociable* des milieux carcéraux: « le temps englobe [la vie recluse], c'est sa référence omniprésente, à tel point que l'un et l'autre semblent être assimilés » (Cunha, 1997: 61). C'est peut-être pourquoi peu d'études criminologiques se sont spécifiquement attardées sur la question de la perception et de l'aménagement du temps des détenus. Toutefois, plusieurs auteurs l'ont

abordée au passage puisque la thématique du « temps » est généralement reconnue comme étant un des problèmes explicites auxquels sont confrontés les détenus, surtout les détenus qui purgent de longues sentences. Ainsi, c'est par l'entremise d'une analyse institutionnelle des milieux carcéraux et des logiques qui les sous-tendent que certaines oeuvres criminologiques ont entrepris l'analyse de l'organisation du temps au sein de ces institutions (entre autres, Foucault, 1975, Rothman, 1971, Ignatieff, 1978). L'on peut dire qu'ils ont analysé le temps carcéral du « haut en bas », tel qu'il est imposé aux détenus.

Inspirés de l'étude des asiles de Goffman (1968) et des travaux ethnographiques de Cohen et Taylor (1972), d'autres auteurs ont épousé la thématique du temps en milieu carcéral à partir du vécu et des expériences des détenus, afin d'en dégager les généralités et les particularités de leurs rapports au temps. Ces études, qui analysent le temps du « bas en haut », ont tenté de penser le temps au sein de la trajectoire carcérale des détenus. L'étude de Cohen et Taylor (1972) intitulée *Psychological Survival: The Experience of Long-Term Imprisonment*, qui consacre un chapitre entier sur la problématique du temps, a résolument marqué les recherches portant sur le temps en milieu carcéral.

A) Temps destructeur et non-porteur de sens

L'environnement carcéral n'est pas seulement le retrait du monde normal de l'activité, il demeure un lieu où les détenus n'ont guère la possibilité de meubler leur temps comme bon leur semble. En effet, le détenu ne peut organiser son temps qu'à l'intérieur du cadre temporel de l'institution carcérale: « individuals must learn to live by prison time, which necessarily involves the destruction of temporal autonomy » (Medlicott, 1999: 212). Les activités permettant au détenu d'aménager son temps sont limitées à celles proposées ou acceptées par les autorités carcérales. La temporalité de la prison est donc caractérisée par sa limitation des possibilités de gestion du temps: « Un temps livré à d'autres pour que

d'autres y mettent contenu et imagination, est tout le contraire d'un temps libéré » (Kaelin, 1981: 161). L'individu incarcéré est non seulement limité mais aussi *dépossédé* de sa capacité de meubler son temps. La peine privative de liberté serait donc doublement punitive puisque « the use and consequences of this expropriation of time [constitutes] a punishment within a punishment » (Brown, 1998:98).

Selon Goffman, cette appropriation de la gestion du temps serait typique d'une institution totalitaire. Dans une telle institution, le « reclus » se voit contraint de soumettre les moindres détails de son activité à la réglementation et au jugement de l'autorité (Goffman, 1968, 81). Ce temps contrôlé par l'institution, ce temps prescrit et contrôlé, ce *temps institué*, permet l'assujettissement des détenus au modèle prescrit, nous pouvons dès lors parler d'un *temps instituant*, contrôlant (Mercenier, 1995 :22). En d'autres mots, le détenu ne peut vivre ni selon son propre temps, ni à l'intérieur des temps sociaux de l'homme libre, mais doit s'insérer dans le temps cadre du milieu carcéral. C'est pourquoi Cohen et Taylor suggèrent que les détenus « have been given someone else's time. Their own time has been abstracted by the courts » (1972: 89). Les détenus sont dès lors condamnés à un temps démunie d'individualité, dont ils ne sont pas maîtres et qui leur est étranger. Selon Grossin, la perte de la faculté de produire des temps personnels livrent l'individu à la domination des temps extérieurs (1974: 8).

Si l'on considère que les milieux carcéraux déshumanisent, ce n'est pas nécessairement suite à des privations physiques mais aussi parce qu'ils privent les individus qu'ils incarcèrent d'un temps *significatif*. Puisqu'elle n'est pas investie de sens, la durée de l'incarcération demeure un temps *perdu* (Cohen et Taylor). Selon Goffman: « les reclus ont le sentiment très vif que le temps passé dans l'institution est perdu, détruit, arraché à leur vie; c'est du temps à porter au compte des pertes » (Goffman, 1961: 112).

Meubler son temps, c'est créer un sens à la vie. Être privé de la liberté d'aménager son temps, c'est donc être privé de soi-même et de son expression d'autonomie. En ce sens, l'on peut stipuler que le temps carcéral est non pas créateur mais *destructeur*.

Mais de quel temps s'agit-il? Le temps carcéral implique des répétitions interminables⁸, puisque les activités ont lieu dans la même séquence, et ce à chaque jour:

Everything is excruciatingly repetitive; always has been, always will be. Yesterday was the same as today and we have already done tomorrow. Xeroxed days and carboncopy nights; seasons flicker by the window. (McMaster, 2001: 39).

Ces répétitions font en sorte que le temps semble cyclique plutôt que linéaire puisque chaque journée est identique à la dernière et donc nettement prévisible. De plus, la prévisibilité lassante du quotidien carcéral crée l'ennui chez les détenus, ce qu'on peut nommer une *maladie du temps* : « The boredom of prison time-as-experienced is also a result of the recurrent cycle of meaningless repetitious actions that make up prison routine » (Meisenhelder, 1985: 44).

La monotonie qui résulte de ces répétitions fait en sorte que le détenu est contraint à aménager un temps non pas *libre* mais *vide*:

Le sentiment de monotonie s'empare de ceux qui, peu à peu vidés de leurs palpitations intimes, ne pouvant faire écho aux incitations à peine perceptibles, se coulent dans l'uniformité. La temporalité est si peu altérée que les tonalités sont toujours les mêmes, les unes aux autres identiques, telle une mélodie étale qui se meurt de languissement par manque de stimulations, par absence de nuances, par privation de la moindre impression jusqu'à ce qu'expire la vie. Ce temps monochronisé, à lui-même isochrone, en synchronie maintenue et uniforme avec les actes et les choses qui en lui se réalisent, est un temps apparemment dévitalisé et à la limite « dévitaliseur ». Le sentiment de monotonie se mêle de morosité, de tristesse, et finit par engendrer l'ennui; or, l'ennui fige le temps dans un présent encore plus monochrome, dépourvu de la moindre variation, *suscitant l'impression de vide temporel*. (Sivadon et Fernandez-Zoëla, 1983: 206, nos italiques)

⁸ Ce temps inlassable n'est que momentanément ponctué d'événements. Tel est le cas des fêtes et des visites, qui introduisent une discontinuité dans la durée carcérale (Cunha, 1997 : 65). Ces événements produisent sur la temporalité carcérale un effet « accordéon », selon lequel le temps semble se contracter ou se dilater par rapport au temps de l'horloge, tel que l'ont noté Taylor et Cohen (1972 :109).

Certains vont nommer ce temps *vide* que le détenu aura à combler « perdu, détruit, arraché à leur vie » (Goffman, 1968: 112), « nié, figé, mort » (Dupuy, 1981: 30), « empty, slow, relentless and (...) appropriated by a powerful agency » (Medlicott, 1999:226), « suspendu », « morne », « au ralenti » (Cunha, 1997), « morcelé et figé », un « temps immobile » (Molina, 1989: 45 et 55). Hulsman et de Celis cernent bien l'effet destructeur du temps carcéral : « l'emprisonnement est une souffrance non créatrice, *non porteuse de sens* » (1982: 66, nos italiques).

B) Le temps « cadre » des milieux carcéraux

Les qualificatifs répertoriés ci-haut à l'égard du temps *vide* des milieux carcéraux laissent supposer qu'il existe d'emblée un temps carcéral singulier, uniforme et uniformément problématique. Certains auteurs, toutefois, vont nier l'existence d'un temps monocorde en milieu de détention. Pour Cunha (1997:61) la temporalité carcérale « ne suggère pas l'existence, en prison, d'une conceptualisation spécifique du temps. (...) [Mais] désigne simplement les façons dont, dans ce milieu, le rapport au temps est vécu et représenté ». Sans nier pour autant la variabilité des rapports individuels au temps en milieu carcéral, la grande majorité des recherches qui ont analysé le temps à partir du vécu des détenus ont adopté une conceptualisation du temps spécifique au milieu carcéral : « The prison world is also grounded in a shared experience of time » (Meisenhelder, 1985 :43). Les recherches s'attardent à déconstruire les caractéristiques générales du temps qui est propre aux milieux de détention ainsi que les rapports communs que développent les détenus au temps en milieu carcéral. Puisque l'espace clos des milieux carcéraux « ramasse le temps dans la coquille », l'encapsule, il favorise une « autre » relation au temps (Molina, 1989: 55).

Le temps représente une dimension de la vie quotidienne en milieu libre qui semble aller de soi. En revanche, en milieu carcéral le temps constitue un problème explicite auquel les détenus sont perpétuellement confrontés, dont ils demeurent toujours conscients. On prend conscience de l'existence du temps justement parce qu'il cause problème. Le temps est en quelque sorte réifié: « Imprégnant auparavant la vie quotidienne, le temps, avec l'incarcération, s'est aussi transformé en objet distinct, en *chose* qu'on mesure, qu'on compte, qu'on calcule, qu'on évalue » (Cunha, 1997: 61). De la même façon, Cohen et Taylor notent que le temps en prison n'est plus une ressource qui se prête à usage mais plutôt, « an object to be contemplated » (1972:104).

S'il cause problème, c'est notamment parce que le temps en milieu carcéral est perçu comme étant déphasé par rapport au temps du monde extérieur, puisqu'il est surabondant et qu'il semble s'écouler au ralenti. En milieu carcéral, la structure et la gestion du temps diffèrent grandement du temps tel qu'il est vécu à l'extérieur. Le détenu, arraché de la structure normalisée de la temporalité sociale, est inséré dans le cadre temporel déformé du pénitencier. Il est dès lors régi par un temps autre que celui de l'homme libre: « Free world time and prison time run on two distinctly different clocks » (McMaster, 2002: 38). Par conséquent, le détenu doit se départir des dispositifs qu'il a développés au fil des années pour appréhender le temps, vivre le temps et passer le temps:

The value of an hour changes, and all the apparatus built up over the years for dealing with the passage of time suddenly becomes obsolete. (...) measured as the outside world measures it time becomes intolerable. The prisoner has to learn how to deal with the passage of time in a different way. (Fitzgerald, 1977: 84).

Le milieu carcéral suscite donc une distorsion du temps chez le détenu en le contraignant à l'environnement temporel artificiel du pénitencier, à ce « faux monde » de socialisation: « As a form of embodied temporality, the human being is degraded and distorted by the abnormally delimited time structure of the prison world » (Meisenhelder, 1985: 53).

À l'intérieur de ce temps carcéral, le détenu ne cherche guère à *gagner* du temps, mais plutôt à le *perdre*. Le temps en milieu carcéral est une denrée trop abondante, c'est pourquoi il est vécu comme un fardeau plutôt qu'une ressource (Meisenhelder, 1985: 45). Si un détenu fait du « bon temps », l'on réduit le temps de sa sentence. Si, au contraire, celui-ci fait du « mauvais temps », il sera obligé de faire tout son temps ou à passer du temps en isolement. Ainsi, le temps carcéral montre qu'avoir plus de temps n'est pas en soi avantageux ou libérateur: « Le temps, quantitativement agrandi mais qualitativement vide, devient un néant destructeur, qui jette l'homme dans le désespoir ou la futilité » (Kaelin, 1981: 161).

Le temps des détenus, à la différence du temps de l'homme libre, ne passe pas vite:

Prison time drags on forever. From wake up call in the morning to lights out at night you'd swear a week went by. Every week passes as slowly as a month and each month seems as if it were a year. Spiritually we age as if we were dogs with each year counting as seven. In dog time I have served 140 years. (McMaster, 2001: 39)

Les journées semblent donc se succéder l'une après l'autre sans relâche, au ralenti. « Dans une durée globalement très répétitive et vide de sens (...), le temps paraît se ralentir, la durée estimée excédant alors la durée « réelle », c'est-à-dire chronométrique » (Cunha, 1997: 66).

La puissance du temps de l'homme libre façonne en grande partie la temporalité carcérale, bien que cette dernière comprenne aussi des caractéristiques qui lui sont uniques. En d'autres mots, le temps carcéral existe à l'intérieur du temps de l'homme libre mais il est tout de même caractérisé par une « encapsulation temporelle » (Meisenhelder, 1985: 43). Certaines recherches permettent d'entrevoir que l'expérience des individus incarcérés démentit une conception singulière du temps social et souligne à quel point « values of time depend not only on their absolute length but also on the nature and intensity of their qualities » (Sorokin et Merton, 1937 cité dans Brown, 1998: 94).

Bien sûr, au-delà des caractérisations générales du temps en milieu carcéral, la manière par laquelle ce temps s'impose aux détenus, la manière par laquelle il est perçu, vécu, manipulé, organisé ou aménagé peut varier d'un détenu à l'autre. Ces différences individuelles seraient dues, en partie du moins, aux types de peines ainsi qu'aux différentes adaptations (et qui dit adaptation, dit aussi institutionnalisation) des détenus aux milieux carcéraux. En effet, tandis que plusieurs chercheurs vont affirmer qu'une peine indéterminée aura, sur la perception du temps, des effets très distincts d'une peine clairement déterminée, d'autres auteurs vont préciser que c'est chez les détenus qui purgent des peines de longue durée que le rapport au temps sera davantage « problématique ». Finalement, en s'appuyant sur les travaux de Clemmer (1940) et de Wheeler (1961) et du concept de l'institutionnalisation (*prisonization*)⁹, plusieurs auteurs ont suggéré que le rapport des détenus au temps serait considérablement modelé par les diverses périodisations de leur incarcération. L'on peut distinguer trois étapes distinctes au sein de la peine d'incarcération¹⁰, dont découleraient trois rapports au temps. La première phase correspond au début de l'incarcération et représente une période de tiraillement entre le « temps de l'homme libre » et le « temps des institutions carcérales ». Difficile à vivre, cette période serait caractérisée par le lent écoulement du temps. La deuxième phase de l'incarcération, la phase « centrale », serait caractérisée par l'assimilation par le détenu du « temps cadre » des milieux carcéraux ainsi que par son retrait dans le monde carcéral. Finalement, la troisième et la dernière phase serait celle qui précède la sortie. Le détenu serait alors

⁹ C'est à Clemmer (1940) que revient le mérite d'avoir inventé le terme "prisonnérification" (*prisonization*) pour décrire l'assimilation du détenu par le milieu carcéral. Le détenu, confronté à un nouvel univers, acquiert de nouvelles habitudes et adhère à de nouvelles valeurs. Les attitudes des détenus vont être passablement être modifiées selon le temps passé en détention. Wheeler (1961), quant à lui, s'est consacré à étudier la prisonnérification non seulement en fonction de la période de la sentence écoulée, mais aussi en fonction de la période qu'il reste à purger. Selon Wheeler, l'incarcération d'un détenu comprend trois grandes phases (les phases initiale, central et terminale). Les détenus étant davantage assimilés aux milieux carcéraux durant la phase centrale, la prisonnérification prendrait donc la forme d'une courbe en U.

¹⁰ Molina (1989) va nommer ces trois phases: initiation, négociation et dépassement.

davantage porté à penser à l'extérieur et, du fait même, serait à nouveau tirillé entre deux temps: celui des milieux carcéraux et celui des milieux libres. Bien que cette période soit relativement courte, les détenus la percevraient comme étant la plus longue (Cunha, 1997:68).

Plusieurs travaux ayant trait à la dimension du temps en milieu carcéral ont analysé les rapports qu'entretiennent les détenus avec ce que certains nomment les trois grands axes du temps: soit le présent de l'incarcération, lequel est en étroite relation avec, d'une part, le passé et, d'autre part, les différentes manières d'envisager l'avenir (le passé et le futur se référant nécessairement aux périodes antérieures et postérieures à l'incarcération). Cette triade figure assurément au premier plan des analyses¹¹ entreprises par les auteurs qui se sont attardés sur la thématique du temps à partir du vécu des individus incarcérés. Il importe donc de résumer brièvement l'essentiel de leurs données.

Puisque l'institution carcérale est centrée sur le passé de l'individu incarcéré (la peine étant imposée suite à un délit commis) ou son présent (en gérant son statut de détenu), le futur du détenu demeure peu signifiant pour les autorités qui l'incarcèrent (Meisenhelder, 1985: 46-47). Pour les détenus, le futur est démoralisateur premièrement puisqu'il est distant et inaccessible (Meisenhelder, 1985, 46) et deuxièmement parce que sa prévisibilité est totale pour les détenus purgeant de longues sentences (Cohen et Taylor, 1970). Invariablement, donc, les détenus vivent dans le présent ou dans le passé. Condamnés aux horizons temporels limités des milieux carcéraux, les détenus sont figés dans un présent éternel. Ils sont, en quelque sorte, prisonniers du présent.

¹¹ De telles analyses ne figurent pas dans notre chapitre d'analyse mais elles étaient d'une telle récurrence dans les études qui portaient sur le temps en milieu carcéral que nous avons jugé important qu'elles soient abordées, quoique brièvement, dans ce chapitre sur la recension des écrits. C'est délibérément que nous avons choisi d'exclure ces « trois axes du temps » de notre analyse, surtout pour nous démarquer de tels travaux. Nous avons préféré nous arrêter quelque temps sur deux types particuliers de temps sociaux : le temps de travail et le temps de loisirs en milieu carcéral. Voir la thèse de maîtrise de Frédérique Mercenier (1995) pour une analyse du positionnement du temps d'incarcération dans le passé, le présent et l'avenir.

C) Loisirs et travail en milieu carcéral

La temporalité du milieu carcéral ne permet guère l'alternance entre temps de contraintes et temps libéré de contraintes. En effet, la peine que doit supporter le détenu est justement celle d'un temps qui est entièrement *contraint*. La distinction que nous établissons entre temps de travail et temps de loisirs en société libre est dès lors anéantie.

Si le détenu est contraint au temps carcéral en général il n'est tout de même pas obligé de travailler pour « gagner sa vie », ou pour « faire sa paye ». En effet, les facteurs qui incitent typiquement les travailleurs, soit les gratifications financières et sociales, sont largement absents des milieux carcéraux. Selon Cohen et Taylor, le travail ne s'avère pas un levier efficace pour tenter de combattre l'ennui du temps carcéral. Il ne permet pas d'accélérer le temps en milieu carcéral. Ils affirment que les détenus ne peuvent pas s'esquiver du temps en se plongeant dans le travail, tel qu'on le fait en milieu libre, surtout parce que le travail en milieu carcéral est d'une monotonie écrasante. Bien que les travailleurs en milieu libre qui s'adonnent à des tâches monotones et répétitives vont toujours tirer une *certaine* signification dans les activités qui leur sont assignées, tel ne serait pas le cas pour les détenus purgeant de longues sentences : « if factory workers have to desperately invest jobs with meaning and time markers, then prisoners without clear meanings or time markers have to try and find them in the work they are given. So their problem is a double one » (Cohen et Taylor, 1972: 111).

Le détenu peut-il jouir pour autant d'un temps de loisir? Les « loisirs » en prison permettent aux détenus de meubler leur temps, mais ce temps n'est guère créateur¹²: il est

¹² Toutefois, certains auteurs vont conférer aux loisirs des qualités émancipatrices. Lengfelder et al. (1992) par exemple, affirment que les activités récréatives sont un outil de resocialisation en milieu carcéral puisqu'ils permettent aux détenus de devenir des citoyens respectueux de la loi en leur enseignant comment meubler leur temps de manière constructive et créatrice (1992 :14). Mais surtout, selon ses auteurs, elles leur permettraient d'avoir une certaine maîtrise sur le temps durant leur incarcération : « Through recreation, inmates can experience situations where they can have some limited control over these four areas [freedom, a sense of reality, sensory experience and a reality of who they are] for a short time » (1992 : 14).

destructeur. C'est pourquoi les « loisirs » permettent de « tuer le temps ». Ainsi, toutes les activités en milieu carcéral deviennent matière à « loisirs »: certes, l'haltérophilie, les sports, les spectacles, mais aussi le travail, les thérapies et les entrevues. Si les loisirs sont *associés* au temps *libre* dans le vécu des individus libres, ces mêmes « loisirs » permettent plutôt aux détenus de *combler* le temps *vide* du milieu carcéral.

Dans *Time and Imprisonment*, Meisenhelder va stipuler dans une note en bas de page: « Of course, in one sense all of one's time in prison is a distorted sort of enforced « leisure » » (1985: 50). C'est justement puisqu'il est imposé aux détenus que ce temps est tout autre qu'un temps de « loisirs » ou un temps *libre*. Pour reprendre l'expression de Marchetti : « Temps libre devenu temps mort » en milieu carcéral » (2001 :286).

Devons-nous renoncer à la terminologie « loisirs » lorsque nous nous référons à l'haltérophilie, à la télévision, aux sports, etc. en milieu carcéral? Yonnet dirait plutôt qu'existe alors un loisir *relatif* « durant lequel la contrainte générale affaiblit momentanément son expression, mais où en aucun cas elle n'est supprimée » (Yonnet, 1999: 78).

Contrairement aux milieux libres où le temps de travail et le temps de loisir représentent des périodes *discontinues* de nature *distincte*, le temps carcéral est vécu par les détenus comme un tout homogène. Puisque le temps de loisir aussi bien que le temps de travail s'insèrent dans une même logique punitive, la différence qualitative qui les distingue en milieu libre s'atténue en milieu carcéral (Cunha, 1997: 62).

Ainsi , nous tenterons de *penser le temps* - créateur, construit, vécu - chez ceux pour qui il pose problème, chez les individus qu'on *punit par le temps* et dont on restreint sévèrement *l'aménagement du temps*. Munie de cet appareil théorique, qui nous permettra d'analyser ce que les répondants disent du temps qu'ils vivent, nous exposerons dans le prochain chapitre la méthode par laquelle nous avons recueilli nos données.

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE

CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE

Le présent chapitre a comme objectif de circonscrire et de justifier l'approche méthodologique employée afin de rendre compte des perceptions et de l'organisation du temps des détenus. Dans les pages qui suivent nous tenterons d'esquisser notre méthodologie en spécifiant notre technique de collecte de données, en délimitant notre échantillon, en décrivant notre collecte des données et en discutant l'analyse de ces données. Nous présenterons ensuite brièvement nos sujets de recherche. En dernier lieu, nous examinerons les questionnements éthiques que cette recherche a suscités.

2.1 Type d'approche et pertinence

Afin de mettre en relief l'évolution des rapports des détenus avec le temps en milieu carcéral et les différents parcours qui se dessinent quant à leur organisation de ce temps, nous avons retenu l'approche qualitative. Cette approche tente d'étudier des matériaux qui sont difficilement quantifiables. Pour Muchielli (1991:3),

Les méthodes qualitatives sont les méthodes des sciences humaines qui recherchent, explicitent, analysent des phénomènes (visibles ou cachés). Ces phénomènes, par essence, ne sont pas mesurables (une croyance, une représentation, un style personnel de relation à autrui, une stratégie face à un problème, une procédure de décision...), ils ont les caractéristiques spécifiques des « faits humains ».

Puisque notre recherche tente non pas de quantifier le montant de temps dispensé par les détenus dans leur participation à diverses activités, mais plutôt de cerner leur représentation subjective du temps en milieu carcéral et les méthodes que ceux-ci utilisent pour le meubler, l'approche qualitative s'est imposée. Cette approche implique un rapprochement du terrain. Elle mise sur le sens que les personnes et les groupes « donnent à l'action, sur la vie quotidienne, sur la construction de la réalité sociale » (Deslauriers, 1991:6). Ainsi, elle

nous permet de nous immerger dans le monde et dans la pensée de certains détenus afin d'appréhender leur univers temporel.

Les méthodes qualitatives permettent de recueillir des informations approfondies plutôt que superficielles. Elles se prêtent bien à l'étude des milieux carcéraux puisqu'elles rendent possible une réflexion en profondeur sur les mécanismes complexes au sein de ce milieu dénaturé et totalitaire ainsi qu'une « perception des phénomènes sociaux qui va plus en profondeur, parce qu'elles restent plus près du vécu des gens » (Poupart, Rains et Pires, 1983:71). Selon Pires, la recherche qualitative est caractérisée

- a) par sa souplesse d'ajustement pendant son déroulement, y compris par sa souplesse dans la construction progressive de l'objet même de l'enquête;
- b) par sa capacité de s'occuper d'objets complexes, comme les institutions sociales, les groupes stables, ou encore d'objets cachés, furtifs, difficiles à saisir ou perdus dans le passé;
- c) par sa capacité d'englober des données hétérogènes (...);
- d) par sa capacité de décrire en profondeur plusieurs aspects importants de la vie sociale relevant de la culture et de l'expérience (...);
- e) par son ouverture au monde empirique, qui s'exprime souvent par une valorisation de l'exploration inductive du terrain d'observation, et par son ouverture à la découverte de (...) « cas négatifs » . (Pires, 1997a:51-52)

L'approche qualitative est également un moyen unique permettant d'explorer un champ nouveau ou peu étudié. Si un certain nombre d'auteurs se sont interrogés sur le temps en milieu carcéral, leurs études ont soit décrit le temps tel qu'il était vécu par le détenu à travers les dimensions *du passé, du présent et du futur*, soit analysé l'aménagement du temps carcéral par les autorités correctionnelles comme forme de *punition*. Cette recherche tente plutôt d'étudier comment *l'aménagement* du temps par les détenus influe sur leur perception du temps. Il s'agit de chercher à comprendre et à analyser les diverses stratégies que l'individu incarcéré développe afin de faire face au temps particulier des milieux carcéraux et à identifier les divers moyens employés par les détenus afin de se reconstruire au sein du temps carcéral.

L'approche qualitative a été retenue puisqu'elle permet d'appréhender la réalité dans sa complexité, sa dynamique et sa globalité. Elle met en place une démarche « prenant largement en compte la complexité des situations, leurs contradictions, la dynamique des processus et les points de vue des agents sociaux » (Pourtois et Desmet, 1988:8).

La démarche que nous avons adoptée reflète les objectifs principaux du chercheur qui utilise une approche qualitative, soit de décrire, comprendre, clarifier, expliquer les processus à travers lesquelles les réalités sociales sont construites (Miller et Dingwall, 1997:3) et rendre explicite ce qui est implicite (Deslauriers, 1982:6).

Il est à noter que ce projet de recherche se veut, avant tout, une induction analytique. Qu'entendons-nous par ce terme? Deslauriers (1997:295) définit l'induction analytique comme une « démarche logique qui consiste à partir du concret pour passer à l'abstrait en cernant les caractéristiques essentielles d'un phénomène », de bas en haut, en commençant par les faits pour ensuite développer des propositions théoriques (Kidder dans Deslauriers, 1997 :296).

2.2 Technique de collecte des données

La technique de collecte de données que nous avons privilégiée est celle de l'entretien en profondeur de type semi-directif. Cette recherche part du principe que les détenus sont les mieux placés pour expliquer comment le temps est passé et organisé en détention et qu'ils présentent une riche source de connaissances. Il s'avérerait difficile, voire impossible, de discuter de la perception et de l'organisation du temps des détenus sans s'adresser à eux. L'entretien de type qualitatif constitue un moyen fort efficace pour recueillir des informations et pour rendre compte du point de vue des sujets de recherches (Poupart, 1997:181-182). Selon Poupart, cette méthode de recherche est nécessaire lorsqu'« une exploration en profondeur de la perspective des acteurs sociaux est jugée

indispensable à une juste appréhension et compréhension des conduites sociales » (1997:174). Le choix des techniques de collecte de données s'avère important puisque l'analyse dans les recherches qualitatives est construit à partir des données empiriques, mais aussi limitées par celles-ci (Miller et Dingwall, 1997:4).

Selon Hulsman (1982: 64) « On nous parle très peu des hommes enfermés en notre nom ». Le recours aux entretiens qualitatifs semble particulièrement avantageux auprès des groupes marginaux, tels que les détenus, puisque cette technique de collecte de données donne la parole aux sujets et contribue à compenser leur manque de pouvoir dans la société. L'entretien qualitatif demeure donc un « instrument privilégié pour dénoncer... les pratiques d'exclusion... dont peuvent faire l'objet certains groupes considérés comme « déviants » ou « marginaux » » (Poupart, 1997:178).

Nous avons choisi les entretiens semi-directifs pour traiter de la perception et l'aménagement du temps en milieu carcéral à cause de leur souplesse. Les entretiens semi-directifs respectent la logique, le langage et la succession des faits des détenus, tout en permettant d'aborder les thèmes jugés pertinents à l'étude. L'entretien semi-directif, dans sa lecture qualitative du réel, s'inspire des principes directeurs de l'entretien non-directif. Puisqu'elle permet un large degré de liberté au sujet, l'information atteinte par l'entretien non-directif correspond à des niveaux plus profonds (Michelat, 1975:231). Il s'agit pour le chercheur de proposer au sujet un thème assez large et de lui confier la responsabilité de s'exprimer librement sur ce thème, de susciter des réponses spontanées plutôt que de questionner le sujet et d'utiliser les consignes comme aide-mémoire plutôt que comme outil d'interrogation.

Afin de cerner la perception et l'organisation du temps des détenus, nous avons établi un guide d'entrevue divisé en une consigne générale et en deux blocs principaux: la perception et l'organisation du temps au début de la sentence et la perception et l'organisation du temps au moment présent de la sentence (Voir annexe 1) . Nous avons

aussi sélectionné au préalable (à partir de la recension de littérature et des entretiens exploratoires) des sous-thèmes que nous avons proposé aux sujets d'entrevue lorsque ceux-ci étaient bloqués, lorsqu'ils s'éloignaient du thème, ou lorsqu'ils n'avaient pas abordé certaines dimensions. Ces sous-thèmes se rapportaient aux routines en détention, au passage plus ou moins rapide du temps en milieu carcéral et au marquage de ce temps. Ils étaient proposés aux sujets afin de s'assurer que toutes les dimensions importantes du sujet seraient ressorties de l'entretien. Au sein de chaque thème, la conduite employée était non-directive.

Nous avons choisi l'entretien semi-dirigé à cause du type de relation intervieweur-interviewé que nous recherchions. En effet, cette méthode de recherche accorde un rôle fort important au sujet de recherche. Celui-ci est amené à jouer un rôle actif puisque le chercheur le juge plus en mesure que toute autre personne de pouvoir jeter des pistes qui permettront d'expliquer et de comprendre la problématique à l'étude. Le chercheur, quant à lui, adopte un rôle de déclencheur de la communication, de guide, de facilitateur et de motivateur par rapport au sujet. Il tente de stimuler l'expression du sujet à l'intérieur du cadre de référence de celui-ci (Pourtois et Desmet, 1988:132), à travers les habiletés de reformulation et le respect des silences. C'est pourquoi Daunais affirme que la non-directivité dans l'entrevue (dans son sens pur ou mitigé) n'est pas qu'une simple technique, elle est un mode d'approche: « celui de la conversation où prédomine l'écoute réceptive de l'autre, en vue d'entendre et de recevoir ce qu'il a à exprimer » (Daunais, 1992:278). Bref, il s'agit d'une méthode de recherche qui privilégie, d'une part, l'expression libre du sujet de recherche et, d'autre part, l'écoute active du chercheur (Pourtois et Desmet, 1988:132).

Comme toutes les méthodes de prise d'information, l'entretien semi-directif comporte des limites et des biais potentiels qu'il convient d'évoquer ici. Le premier biais est lié au dispositif d'enquête. Ce biais se rapporte dans un premier temps à l'aisance verbale plus ou moins grande des sujets. Étant donné que l'entretien semi-directif fait appel aux

capacités verbales des détenus, il risque d'accorder un poids exagéré aux entretiens en apparence plus riches des sujets plus cultivés (Ghiglione et Matalon, 1978:50). De plus, il serait illusoire d'imaginer que l'entretien de type semi-directif est garant de la neutralité. Le biais dû au dispositif d'enquête se rapporte donc aussi aux déformations que peuvent engendrer les interventions verbales ou non-verbales du chercheur. Les reformulations qu'impliquent des entretiens de type semi-directifs indiquent au sujet de recherche comment orienter ses réponses, de même que l'intérêt que porte le chercheur à certains des éléments de son discours. Dans la mesure où l'entretien implique une mise en relation de deux individus, soit le sujet de recherche et le chercheur, un deuxième type de biais surgit quant aux rôles joués dans la situation d'entretien. Le chercheur a souvent des attentes face aux entretiens et, de ce fait, peut être amené à orienter les discours des sujets. Le sujet de recherche, quant à lui, se soucie souvent de présenter une image positive. Ce souci serait d'autant plus prononcé chez les sujets qui se sont portés volontaires pour l'entrevue, tels que les détenus dans notre échantillon, puisque ceux-ci présentent des caractéristiques psychologiques particulières comme la volonté de plaire ou le désir de connaître (Beaud, 1992:207). Nous sommes confiants qu'ayant pris conscience de ces biais, nous avons fait notre possible pour les réduire et les contrôler.

2.3 Échantillonnage

L'on pourrait, à juste titre, qualifier notre corpus empirique de non-probabiliste puisqu'il ne vise pas une représentativité numérique. En revanche, nous partons tout de même de l'hypothèse que le détenu est lui-même représentatif de la sous-culture carcérale: « chaque individu est porteur de la culture et des sous-cultures auxquelles il appartient et qu'il en est représentatif » (Michelat, 1975:232). Ainsi, les entretiens avec les détenus nous renseignent sur leur perception et leur organisation personnelle du temps, mais aussi, à

travers ces représentations, nous permettent d'appréhender la perception et l'organisation du temps des détenus en général. Le terme « non-probabiliste » a souvent été utilisé pour qualifier de manière péjorative les échantillons qualitatifs. Nous préférons donc qualifier notre échantillon de cas multiple par homogénéisation, selon la typologie proposée par Pires (1997b).

Afin d'étudier en profondeur la réalité temporelle des milieux carcéraux, nous avons tenté d'homogénéiser notre échantillon par rapport à des caractéristiques de base pertinentes à notre recherche. Ainsi, nous avons sollicité la participation de détenus masculins afin d'isoler la variable sexe et d'éviter l'afflux de chercheurs auprès des détenues féminines purgeant des sentences fédérales depuis quelques années. Nous avons choisi d'enquêter auprès de détenus qui sont présentement incarcérés dans des pénitenciers à deux niveaux de sécurité puisque nous estimions qu'ils nous donneraient accès à un éventail plus large d'activités à travers lesquelles les détenus organisent leur temps. Nous supposons que la manière par laquelle les détenus percevraient le temps pourrait différer selon les niveaux de restrictions qui leur sont imposés. En revanche, nous avons restreint notre analyse aux niveaux de sécurité moyenne et maximale¹³ puisque le temps des détenus qui y sont contraints demeure compartimenté de manière plus rigide par l'établissement qu'en incarcération minimale.

Tous les détenus interrogés dans le cadre de notre recherche purgent des sentences fédérales de longue durée. À prime abord, la notion de « longue sentence » apparaît difficile à définir d'une façon précise. Pour les fins de cette étude, le terme longue sentence

¹³Selon les documents du SCC, un détenu est incarcéré dans un établissement à sécurité maximale lorsque le Service détermine qu'il:

- a. soit présente un risque élevé d'évasion et une grande menace pour la sécurité du public en cas d'évasion,
- b. soit requiert un degré élevé de surveillance et de contrôle à l'intérieur du pénitencier.

En revanche, un détenu est incarcéré dans un établissement à sécurité moyenne lorsque le Service détermine qu'il:

- a. soit présente un risque d'évasion faible ou moyen et une menace moyenne pour la sécurité du public en cas d'évasion,
- b. soit requiert un degré moyen de surveillance et de contrôle à l'intérieur du pénitencier.

se réfère à des peines de plus de dix (10) ans. Cette définition d'une longue sentence demeure tout de fois fort relative¹⁴.

De plus, il importe de noter que tous les détenus de notre échantillon ont déjà purgé quelques années de leur sentence. Nous estimons que durant ce laps de temps, le détenu aura déjà été confronté au temps en milieu carcéral et qu'il aura déjà eu à mettre en place certains mécanismes spécifiques lui permettant d'organiser son temps. Un seul sujet de recherche fait exception, n'ayant purgé qu'une seule année de sa sentence. Cette information ne nous fut révélée qu'au courant de l'entretien. Nous avons choisi toutefois de compléter l'entretien et d'inclure ce sujet dans notre corpus empirique étant donné la richesse des données qu'il a fournies. En effet, le détenu en question a été en mesure de nous décrire en profondeur les premiers moments de son incarcération, tant en attente de procès qu'à son arrivée en établissement fédéral, sans que ces événements ne soient déformés par le temps.

À la suite de cette homogénéisation, nous avons procédé à la diversification interne de l'échantillon. Nous avons donc tenté d'interviewer un éventail varié à l'intérieur du groupe en sélectionnant des détenus en fonction du type d'infraction commise, de la durée de la sentence et du nombre d'années déjà purgées. Cette technique d'échantillonnage permet, selon Pires (1997b:180-181), « de donner un *panorama* le plus complet possible des problèmes ou situations, *une vision d'ensemble* ou encore un *portrait global* d'une question donnée ».

¹⁴ Ceci ne veut donc aucunement dire que les peines à plus courtes durées ne sont pas pour autant longues ou perçues comme telles.

2.4 Déroutement de la recherche

En ce qui a trait au processus de recrutement, nous avons dû nous adresser au comité régional de recherche du SCC dans la région du Québec. Après nous avoir donné l'autorisation d'effectuer les entretiens, le comité de recherche nous a mis en contact avec des coordonnateurs de quelques établissements fédéraux incarcérant des détenus qui répondaient à nos critères de participation. Nous leur avons fait parvenir une feuille d'information indiquant clairement le titre de la recherche, les critères de participation ainsi qu'une garantie quant à l'anonymat et la confidentialité. C'est par l'intermédiaire de ces coordonnateurs que nous avons pris contact avec les détenus, quoique le processus de sélection des détenus ait varié quelque peu selon les établissements. Dans deux établissements, les détenus ont été sollicités par les coordonnateurs eux-mêmes. Dans le troisième lieu d'investigation, le coordonnateur a demandé aux agents de gestion de cas de lui donner le nom de certains détenus qui répondaient aux critères d'échantillonnage. Nous avons ensuite fixé rendez-vous avec les détenus par l'entremise des coordonnateurs ou des agents de gestion de cas. Les sujets ont donc été sélectionnés *a priori* par le SCC. Il s'agit là d'une limite importante au niveau de l'échantillonnage puisque que nous n'avions pas le plein contrôle de la sélection des sujets de recherche. Toutefois, afin de limiter ce biais d'échantillonnage et dans le but de pouvoir dresser un portrait aussi complet que possible de l'univers temporel des détenus et de la gestion de leur temps à l'intérieur de cet univers, nous avons précisé aux autorités correctionnelles que nous aimerions rencontrer des détenus ayant « bien géré leur temps » mais aussi des détenus ayant « mal géré leur temps ». Les autorités correctionnelles ont interprété ces directives selon leurs propres conceptions de ce qu'implique une « bonne » gestion du temps carcéral afin de nous proposer des sujets de recherche.

Poupart (1997) nous rappelle qu'il importe de s'interroger sur les raisons qui poussent les sujets à se porter volontaires pour un entretien. Comme l'indique l'auteur, ces considérations peuvent éclairer le contenu des entretiens puisque « par exemple, le fait pour un détenu d'accepter une entrevue pour meubler le temps (...) en dit long sur les conditions de la détention » (1997:187). En effet, certains des sujets de recherche ont indiqué que nos entretiens leur ont permis de briser la monotonie du temps carcéral. Ce sujet sera abordé plus en détail dans le chapitre d'analyse.

Le processus d'approbation de la recherche par le Service Correctionnel du Canada s'est avéré assez long. Nous avons donc choisi de débiter notre démarche de recherche avec deux entrevues exploratoires. Ces deux entretiens avaient comme objectif de « débroussailler » le terrain, de pratiquer les techniques d'entretien ainsi que de stimuler notre réflexion analytique. Elles nous ont aussi permis de tester le guide d'entrevue avant d'entrer en milieu carcéral et de l'ajuster en fonction des réponses des sujets. Le premier entretien s'est effectué à Ottawa, au lieu de travail du sujet. L'individu en question était âgé de 39 ans et avait purgé deux ans et demi d'une sentence de 7 ans pour complot aux fins de trafic. Cet entretien ne fut pas enregistré sur bande magnétique. Le deuxième entretien a eu lieu dans un restaurant à Montréal avec un sujet âgé de 54 ans, ayant purgé 5 ans et demi d'une sentence de 8 ans pour des délits de vol à main armée. L'entrevue a été enregistrée sur bande magnétique mais puisque les bruits environnants étaient plus audibles que les propos du sujet, nous avons dû délaissé l'enregistrement de cette entrevue. Ceci dit, les notes détaillées qui ont été prises durant les entrevues nous ont été fort utiles durant l'analyse.

Les entretiens ont eu lieu en trois vagues durant les mois de juillet et août 2001 et ce, dans trois établissements fédéraux. Pour assurer la confidentialité des individus rencontrés, nous avons choisi de ne pas identifier les établissements dans lesquels s'est déroulée la collecte de données. Au total, 13 entretiens ont été effectués. Nous avons jugé

préférable de laisser tomber un entretien dont le contenu et la qualité sonore étaient faibles et qui n'ajoutait ni à la dissidence, ni à la confirmation de l'analyse du contenu.

Tous les entretiens se sont déroulés en milieu correctionnel, dans des bureaux qui nous ont été prêtés pour la durée de la rencontre. Bien que la tenue d'entrevues en milieu coercitif puisse susciter un certain nombre de critiques, le type de population à l'étude nous a obligés à ce choix. Nous nous sommes tout de même assuré que les détenus pouvaient s'exprimer dans un climat de confiance, hors de la vue et de l'ouïe des autorités correctionnelles et des autres détenus.

Une copie du formulaire de consentement a été remise aux participants au début de l'entrevue. Ce document garantit l'anonymat des sujets et la confidentialité des données recueillies. Il demande aux détenus de consentir ou de refuser l'enregistrement de l'entretien. Tous les sujets de la recherche ont accepté que l'entrevue soit enregistrée, bien que nous ayons arrêté l'enregistrement à deux reprises à la demande d'un des détenus afin qu'il puisse partager avec nous des informations de nature plus confidentielle. Il importe de noter que lors du processus d'autorisation de notre projet de recherche par le SCC, le comité régional de recherche du Québec qui se chargeait de notre approbation nous a demandé de modifier le formulaire de consentement approuvé par le Comité d'éthique de l'Université d'Ottawa parce qu'il le jugeait trop long et trop complexe pour les sujets à l'étude. L'annexe 3 montre un exemplaire du formulaire distribué aux sujets de recherche.

Afin d'assurer la confidentialité des sujets rencontrés en entretien, nous leur avons attribué un nom fictif et nous avons modifié certaines informations à titre factuel qui pourraient révéler l'identité des détenus. Craignant que l'on puisse toujours identifier certains détenus malgré les précautions entreprises, nous avons choisi à certaines reprises d'omettre le nom fictif assigné aux détenus, notamment lorsque les détenus ont partagé avec nous des informations qui pourraient leur être incriminantes, telles que l'utilisation de drogues comme moyen d'évasion en prison.

Vers la fin des entretiens, nous avons administré un questionnaire de standardisation (voir annexe 2) afin de rassembler de l'information générale à l'égard des sujets de recherche. Cette information se rapportait à la fois à des variables générales (telles que l'âge, la scolarité et le statut civil) et des variables spécifiques rattachées à leur statut en tant que détenu (telles que la durée de la sentence, le nombre d'années purgées et le(s) délit(s) pour lesquels ils ont été incarcérés).

Ces informations d'ordre factuel nous ont permis de dresser un portrait global de notre échantillon (voir aussi le tableau 1 et 2). Les détenus rencontrés étaient âgés de 20 ans à 54 ans, la moyenne d'âge étant de 35 ans. Seul deux des détenus étaient mariés au moment de l'entretien et quelques-uns ont des enfants. La majorité des détenus n'ont pas terminé leur secondaire. En effet, quatre d'entre eux étaient toujours en secondaire I. En revanche, trois des détenus rencontrés ont débuté des études universitaires. Quant à la situation des détenus sur le marché du travail, sept des sujets de recherche ont indiqué qu'ils n'avaient pas de profession ou qu'ils étaient sans emploi avant leur arrestation. Finalement, sept d'entre eux ont révélé lors de l'entretien qu'ils avaient eu ou qu'ils avaient présentement des problèmes de toxicomanie, bien que ce sujet n'était pas abordé si les détenus ne soulevaient pas de leur propre gré cette information durant l'entretien.

Le nombre d'années passées en institution carcérale varie considérablement chez les sujets de recherche. Un tiers d'entre eux en sont à leurs premières cinq années d'incarcération, tandis qu'un autre tiers des détenus ont purgé un temps assez substantiel en milieu carcéral, soit de 13 à 21 ans. Deux des sujets de recherche approchent leur libération. Si la majorité des détenus rencontrés purgent des peines à perpétuité, soit huit des douze sujets de recherche, les quatre autres répondants purgent des peines commuées, notamment pour vols.

La durée des entretiens a été limitée par la présence de certaines contraintes opérationnelles des milieux de détention, telles que l'heure des repas et les sorties à la cour.

Les entretiens ont duré de 45 minutes à 2 heures et 20 minutes, pour une durée moyenne d'une heure et 20 minutes. Tous les entretiens retranscrits ont eu lieu en français.

Nous avons terminé notre collecte de données lorsque nous avons jugé que l'information était saturée, c'est à dire, que les données recueillies n'apportaient guère d'éléments nouveaux, ou que l'utilité des nouvelles informations décroissait. Selon Pires (1997b:157), la saturation désigne « le phénomène par lequel le chercheur juge que [les entrevues] n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique ».

Toutes les entrevues ont été enregistrées sur bande magnétique afin de nous permettre de consacrer toute notre attention au sujet durant l'entretien et de nous soulager de l'obligation de prendre des notes. Surtout, l'enregistrement des entretiens nous a permis de reproduire intégralement les propos des détenus sur papier. Dans la mesure du possible, la retranscription des entretiens a été effectuée rapidement après la fin de l'entretien. Au total, les douze entretiens ont produit plus de 300 pages de retranscriptions. Les entrevues ont été reproduites verbatim afin de demeurer fidèle aux propos des détenus. Toutefois, les passages ont été remaniés légèrement afin d'en faciliter la lecture. De fait, nous avons éliminé plusieurs termes vides (ex: « euh »), les répétitions dans le discours qui permettaient aux sujets de recherche des pauses de transition ou d'avancement dans la pensée (ex: « c'était, euh..... c'était ») ainsi que certaines expressions de contact avec l'interlocuteur (« tsé veut dire », « comprends-tu? ») surtout celles qui étaient répétées par les sujets de recherche à un point tel qu'elles pourraient révéler leur identité (tel qu'un détenu qui répétait sans cesse l'interjection « veut veut pas... »). Ces modifications minimales n'ont été effectuées que lorsque nous avons jugé que cette révision n'affecterait pas le sens des paroles des détenus et permettrait plutôt d'éclaircir leur discours. Les données manipulées ont été remplacées par trois points entre parenthèses: (...). Malheureusement, les retranscriptions ne rendent pas compte de la tonalité, du débit, des gestes et des

émotions des sujets de recherche. Nous espérons toutefois que le discours parlé des détenus transparaîtra dans l'analyse et que notre recherche aura su représenter leurs paroles fidèlement et respectueusement.

2.5 Analyse des informations

Après avoir établi notre corpus empirique, nous nous sommes attelés à la tâche de l'analyse des données. Selon Deslauriers (1991:15), l'analyse se rapproche des autres processus de pensée de la vie quotidienne, mais se distingue aussi de ceux-ci puisqu'ils sont d'abord et avant tout une activité *consciente* qui vise une finalité *déterminée*. Selon ce même auteur, l'analyse représente la tentative du chercheur de découvrir des liens à travers les faits accumulés. C'est par l'entremise de cette activité que le chercheur peut manifester sa créativité et son originalité (Dorais, 1993 :13), qu'il peut porter un regard « autre » et nouveau sur le corpus empirique et de ce fait, contribuer à l'avancement des connaissances.

Selon Michelat, une analyse doit partir de l'hypothèse que tout élément du corpus a une signification. Toutefois, les détails n'ont de sens qu'en relation avec les autres éléments qui nous sont disponibles (Michelat, 1975:239). Afin de dégager le sens du corpus empirique, nous avons procédé, dans un premier temps, à une analyse verticale des retranscriptions. C'est-à-dire, nous avons entrepris plusieurs relectures des entretiens afin de nous imprégner du matériau empirique, de saisir la singularité de chaque entretien et d'établir la logique propre à chacun. Nous avons ensuite, dans un deuxième temps, procédé à une analyse horizontale ou transversale afin d'établir une relation avec les autres entretiens. Ce deuxième niveau d'analyse nous a permis de comparer et de contraster les entretiens, de dégager les similitudes et les divergences propres à ceux-ci. C'est en alternant les lectures verticales et les lectures horizontales des entretiens que nous avons progressivement dégagé un sens.

Les retranscriptions ont ensuite été décomposées en unités de signification (ou catégories de sens) afin d'assurer la fidélité de l'analyse. Le système d'unité de sens permet de discerner le raisonnement sous-jacent des entretiens en allant « du contenu manifeste au contenu latent » (Michelat, 1975:240). Le codage demeure central dans l'analyse de contenu. Il s'agit d'une procédure de découpage des données: « le chercheur prend un élément d'information, le découpe et l'isole, le classe avec d'autres du même genre, le désindividualise, le décontextualise » (Deslauriers, 1991: 70). Selon Deslauriers, le codage est « un travail simultané de création, d'interprétation et d'induction » (1991:70).

Notre travail d'analyse n'impliquait pas de grille d'analyse *a priori*. Nous avons plutôt tenté, à travers des lectures successives du corpus empirique, de faire surgir les constantes ou les « noyaux de sens ». Selon Deslauriers « la lecture, la relecture et la troisième lecture » (1982:16) demeurent le meilleur outil d'analyse d'un chercheur zélé.

Si l'entretien exige un rapprochement du sujet afin de mieux cerner les représentations et le vécu qu'il rapporte, l'analyse implique un certain recul. C'est ce que Lieberherr nomme le « double mouvement à sens contraire (...) de rapprochement subjectif et de recul objectif » (1983:397). C'est au cours de ce recul objectif que nous avons tenté de porter un regard théorique sur le matériel empirique tiré de nos entretiens.

2.6 Portrait des sujets de la recherche

Avant de procéder au prochain chapitre, nous présentons brièvement les douze détenus dont il sera question dans l'analyse afin que le lecteur puisse se familiariser avec les sujets de la recherche.

Les quatre premiers individus rencontrés sont incarcérés dans un pavillon au sein du SCC désigné pour des détenus purgeant de longues sentences¹⁵, un pavillon quelque peu à l'écart de la population carcérale générale. Ces détenus n'ont aucun antécédent criminel. De ce fait, ils en sont tous à leur première incarcération. Autre trait qui les démarque des autres sujets de recherche: ces détenus n'avaient purgé que quelques années de leur peine carcérale au moment de notre entretien. Quant aux niveaux de sécurité, ces détenus ont des cotes de sécurité soit « médium » ou « maximum ». Voici un portrait succinct de ce premier groupe de détenus rencontrés:

Tableau 1: Profil du premier groupe de sujets de recherche rencontrés en entretien

Nom fictif des sujets de recherche	Délits	Sentence	Nombre d'années purgés (sentence actuelle)	Nombre d'années avant la fin de la sentence	Sentence antérieure	Âge
Pierre	meurtre au deuxième degré	sentence-vie, éligibilité: 10 ans	- de 5 ans	+ de 5 ans	non	35 ans
Réjean	meurtre au deuxième degré	sentence-vie, éligibilité: 10 ans	- de 5 ans	+ de 5 ans	non	30 ans
Serge	meurtre au premier degré	sentence-vie (en appel)	- de 5 ans	+ de 20 ans	non	30 ans
Mathieu	meurtre au deuxième degré	sentence-vie, éligibilité: 10 ans	- de 5 ans	+ de 5 ans	non	20 ans

Voici maintenant un profil sommaire des sujets de recherche rencontrés dans les deuxième et troisième établissements visités, des milieux de détention à sécurité moyenne et maximale:

¹⁵ Bien que ces informations concernant le premier groupe de détenus puissent possiblement compromettre l'anonymat des détenus (puisque dans le système fédéral québécois il n'existe qu'un seul pavillon réservé aux détenus masculins purgeant de longues sentences qui n'ont pas d'antécédents criminels - au Centre Régional de Réception), nous avons jugé que ces renseignements sont nécessaires à une bonne compréhension de notre analyse. Nous présentons ces renseignements non sans quelques réserves.

Tableau 2: Profil du deuxième groupe de sujets de recherche rencontrés en entretien

Nom fictif des sujets de recherche	Délits	Sentence	Nombre d'années purgés (sentence actuelle)	Nombre d'années avant la fin de la sentence	Sentence antérieure	Âge
Mark	meurtre au deuxième degré	sentence-vie éligibilité: 10 ans (en appel)	5 à 10 ans	- de 5 ans	non	34 ans
Daniel	meurtre au deuxième degré	sentence-vie, éligibilité: 10 ans	5 à 10 ans	- de 5 ans	oui	38 ans
Jean-Baptiste	varié	15 ans	5 à 10 ans	+ de 5 ans	oui	25 ans
Wilfrid	meurtre au premier degré	sentence-vie (en appel)	5 à 10 ans	+ de 15 ans	non	54 ans
Gaétan	varié	+ de 25 ans (sentence commuée)	10 à 20 ans	- de 5 ans	oui	37 ans
Denis	varié	25 ans (sentence commuée)	10 à 20 ans	- de 5 ans	oui	40 ans
Simon	meurtre au premier degré	sentence-vie (en appel)	5 à 10 ans	+ de 15 ans	non	36 ans
Donald	varié	+ de 15 ans (sentence commuée)	10 à 20 ans	- de 5 ans	oui	43 ans

2.7 Considérations éthiques et le mythe de la confidentialité

Dans la section qui suit, nous décrirons certains problèmes éthiques qui se sont présentés à nous lors de cette recherche en milieu carcéral. Bien que toute recherche qui porte sur des individus soulève de tels problèmes, ils sont d'autant plus présents lorsqu'une recherche est effectuée en milieu de détention. En effet, puisque les détenus ont été la proie d'abus dans le passé au nom de la recherche scientifique, notamment par l'entremise d'expérimentations biomédicales, et puisqu'ils se retrouvent dans des institutions

hautement coercitives, ces sujets de recherche sont considérés une population vulnérable qui nécessite des mesures de protection additionnelle au niveau de la recherche. De ce fait, les comités déontologiques tentent de s'assurer que les sujets de recherche incarcérés ne soient pas exposés à des risques qui seraient considérés excessifs pour des sujets non-incarcérés. La révision déontologie veille à ce que les chercheurs n'exercent pas une influence induite ou de la coercition lors du recrutement des sujets. De la même façon, ces instances requièrent que les formulaires de consentement distribués aux sujets de recherche avant de procéder aux entretiens comprennent une indication claire que la participation n'aura aucune répercussion sur les conditions ou la durée de la peine et qu'aucune récompense ne leur sera consentie. Finalement, les comités déontologiques voient à la mise en place de mécanismes qui assurent que les sujets comprennent le but de la recherche, les risques possibles et les procédures utilisées afin de donner leur consentement à participer à la recherche.

Nous avons respecté les critères établis par les codes déontologiques régissant les pratiques des chercheurs et les questions d'ordre fondamental auxquels répondent ces codes. Toutefois, d'autres questionnements et considérations éthiques se sont posés à nous lors de cette recherche.

Tout comme d'autres chercheurs, qu'ils soient novices ou chevronnés, nous avons rapidement réalisé qu'il n'est pas toujours facile de concilier tous les intérêts, ceux des institutions hôtes, des sujets de recherche, des comités déontologiques et de notre projet de recherche. Bref, comme le note Montandon (1983:223), nous avons réalisé qu'un des problèmes éthiques de la recherche porte non seulement sur l'information que le chercheur donne aux sujets de recherche, mais aussi sur celle qu'il fournit à *d'autres interlocuteurs*. Dans la présente étude, nous avons dû dissimuler notre orientation théorique critique et certaines hypothèses négatives concernant le fonctionnement des milieux de détention afin d'obtenir l'autorisation des autorités correctionnelles et ainsi de réaliser nos entretiens dans

leurs établissements. Nous avons systématiquement rayé toute affirmation critique des milieux de détention de notre résumé de projet de recherche lorsque celui-ci fut déposé au Comité de recherche du SCC. De la même façon, nous avons dû modifier le formulaire de consentement soumis au Comité déontologique de l'Université d'Ottawa à la demande du SCC afin de mener à terme notre étude. Finalement, nous avons senti l'obligation de nous délaïsser de notre statut de chercheur neutre au début des entretiens afin d'établir un lien de confiance avec les sujets de recherche et leur démontrer que nous ne leur posions pas de questions à la demande des autorités mais que, bien au contraire, nous avions une opinion critique des milieux de détention. Nous avons jugé que ces compromis étaient nécessaires et plus éthiques que l'alternative qui s'offrait à nous afin de créer un lien de confiance accru avec les détenus, soit de réaliser des entretiens avec les détenus avec qui nous étions déjà en contact, sans obtenir l'approbation du SCC au préalable.

Durant les entretiens, bien que nous croyions avoir développé un réel lien de confiance avec les détenus, nous étions conscients que tout n'était pas dit. Dans un milieu totalitaire où les détenus ont très peu de liberté et de privilèges, les sujets de recherche auraient « trop » à perdre à dévoiler des informations qui pourraient leur être incriminantes. En effet, à la fin d'un des entretiens avec un détenu incarcéré dans un établissement à sécurité maximale, celui-ci nous a révélé qu'il avait partagé avec nous toutes les informations qu'il *pouvait* nous divulguer lors de son incarcération. Nous partageons ces informations non seulement par souci de transparence et d'identification des limites de notre recherche mais aussi pour remettre en question la confidentialité que nous pouvons réellement assurer aux sujets de recherche incarcérés.

Suite à cette recherche, nous avons conclu que la confidentialité absolue est un *mythe* lorsqu'un chercheur effectue des entretiens en milieux carcéraux dans le cadre d'une recherche qui est approuvée par les autorités dotées du pouvoir et du devoir de veiller à l'incarcération et à la répression des détenus. Bien que nous ayons omis le nom et la

description des établissements visités, force est de constater que le SCC peut aisément découvrir à quel établissement nous nous référons puisque son Comité de recherche a dû autoriser notre entrée dans ses établissements, que nous avons rencontré les coordonnateurs de ces établissements et que nous avons signé le cahier des visiteurs à notre arrivée dans chaque établissement.

Étant donné le grand nombre d'individus incarcérés dans des établissements de la province du Québec et le peu d'information que nous avons inscrit à l'égard des sujets de recherche dans le présent chapitre, nous pouvons supposer avec confiance que les lecteurs externes au SCC ne sauront pas identifier les sujets de recherche. Toutefois, quelques constatations s'imposent. Puisque les coordonnateurs des établissements ont permis et facilité notre rencontre avec les détenus et que les agents correctionnels de ces établissements ont dirigé les détenus vers notre lieu de rencontre, le SCC connaît le nom de tous les sujets de recherche rencontrés dans le cadre de cette recherche. Il demeure donc assez facile pour ses employés d'identifier les sujets de recherche malgré les précautions que nous avons prises. Enfin, puisque le SCC requiert que nous soumettions une copie de notre recherche pour approbation avant toute publication ou présentation, nous avons lieu de nous questionner en tant que chercheurs sur la confidentialité que nous croyons accorder aux détenus. Bien sûr, nous osons espérer que le SCC éviterait de tenter de desceller l'identité des sujets de recherche, surtout qu'une recherche universitaire telle que la notre ne peut que leur être utile et ne peut qu'améliorer leurs connaissances des détenus.

Il semble donc évident que même quand les critères éthiques et déontologiques établis par les deux comités impliqués dans cette recherche sont respectés, la confidentialité des sujets de recherche face à leurs détenteurs et gardiens n'est toujours pas assurée de manière absolue. Nous avons donc constaté, tout comme Susan A. Tilley suite à une recherche auprès de femmes incarcérées, que « The official protection afforded incarcerated [women] by prison authorities and/or university ethics review committees is not sufficient.

They provide more protection for the institution(s) and researcher(s) than the participants » (1998:321). Ceci dit, puisque notre recherche porte sur un sujet peu controversé et peu incriminant, ce qui ne serait pas le cas, par exemple, d'une étude qui s'attarderait sur l'utilisation de drogues illicites en détention ou sur le degré de corruption présent dans ces milieux, nous avons choisi de présenter notre analyse malgré ces questionnements éthiques. Comme tant de chercheurs avant nous, nous avons dû évaluer les bénéfices potentiels d'une telle recherche contre les risques potentiels aux sujets de recherche. Certes, peu de recherches seraient entreprises si les chercheurs ne procédaient qu'à des études portant sur des sujets qui ne susciteraient aucun questionnement. Toutefois, nous croyons que tout chercheur qui désire effectuer des entretiens en milieu de détention doit prendre un compte le mythe de la confidentialité avant de procéder à une telle recherche.

Maintenant que nous avons étalé notre méthodologie de recherche et présenté les détenus rencontrés en entretien, nous procéderons à l'analyse afin de voir ce que les détenus « disent » du temps, comment ils perçoivent et aménagent leur temps en détention et quelles sont les instances où le temps semble court ou long, de plus que les mécanismes développés afin de se « protéger » contre le temps en milieu carcéral.

CHAPITRE 3 : ANALYSE

CHAPITRE 3: ANALYSE

Naviguer à travers plus de 300 pages de retranscriptions afin d'en retirer des catégories de sens est une tâche ardue. En effet, cet exercice de déconstruction du discursif des sujets de recherche et de reconstruction de leurs propos en un tout cohérent et compréhensif n'est ni une tâche facile, ni une science exacte, surtout lorsque nous faisons référence à une dimension aussi floue que le temps. Nous avons dû effectuer *à priori* une sélection des données de recherche afin de cibler les façons par lesquelles les détenus composent avec ce temps qu'est le temps d'incarcération. De ce fait, certains éléments qui auraient certes mérité d'être abordés dans le cadre d'une recherche, tels que le choc d'être confronté au milieu violent de la réclusion pénale, le système de délation en prison et l'évolution de la sous-culture carcérale dans le temps ont dû être mis de côté. Nous croyons avoir retenu l'essentiel des propos rapportés par les détenus et nous nous proposons de présenter les trois grandes dimensions qui se sont démarquées des entretiens dans les pages qui suivent.

Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi de présenter notre échantillon en deux temps dans la section précédente: soit les détenus ayant purgé quelques années seulement de leur première incarcération dans un pavillon spécial pour détenus purgeant de longues sentences, à l'écart de la population générale, ainsi que les autres détenus, ayant purgé de nombreuses années dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale. En effet, les détenus rencontrés ne représentent pas un groupe monolithique. Cet échantillon nous a posé le problème suivant: comment présenter les propos des deux groupes de détenus en un tout cohérent sans procéder à une simple comparaison entre deux groupes de sujets de recherche, ou encore sans présenter seuls les thèmes soulevés par la totalité des détenus. Puisque ces deux plans d'analyse soulevaient certains problèmes, il nous a semblé plus intéressant de dégager les thématiques principales soulevées par les entretiens, tout en soulignant à l'occasion les différences qui se présentaient entre les deux groupes. Il est

important de noter que cet exercice ne se veut nullement une analyse comparative des deux groupes de détenus. Il s'agit de faire ressortir les principales similitudes dans la perception et dans l'organisation du temps en milieu carcéral chez les détenus condamnés à de longues peines d'incarcération et d'exposer certains points divergents lorsqu'ils surgissent, sans pour autant contraster deux groupes.

Plongés dans l'atmosphère carcérale, les détenus doivent affronter la nouvelle réalité d'un lieu où ils ne sont guère maîtres de leur temps, en plus de faire face à une nouvelle compartimentation rigide de leur temps. L'arrivée en milieu de détention implique une coupure radicale des temps sociaux de la société libre. Comment donc affronter ce nouveau temps « autre », imposé, dénué de sens, et dont on ne demeure point maître? Cet *affrontement avec le temps qui s'étire* constitue la première dimension dégagée des entretiens. Cette première section de l'analyse décrit comment les détenus perçoivent le temps en milieu carcéral, comment ils appréhendent et affrontent le temps routinier des milieux de détention et quelles sont les périodes de leur incarcération où le temps semble particulièrement stagnant.

Comment vivre la durée de la sentence et y survivre, c'est-à-dire comment composer avec ce temps? Voilà la deuxième dimension qui a émané des propos des sujets de recherche. Le défi des détenus purgeant de longues sentences est de développer des mécanismes de défense qui leur permettront d'éviter de s'arrêter sur la durée de leur sentence. Les détenus s'engagent dès lors spontanément dans une *reconstruction de leur temps présent* en favorisant des raisonnements qui banalisent le temps imposé et qui occultent le passage du temps. Cette reconstruction s'accompagne d'une mise en valeur des avantages qui peuvent être tirés de l'incarcération. En développant une carapace contre le temps qui s'étire, les détenus se protègent contre les sévices du temps des milieux carcéraux. Cette deuxième section tente de montrer comment l'individu incarcéré tente de

reconstruire son univers temporel au sein de l'établissement et comment celui-ci sera amené à rationaliser son incarcération.

Comment trouver répit à ce temps autre, comment le meubler avec les moyens du bord, ou encore, comment le faire accélérer? Nous ne pouvons affirmer que le temps d'incarcération est un tout monolithique. Les sujets de recherche ont partagé avec nous des moments forts qui ont eu lieu durant leur incarcération, saccades momentanées qui ont su briser la monotonie de l'emprisonnement. Ils nous ont fait part des stratégies employées dans leur gestion du temps afin que le temps passe plus rapidement. Ces moments de répit où *le temps qui s'impose* aux détenus *s'est accéléré* est la troisième dimension qui est ressortie de la collecte des données. Cette troisième section de l'analyse rend compte de la quête de l'échappatoire, ainsi que des moyens recherchés par les détenus afin de faire passer, de nier ou de transformer le temps d'incarcération.

3.1 AFFRONTER LE TEMPS QUI S'ÉTIRE

La peine d'emprisonnement limite d'abord et avant tout le besoin réel chez les individus de passer le temps, de gérer leur temps et d'être maître de leur temps. Imposé en guise de punition, le temps en milieu carcéral est donc perçu comme étant autre du temps tel qu'il est vécu par l'homme libre. Il est à prime abord un temps qui semble lent et qui s'étire. Confrontés à la temporalité artificielle et régimentée des milieux carcéraux, les détenus doivent affronter ce temps.

Comment les détenus affrontent-ils l'écoulement du temps en détention et quels moments de l'incarcération passent en apparence plus lentement?

Les limites sévères imposées par l'établissement carcéral sont circonscrites dans un temps *routinier*, qui semble *long*, un temps avec lequel les reclus doivent composer. Nous

étudierons donc dans un premier temps l'affrontement des détenus au « temps cadre » des milieux carcéraux. Afin de saisir la monotonie de la routine carcérale, nous analyserons dans un deuxième temps les restrictions d'activités et d'individus imposées aux détenus. Dans un troisième temps, nous analyserons deux temps d'attente présents dans le cursus carcéral des détenus : l'attente du procès et du transfert en établissement fédéral, ainsi que l'attente de la sortie, qui nécessitent une période de transformation de l'attitude des détenus face au temps.

A) Le temps long et routinier

Tel que l'illustre poétiquement un sujet de recherche, il y a plusieurs éléments qui font sembler le temps long en détention:

Qu'est-ce qui fait passer le temps plus lentement? Beaucoup de choses! Dès que tu restes inactif, dès que t'écoutes un gars qui se plaint, puis il y en a beaucoup qui passent leur temps à se plaindre... dès que t'entends un gars parler de dehors, quand tu penses aux gens que t'aimes, dès que tu penses.... dès que tu penses... tout simplement...

Quand tu vas dehors, quand tu regardes le ciel... il y a tellement de choses qui te font sembler le temps long... quand tu regardes le temps que tu as déjà passé, puis qu'il te reste à faire... quand tu regardes et que le trois ans et demi déjà fait tu as l'impression que ça a duré 10 ans.... minimum... tu dis... putain...

Il y a beaucoup, beaucoup de choses qui te font sembler le temps long... quand t'as pas le moral, quand il fait pas beau, quand il y a un gardien qui se fait un petit abus de pouvoir sur toi... quand la porte de ta cellule se ferme à 10 heures et demie.... tellement de choses.... quand il n'y a rien à la télé, quand t'arrives pas à faire ce que tu t'es proposé de faire, tu veux écrire une lettre puis qu'il y a rien qui sort parce que t'es en train de déconnecter avec le monde extérieur puis tu te dis, « de toute façon, ça sert à quoi ». Tout ça ça te fait sembler le temps très long...

Quand tu perds l'espoir, quand tu te dis, ça marche pas... quand t'essayes de voir les trucs matériels de la vie, tu te dis: je vais sortir, j'aurai 42 ans... des fois il y en a qui pleurent avec moi, « je vais être pauvre, j'aurai pas d'argent, ça va être l'enfer »... ça va être dur quoi, recommencer ta vie à 42 ans, comme si tu avais 18 ans... c'est pas facile...

Qu'est-ce qui te fait sembler le temps long? Quand tu penses à ce que tu as fait à la personne que tu as tué... tu revois son visage, tu te rappelles les souvenirs avec cette personne...

le temps... (Pierre)

Nous avons choisi de débiter notre analyse en citant les paroles de Pierre puisque ses propos résument bien la situation générale des individus incarcérés. En général, le temps semble long en milieu carcéral puisque la privation de liberté est imposée aux détenus en guise de punition et est donc désagréable de prime abord. C'est pourquoi, lorsque nous demandons à Jean-Baptiste de nous décrire d'autres moments de sa sentence durant lesquels le temps a passé lentement, celui-ci répond: « D'autres moments de la sentence? Estie... des moments de ma sentence y en a vraiment » (Jean-Baptiste).

Si le temps semble long en détention c'est d'abord comparativement à l'extérieur. Les répondants ont identifié deux facteurs qui permettent de différencier le temps en milieu carcéral du temps de l'homme libre. Le premier facteur a été souligné par les détenus qui travaillaient avant d'entrer en détention. Il s'agit du rythme d'écoulement du temps. Un détenu suggère, à titre d'explication, que contrairement aux milieux carcéraux, les individus « courent après le temps » à l'extérieur: « Parce que dehors, j'courrais après le temps. Moi ce que j'ai fait dehors, j'trouve pas que c'était correct parce que tu travailles 70-80 heures par semaine, t'sais tu cour après ton temps, tu vois pas ton temps passer » (Serge). C'est peut-être puisque les détenus n'ont pas le sentiment d'empressement qui caractérise généralement le temps de l'extérieur qu'ils prennent plus conscience de l'écoulement du temps. À l'instar de Serge, Mark met l'accent sur le rythme détendu en prison:

C'est plus vite dehors, ça c'est sûr. J'suis plus mollo icitte. [Parce qu'ici] j'ai pas de paiements de char, j'ai pas de paiements de maison, j'ai pas de paiements de t'ci pis de t'ça, pis un cellulaire « beep, beep, beep » pis courir voir un client là, pis voir un autre client là (Mark).

Selon Mark, le rythme de l'écoulement du temps en milieu carcéral est plus lent puisque les détenus n'ont ni les responsabilités, ni les obligations qui les accaparaient à l'extérieur. Le deuxième facteur évoqué par les détenus tout au long des entretiens est que, contrairement à l'extérieur, le temps constitue un *fardeau* en détention. Tandis que plusieurs individus en milieu libre cherchent à gagner du temps, à libérer du temps, le temps en détention, lui est vécu comme un fardeau puisque les détenus ne sont guère maîtres de leur temps: « C'est vraiment l'enfer d'être pas libre avec tout c'temps là » (Jean-Baptiste). Plusieurs sont donc de l'avis que le temps s'écoule généralement très lentement en détention: « C'était long [à l'entrée en détention], très long. J'ai jamais trouvé les journées aussi longues que ça. (...) Dehors on dirait que les journées tu voudrais qu'y aient 48 heures, mais en dedans me semble si y'en aurait 6 là, ça serait correct » (Mathieu).

Non seulement les détenus ne sont-ils pas maîtres de leur temps entre les murs de la prison, ils ne sont pas non plus maîtres du temps qui s'écoule à l'extérieur:

Qu'est-ce qui est dur à vivre en prison d'après moi c'est que t'es *impuissant*. Tsé, n'importe quoi qui se passe dehors.... ta famille, si il arrive de quoi tu peux pas rien faire parce que t'es icitte. Tu le sais ce qui se passe, mais tu peux pas rien faire. Des fois ça se réglerait ben plus vite que ça. (Simon)

C'est pourquoi Denis affirme que par dessus tout, le temps passe plus lentement: « Quand que j't'*impuissant*, quand j'peux pas rien faire, [quand] quelque chose arrive dans ma famille à l'extérieur » (Denis). Non pas maîtres du temps qui s'écoule à l'extérieur, les détenus affirment ce sentir impuissants.

En milieu carcéral, le temps apparaît figé, non seulement parce qu'on ne le contrôle pas, mais parce aussi à cause de son découpage institutionnel et de son morcellement rigide au quotidien par l'institution. Tel que l'avait démontré Fraisse, plus une activité est morcelée, plus elle paraît durer longtemps (1979 :66).

Le temps en milieu carcéral est tellement routinier que les sujets de recherche ont eu de la difficulté à nous décrire une journée typique. Lorsque nous avons demandé à Mark de

tenter cet exercice, sa réaction première était la suivante: « T'es sérieux? Ah non! » (Mark). Puis, il a poursuivi en résumant la routine monotone et banale de l'incarcération comme suit: « Qu'est-ce que tu as fait hier? Pas grand chose. Qu'est-ce que tu fais demain? Pas grand chose ». (Mark)

Les détenus semblaient tous d'avis que la routine était une conséquence inévitable et indissociable de leur réclusion: « Il y a déjà tellement de choses que je fais par routine, je vais me lever tous les matins pour travailler, j'essaye d'entretenir mon corps donc tous les soirs, je vais m'entraîner. Ces choses là c'est des espèces de trucs inévitables » (Pierre). En effet, même s'ils dédaignent la routine, les détenus ne peuvent y échapper: « Je déteste la routine. En prison t'as comme pas le choix d'en avoir un peu une parce que t'as pas tellement de choses à faire à part d'aller marcher dans cour, au billard, t'as comme pas le choix » (Réjean). Si le temps semble routinier, c'est davantage puisque les détenus sont limités dans leurs activités.

C'est quasiment une routine.... ben, une routine... on a pas d'autres choses. J'veux dire, dehors tu peux faire d'autres activités, tu peux aller au cinéma, tu peux faire des sorties... ici c'est ça qui se présente à toi, (...) à tous les jours c'est la même chose. La (...) semaine, on se lève, travail, sport, travail, sport....tu vois? (Serge)

Comme tant d'éléments de leur incarcération, les détenus n'ont d'autre choix que de composer avec cette routine:

La routine là, pas le choix de vivre avec ça là. (...) Fait que... je l'ai fait pendant des années, pis y me reste des années à le faire encore. Fait que j'vais continuer à le faire... j'ai pas le choix... si j'avais l'choix là c'est pas ça que j'ferais, ça c'est certain! (Jean-Baptiste)

Toutefois, dès qu'il s'agit de décrire cette routine carcérale, les réponses sont fuyantes.

Les entretiens ont révélé que le déroulement de certaines activités spécifiques, telles que les heures de repas et les menus répétitifs qui les accompagnent, soulignent le temps routinier présent en milieux carcéraux. En effet, c'est par le biais de la nourriture routinière que certains détenus expriment leur dédain de la routine carcérale:

Parce que c'est toujours la même affaire: le samedi matin, y a des buns, une tranche de fromage (pis le fromage c'est pas du bon fromage), les buns non plus (...) pis les dimanches ben c'est des pamplemousses avec un muffin, c'est ça que j'mange depuis 4 mois, tsé, le menu est tout le temps le même, les samedis, les hot-dogs.... les maudits hot-dogs... arghhh! (Mathieu)

Mark décrit une stratégie qu'il met en oeuvre afin de réduire ce qui constitue selon lui l'aspect le plus routinier des milieux carcéraux:

Moi ma routine que j'trouve routine là c'est les repas, pis j'check pas le menu pour que ça devient pas une routine. « Qu'est-ce qu'on mange aujourd'hui? », j'ai aucune idée! ça fait trois ans que t'icitte, lundi au vendredi, (...) mais j'me souviens pas parce que j'ai jamais regardé le menu, j'veux rien savoir. J'arrive à la cuisine... « ah... ah c'est ça aujourd'hui, c'est cool ». Surprise! Fait que non, ça c'est ma seule routine qu'y a là, c'est la cafétéria pis la bouffe là. J'essaye d'enlever justement la routine pour que chaque journée pourrait être unique. (Mark)

Certains détenus estiment toutefois que l'intrusion de l'établissement dans leur gestion du temps est parfois mitigée. Les détenus confrontés au découpage rigide du temps que leur confère l'institution durant la journée estiment qu'ils bénéficient tout de même d'un certain temps « à eux » en soirée:

C'est très routinier, c'est très, très, très routinier, c'est toujours la même chose. Premièrement les repas c't'à l'heure fixe, les sorties de cellule c'est à l'heure fixe, le travail est à l'heure fixe. *Tout est géré dans l'temps*, on peut dire du matin jusqu'à 6 heures. À partir de 6 heures du soir c'est les activités libres. (...) Disons que jusqu'à 6 heures c'est encadré extrêmement le temps. (...) Le soir tu peux gérer ça toi-même, c'est pas eux autres qui t'imposent un certain temps, c'est à toi de gérer toi-même, de gérer ça dépendant de ce que tu aimes. (Gaétan)

Certains détenus se considèrent donc comme les premiers responsables de la gestion de leur temps en soirée même s'ils concèdent devoir respecter les balises établies par l'établissement. C'est dans ce sens que Gaétan va préciser qu'il a tout de même « un compte à respecter à 8 heures et demi » (Gaétan).

Un transfert d'un établissement à un autre permet aussi d'alléger la monotonie de la prison dans la mesure où il permet au détenu de changer quelque peu de routine:

C'est vraiment routinier. C'est la même chose, tout le temps. Tu te lèves, la journée, c'est le même horaire que tu suis là, si t'es là tu fais ça, après ça tu fais ça... c'est toujours pareil. T'es rendu dans l' « beat » tsé. C'est quand tu changes de « pen », c'est là que tu vas voir que c'est différent. Parce que y a des « pens » les faits sont différents, c'est pas tout pareil là. (Jean-Baptiste)

Bien que la majorité des détenus ne puissent pas éviter la routine, il est important pour les détenus qu'ils modifient leur routine de temps à autre par l'entremise d'un transfert d'établissement, surtout ceux qui purgent de longues sentences.

Moi j'ai hâte en estie de changer de routine. Même changer de place pour changer de routine, tsé. Parce que j'suis tanné, j'suis tanné, j'suis tanné, j'en ai [siffle] jusque là, y est temps que j'm'en aille d'icitte. Y est temps, ah oui y est temps là. (Daniel)

Les sujets de recherche ont donc démontré que le temps peut sembler plus long lorsqu'ils sont confinés à l'horaire routinier d'un même pénitencier.

Alors que pour la majorité des détenus rencontrés en entretien, surtout les sujets de recherche incarcérés depuis peu de temps, la routine carcérale représente une conséquence pénible de leur incarcération, cette routine devient pour d'autres détenus une source de confort. Lorsque nous demandons à Serge si ses fins de semaine en établissement fédéral s'écoulent aussi lentement qu'au provincial, celui-ci répond: « Ah non, c'est beaucoup mieux! Les fins de semaines, là j'ai embarqué dans un « beat » » (Serge). Ainsi, ne faut-il pas se surprendre que certains détenus ayant purgé de nombreuses années dans des milieux de détention à sécurité maximale vont affirmer que cette routine soit non seulement source de confort mais permette aussi de passer le temps plus rapidement.

Bien que le morcellement du temps par l'institution carcérale soit présent dans tous les pénitenciers, ce découpage institutionnel est d'autant plus rigide dans les milieux de détention à sécurité maximale¹⁶. Le temps y est rigidement fragmenté par l'entremise de

¹⁶Pour faire suite aux politiques en vogue depuis plusieurs années, de durcissement des peines pour les crimes à caractère violent, le gouvernement canadien a promulgué une loi qui exige un nouvel automatisme pour les détenus purgeant des peines à perpétuité. Cette loi exige que les détenus sentencés à perpétuité doivent purger

l'ouverture et de la fermeture des portes¹⁷, qui accentuent le passage du temps. Les entretiens semblent donc montrer que la perception du temps peut différer selon les niveaux de sécurité des établissements puisqu'en milieu de détention à sécurité maximale, les détenus sont davantage gérés, régimentés et contraints dans le temps. Tout comme le temps des cloches au sein des sociétés agraires traditionnelles et au moyen-âge, puis le temps de l'horloge durant l'ère de l'industrialisation, le temps de l'ouverture et de la fermeture des portes en détention manifeste symboliquement l'emprise que maintient l'institution carcérale sur le temps de ceux qu'elle enferme.

C'est pourquoi Daniel affirme que la compartimentation rigide du temps en institution maximale lui déplaît:

Ben parce que t'as des heures pour faire tout tsé. À telle heure les portes rouvrent, si tu veux sortir ben c't'à c't'heure là sinon y est trop tard. T'as telle heure pour rentrer, t'as telle heure après ça pour rentrer en cellule, t'as telle heure pour sortir, t'as telle heure pour tout. (Daniel)

Jean-Baptiste nous confirme que pour lui le temps passe plus lentement en milieu à sécurité maximale puisque le découpage institutionnel du temps y est restrictif:

[Au] maximum t'es fermé beaucoup de temps. Puis quand t'es embarré là c'est l'temps que tu réfléchisses le plus aussi, parce que t'es pas dans l' « beat »

au minimum 2 ans dans des établissements à sécurité maximale (même si les tests de classement initiaux indiquent qu'ils ne présentent pas un risque sécuritaire qui exigerait une telle cote). Le cheminement typique d'un détenu purgeant une peine à perpétuité implique un déclassement graduel ("cascading"): un détenu classé en sécurité maximale sera déclassé en sécurité moyenne, puis minimale avant sa libération. Ceci dit, les quatre premiers sujets de recherche rencontrés au pavillon de longues sentences (au Centre Régional de Réception à Ste-Anne-des-Plaines), dont la plupart ont toujours une cote de sécurité maximale, n'ont pas séjourné dans des établissements qui accueillent exclusivement des détenus à sécurité maximale (tel est le cas par exemple de Donnacona ou de Port-Cartier). De ce fait, les quatre premiers répondants n'ont pas pu se prononcer sur la différence entre les milieux carcéraux "maximum" et "médium".

¹⁷ Cette ouverture et fermeture des portes s'effectue selon un horaire fixe puisque les détenus sont fortement restreints dans leurs déplacements. Selon l'unité dans laquelle ils sont emprisonnés, les détenus sortent de leur cellule à des heures précises pour se diriger vers des lieux désignés (au travail, à la cafétéria, dans la cour, etc.). Dans certains établissements, cette régimentation empêche l'interaction de détenus dans diverses unités (tel est le cas, par exemple, dans certains pénitenciers où on empêche les détenus de deux groupes de motards d'avoir des contacts entre eux). À certaines heures, l'ouverture et la fermeture des portes désigne la période de dénombrement: les détenus doivent dès lors se diriger vers leur cellule ou vers un lieu de rassemblement afin d'être comptés.

d'activités là, tu te promènes pas, tu restes là, en train de penser, c'est ça. [En établissement à sécurité] médium ben c'est tout à fait différent (...), *des heures se débloquent*. (Jean-Baptiste)

Nous avons été très étonnées d'entendre, lors de l'entretien avec Donald, que pour ce détenu la routine de l'ouverture et de la fermeture des portes fait passer le temps plus vite. Tel que l'explique clairement Donald, l'ouverture et la fermeture des portes semble un événement en soi en milieu carcéral qui fait passer le temps:

Icitté y a une chose... le temps passe vite (...) à cause de la fermeture des portes. À toutes les heures t'as une ouverture-fermeture des portes de cellules, pis t'as l'entrée ou une sortie pis tu vois pas les heures, t'es vois pas... t'as pas cinq heures sans qu'y a eu 5 ouvertures de porte de 10 minutes. Sauf que tu les vois pas ces heures -là. -*Ça divise la journée...*- Ouais, c'est ça. Tu vois pas c't'heure là qui a passé, oop t'as été dans cellule 40 minutes, 50 minutes, t'as écouté trois-quarts d'un émission, tu t'es fait un café, oop y a une heure de passée mais tu t'en aperçois pas. C'est comme ça que le temps y passe vite, tu le vois pas à cause de t'ça. Plus vite que n'importe quel médium ou dans les minimums. Parce que dans les minimums, si t'es six heures de temps là dans ta journée, tu l'as vu ce 6 heures là parce que s'est pas rien passé vraiment. Tsé y a pas eu d'ouverture de portes, y a pas eu de rentrées pis de sorties, y a pas eu d'heure de repas (...). C'est l'même temps mais... c'est fait de façon à ce que tu le vois pas. Ça passe, pis ooop! t'aperçois y a un autre genre d'heure, c'est l'heure de la douche, pis là ton p'tit papier, tu prends ta douche à 8 heure mettons, ou à 8 heures et demi.... oop! Y est neuf heures et demi après ta douche. Après ça tu sors, tu vas te faire 2-3 toasts durant le quarante-cinq minutes que t'as dans la salle commune, oop! y es rendu 10 heures et demi, après ça il reste une demi-heure, y est 11 heures, tu peux fermer les portes pis la nuit arrive. C'est d'même que le temps passe vite. (Donald)

Ainsi, l'on peut dire que si pour certains détenus la routine de l'ouverture et de la fermeture des portes souligne la monotonie répétitive des milieux carcéraux et leur rappelle qu'ils ne sont guère maîtres de leur temps, pour d'autres cette routine apporte un certain réconfort: « C'est le fait que c'est comme une routine. Alors, tsé, c'est la routine... tu vois pas le temps là dedans, il passe tellement vite. T'es habitué que tsé c'est la routine de même, que tu vois pas le temps. C'est drôle comment expliquer... » (Donald). À l'instar des autres détenus, Donald, qui purge sa sixième sentence fédérale, affirme que pour lui, le temps passe plus rapidement dans un milieu où le temps est rigide et réglementé.

Pour la majorité des détenus rencontrés, le « temps cadre » des milieux carcéraux semble très lent puisqu'il est routinier et parce qu'ils ne peuvent le contrôler. Les individus ne sont ni maîtres de leur temps, ni maîtres de l'aménagement de leur temps. Si le temps leur semble routinier, pénible et donc long, c'est notamment puisqu'ils sont sévèrement restreints dans leur capacité de meubler leur temps comme ils le souhaiteraient. La prochaine section tentera de cerner les restrictions auxquelles les détenus doivent faire face dans leur aménagement du temps.

B) Restrictions

La pénurie d'activités variées et significatives a été identifiée par plusieurs détenus comme étant un facteur qui fait que le temps semble long en milieu de détention. Tel que nous le précise Serge, les détenus n'ont pas une pénurie de *temps* de loisir mais plutôt moins de *choix* de loisir. C'est ce manque de choix qui, selon Mathieu, donne l'impression que le temps en prison est long: « C'est qu'on n'est pas libre, on n'a pas le libre choix de c'qu'on mange, de c'qu'.... de rien dans le fond. C'est sûr qu'on a le choix de manger ou de pas manger.... mais c'est pas ce que j'appelle des choix intéressants » (Mathieu). En raison de cette limitation sévère des activités avec lesquelles les détenus peuvent meubler leur temps, le temps passé en incarcération peut sembler assommant et répétitif: « L'ennui en prison là c't'un gros problème.(...) Pis pourquoi l'ennui parce qu'on fait tout le temps les mêmes choses » (Daniel).

Toutefois, il est nécessaire de noter les différence entre les sujets à cet égard. En effet, quelques-uns de nos répondants ayant purgé de nombreuses années en prison ont noté à des moments précis de l'entretien qu'ils étaient satisfaits du choix des accessoires qui leur permettait de meubler leur temps:

C'est vrai qu'en prison on a les « playstations », on a l'ordinateur, on a les roulottes, qu'est-ce j'peux dire d'autre? En tout cas, on a des grosses TV en salle communautaire, tsé la grosse patinoire à 40 mille piasses dans cour tsé qui viennent de poser y v'là deux ans. (...) Parce que c'est vrai qu'on est peut-être en prison là tsé, le système veut qu'on a pas mal d'affaires pareil. (Daniel)

De la même façon, Simon affirme: « C'est pareil comme un « loft » dehors, t'as plein de chistie d'affaires » (Simon). La majorité des répondants sont tout de même de l'avis contraire. En effet, l'absence d'activités significatives a non seulement été dénoncée explicitement par certains détenus mais a aussi pu être décelée implicitement à travers le rapport que maintiennent les détenus avec les membres de leur famille. De fait, c'est dans la description de certaines conversations téléphoniques que nous pouvons saisir en quelle mesure la répétition quotidienne des mêmes activités dans un environnement physique limité donne lieu à un temps carcéral perçu comme stagnant.

Au début je parlais beaucoup au téléphone, t'sais à ma famille, pis tout ça, pis à moment donné tu parles moins... t'as plus rien à dire à moment donné [parce] qu'il se passe rien!!! Tu peux pas dire... « ah ben là j't'allé voir un show, c'était écoeurant », t'sais, ou une pièce de théâtre, « la mise en scène était superbe, le jeu des acteurs était parfait »... non, tu peux pas. (Mathieu)

Notons, au passage, que c'est notamment en discutant avec des individus qui sont externes à la vie pénitentiaire que les détenus prennent réellement conscience des restrictions auxquelles ils sont contraints. Faute d'événements à rapporter, Mathieu indique qu'il a peu à peu espacé ses appels téléphoniques. De la même façon, Donald souligne la banalité du quotidien carcéral et l'absence d'événements stimulants comparativement au déroulement d'une journée à l'extérieur:

J'appelle mettons ma cousine des fois dehors (...). Pis là elle disait, « mais qu'est-ce qui a de nouveau? » « Ben y a rien... y a rien... aujourd'hui j'ai regardé la TV comme hier, j'ai fait la même job, la routine ». On n'a pas de vies, on n'a pas rien à raconter sur le quotidien icitte, y n'a pas! [rire] Tsé veux dire. (...) Si t'es dehors ben OK, « j't'allé là, j'ai vu elle, pis ah! » Tsé t'as des histoires à raconter de ta journée, il se passe plein d'affaires. [Mais ici] y a pas rien qui se passe. (Donald)

Un troisième détenu nous a rapporté un scénario similaire. Cette fois, Daniel rapporte que le déroulement routinier du quotidien carcéral est source de conflit avec son épouse:

C'est toujours la même chose, c'est *routinier*! Moi ma femme au début on se chicanait: « tu m'écris pas » ... ouin ben... que c'est que tu veux qu'j'te dise! Au début c'est sûr que tsé, tu rencontres une femme ben là, là, tu y écris des [lettres] c'est tout beau, tout beau, la passion et là, tout le kit là. Mais à la longue, ça passe, ça fait 4 ans là qu'on est marié. Fait que là que c'est que tu veux qu'j'te dise... là tsé, que c'est que j'fais icitte? Tu l'sais ce que j'fais icitte... j'me lève le matin, [j'me] brosse mes dents, pis là j'm'en vais travailler, là on va manger, na, na, na là tsé, c'est tout le temps la même affaire, tsé. Fait que c'est ça... icitte c'est routinier. (Daniel)

De ces quelques exemples on peut déduire que si, aux yeux de certains détenus, un certain nombre d'activités sont présentes dans les pénitenciers, la restriction dans le nombre et le choix d'activités affecte leur relations avec les individus de l'extérieur et souligne le temps routinier du milieu carcéral. Bref, c'est le manque de relief en milieu carcéral qui crée le temps stagnant et routinier et contribue à la perception que le temps s'écoule lentement.

Tel que nous l'avons déjà signalé, les rapports qu'entretiennent les détenus avec les individus externes au monde carcéral peuvent être douloureux puisqu'ils rappellent aux détenus les loisirs de l'homme libre. En effet, les détenus demeurent confrontés au temps de loisir extérieur lorsqu'ils discutent avec les « citoyens ». Ce terme en prison fait référence à l'homme libre, non-incarcéré, non-criminalisé. Si certains détenus vont se protéger en repoussant les rapports avec les citoyens, d'autres comme Jean-Baptiste vont les accepter même s'ils impliquent une part de souffrance:

Il faut penser à l'extérieur pareil là, même si des fois t'as pas envie de penser parce que ça te fait chier. Quand tu tombes à penser, surtout quand t'appelles quelqu'un là pis tu lui parles, (...) c'est comme un crève coeur. Parce que tu sais que t'aimerais ça aussi t'amuser de cette manière là. Pis toé t'appelle la personne pis il s'en va s'amuser, *pis toé tu sais que tu vas raccrocher le téléphone, tu t'en vas dans ta cellule...* tu t'en vas dans ta cellule pis y a rien à la TV... *c'est plate...* (Jean-Baptiste)

L'exemple précité illustre clairement non seulement à quel point le 'temps qui s'étire' des milieux carcéraux fait contraste au temps de l'extérieur mais aussi la différence entre un temps particulier, le temps de loisir des détenus, qui diffère sensiblement du temps de loisir de l'homme libre. Un appel téléphonique aux amis de l'extérieur peut spontanément rappeler aux détenus les activités auxquelles ils n'ont guère accès. Pour Mark, les visites de sa famille constituent un rappel pénible des voyages familiaux qu'il effectuait dans le passé et des activités qui l'attendent à sa sortie. C'est pourquoi, lorsque nous lui avons demandé de nous parler des moments durant son incarcération où le temps s'est écoulé plus lentement, il a répondu:

Quand tu penses à dehors, ouin, quand tu penses à dehors. Aux choses qui t'attendent... J'veux dire mes parents y s'en vont en vacances tout l'temps pis mon père il revient du Japon, il (...) va en Angleterre dans deux semaines, pis là ma soeur s'en va en Cuba, ma mère est partie à Vancouver, mon frère il est parti au Brésil. Tout l'monde sont partis puis moi (...), *j't'en vacances, mais pas vraiment*. J'ai dit à mon père que j'prenais 2 mois d'vacances, il dit ouin, nous autres aussi, on s'en va icitte, on s'en va là, l'autre s'en va là, ma soeur qui s'en va en Russie dans 6 mois.
... (Mark)

En effet, si Mark se vante au début de notre entretien des deux mois de « vacances » auquel il a eu accès (2 mois durant lesquels il est libéré de l'obligation d'étudier, tout en recevant le salaire d'un détenu étudiant), ses derniers propos illustrent à quel point ce terme demeure tout au plus relatif. Si Mark se sent bel et bien en vacances puisqu'il a la chance de se réveiller tard le matin et de se faire bronzer dans la cour extérieure, ce moment n'est point comparable à ses périodes de vacances antérieures et à celles vécues présentement par sa famille:

Ça me fait chier parce que j't'en prison, pis mes parents ils continuent leur vie, pis ils continuent le trip que j'avais tsé, pis là ils m'en parlent pis c'est comme... (...) Ah! j'ai hâte de m'en aller. Mais qu'est-ce que tu veux que j'fasse? J'suis pogné en prison... (Mark).

Si la majorité des répondants ont indiqué que le temps passe généralement fort lentement en milieu carcéral, grand nombre d'entre eux ont affirmé que le temps semble s'écouler particulièrement lentement en fin de semaine: « J'ai trouvé ça ben long, surtout les weekends. Ben, la semaine aussi c'tait dur, mais j'trouvais ça plus dur, plus *crève-cœur* les fins de semaine ». (Serge). La fin de semaine semble pénible pour Serge notamment puisqu'il ne peut en jouir tel qu'il le faisait à l'extérieur: « C'est le seul moment, *j'veux dire dehors* que tu peux relaxer pis t'amuser, mais là t'es pogné en prison. C'est plus dur que la semaine » (Serge). De la même façon, Mathieu décrit qu'il ne peut pas profiter de la fin de semaine, ou encore profiter du temps libre de la fin de semaine, puisqu'il est contraint dans le pénitencier:

Veut veut pas, c'est différent [d'une fin de semaine à l'extérieur], ben le fait qu'on puisse pas sortir. Parce que (...) on a beau avoir le droit d'aller dans la cour toute la journée, [...] être en prison sera jamais comme à l'extérieur. Parce que le fait que la fin de semaine [dehors], ben généralement t'en profites, tu sors un vendredi soir, tu vas à un 5 à 7, après ça tu vas te changer, tu vas te doucher, pis tu sors dans une discothèque. Le lendemain, ben tu fais la grasse matinée, tu vas déjeuner tard, tu vas manger des oeufs, j'sais pas ou tu vas aller au restaurant le matin au lieu de te faire à déjeuner (...). Pis ici y a pas ça. Ça fait que tes fins de semaine veut veut pas, sont comme routinières, c'est tout le temps la même chose. Tsé c'est sûr que c'est différent de la semaine parce que tu travailles pas, sauf que (...) c'est plus long. (Mathieu)

Cette insistance marquée sur le temps long des fins de semaine souligne l'absence de variété dans les activités de loisir. Même Daniel, qui avoue ne pas avoir profité du temps de loisir des fins de semaine à l'extérieur, affirme trouver le temps plus long la fin de semaine:

J'trouve ça long, j'trouve ça long, c'est long. Pis veux-tu que j'te dise quelque chose là. Ha! Ha! La fin de semaine là... c't'encore plus long... (...) Dehors, t'as plein de choses à faire dehors. J'dis ça, c'est bizarre, parce que moé dehors j'faisais pas ça. Fait que là j'vas me r'prendre, mé que j'vais sortir, j'vas me r'prendre, c'est sûr. (Daniel)

Il existe, certes, des similitudes incontestables entre les fins de semaine en prison et à l'extérieur, notamment l'absence de travail et l'emploi du temps à des tâches ménagères. Or, cette période de temps revêt un caractère particulier en milieu carcéral. Les détenus rencontrés en entretien ont révélé qu'elle n'est ni ressourçante, ni libératrice, telle qu'elle pourrait l'être. En d'autres mots, elle ne semble guère contribuer à l'amélioration de l'expérience d'emprisonnement des détenus. Plutôt, faute de travail ou d'occupations intéressantes, la fin de semaine semble ajouter au fardeau que représente le temps en milieu carcéral. Ainsi, peut-on lire dans les propos de Jean-Baptiste des tactiques qu'emploient certains détenus afin de diminuer, en apparence du moins, la durée des fins de semaine:

Les fins de semaine, c'est une journée comme les autres. Sauf que y a pas de travail, pis moé j'emploie ma tactique pour faire différemment mon temps. Fait que, les fins de semaine à place que j'me réveille à huit heures du matin pour aller travailler, j'écoute la TV toute la soirée puis je dors presque tout l'avant-midi, jusqu'à 11 heures-midi, pis j'me réveille. C'est comme si j'venais déjà rapetisser la fin de semaine. (...) Oui, j'essaye de rapetisser la journée en restant sur mon lit, de ronfler un peu... (Jean-Baptiste)

Les paroles de Jean-Baptiste laissent aussi croire que semaine et fin de semaine en milieu carcéral ne se donnent pas mutuellement relief. Dans une même optique, Donald affirme : « C'est tout le temps la fin de semaine icitte! [rire] si tu veux, tu peux regarder ça d'même tsé » (Donald). Si l'opposition entre les deux moments de la semaine n'est point marquante c'est davantage, tel que plusieurs détenus l'ont déjà souligné, puisqu'ils n'ont guère accès à certaines activités qui symbolisent en quelque sorte les fins de semaine à l'extérieur:

Ben la fin de semaine, moi ça existe pas pour moi la fin de semaine. La semaine, la fin de semaine, c'est la même chose, on peut pas dire que m'en j'vas à la brasserie vendredi. M'a te dire franchement, j'm'étais jamais arrêté à ça, j'y pense là, pis j'la vois pas la différence. Pantoute, pantoute, pantoute... sauf le travail. Tsé c'est la seule affaire. (Gaétan)

Toujours au niveau de la limitation des choix avec laquelle ils doivent composer, les sujets de recherche ont indiqué qu'un autre aspect démoralisant et pénible, qui fait donc

sembler le temps long, est la limitation de relations interpersonnelles et de stimuli sociaux. Certains détenus ont noté que la limitation des contacts interpersonnels variés était pour eux un des éléments les plus pénibles de leur incarcération:

Ce qui me manque le plus c'est (...) le *choix* avec mes relations, avec les gens que j'côtoie. (...) C'est vrai, ça me manque de côtoyer des personnes, ce qu'on peut appeler des bons citoyens. J'veux dire des grands-papas, des grands-mamans, des femmes, des personnes qui ont rien à se reprocher, des jeunes enfants... côtoyer du monde, des citoyens. C'est ça, icitte en prison on n'est rien que des gars, des gars pis des gars, peut-être entre 20 pis 50, pis tu sais pas ton voisin, y a fait une banque, ton autre voisin y a tué quelqu'un (...). J'pas là pour juger personne, toute façon j'ai pas fait mieux qu'eux, mais j'veux dire ça me manque de côtoyer des gens innocents, ouin, des gens ben innocents. (Réjean)

Les paroles de Réjean sont marquantes puisqu'elles expriment simplement les interactions précieuses mais tout de même relativement fréquentes en milieu libre qui lui sont dérobées en milieu carcéral. Réjean poursuit son train de pensée en décrivant un moment nostalgique lorsqu'il a entrevu un cultivateur à l'extérieur du pénitencier:

L'autre fois j'ai vu dans le champ, un cultivateur à l'entour du « pen » (...), j'l'ai vu embarquer sur son tracteur, y avait l'air à travailler après sa petite « wagon » en arrière. Ça faisait drôle de l'voir. Y avait l'air d'être habillé d'une façon qu'on n'est plus accoutumé de voir icitte, tsé les jeans avec les t-shirts CORCAN¹⁸ ben souvent, pis euh, j'voyais un gars, habillé en cultivateur qui travaillait, c'était un homme qui travaillait pour gagner honnêtement sa vie, tsé, j'trouvais ça beau. J'me suis rendu compte que ça me manques, tsé des gens de coeur, qui ont des responsabilités pis qui sont responsables. Des gens comme ça ça me manques ben gros. (Réjean)

Puisqu'ils sont restreints dans leurs interactions interpersonnelles, les détenus vont utiliser le peu de ressources à leur disposition afin d'établir des contacts extérieurs. D'où l'intérêt pour Donald de participer à des groupes d'alcooliques anonymes qui lui ont permis une des

¹⁸ Dans l'aile de réception (aile où arrivent directement les détenus provenant des établissements provinciaux afin qu'on puisse les évaluer, déterminer leur niveau de sécurité, leur plan correctionnel, puis les diriger vers un des pénitenciers de la province), qui se retrouve dans le même pénitencier que notre premier groupe de sujets de recherche, purgeant leur peine dans une aile spéciale pour détenus condamnés de longues sentences, les détenus sont dans l'obligation de porter un "uniforme" : des jeans bleus et des t-shirts blanches. Ces habillements sont fabriqués en milieux carcéraux, dans les ateliers de CORCAN.

rare occasions de rencontrer des femmes en milieu carcéral et de dialoguer avec des individus externes aux milieux carcéraux:

Quand j'ai commencé, mettons j'allais dans les AA, tsé t'as les visiteurs extérieurs qui venaient. Mais j'aimais ça pour pouvoir leur parler à eux autres là, j'avais pas de visite. Mais à moment donné j'réussissais pas vraiment à avoir un dialogue, parce que là m'a dire qui avait une fille (...) j'me percevais que c'tait tout le temps une troupe de gars qui étaient à l'entour comme des vautours, là j'pouvais pas avoir (...) une continuité dans l'dialogue. Fait que j'me suis tanné de t'ça, j'ai arrêté d'aller à des groupes de même. (Donald)

L'indifférence de Donald à l'égard des groupes AA lorsqu'il a découvert qu'il était en concurrence pour l'attention des visiteurs montre à quel point certaines activités préconisées par le Service Correctionnel du Canada ne constituent que de simples prétextes pour compenser le manque de stimuli sociaux en milieu carcéral. Cet élément d'analyse nous permet de comprendre, en partie du moins, la motivation de certains détenus à nous rencontrer en entretien: « Aujourd'hui j'aime ça parler avec toi, parce que... t'es normale » (Mark). De la même façon, Donald exprime son désir de partager avec nous ses souffrances: « Y m'ont fait voir un psychologue (...) ça m'a fait du bien juste d'y parler à elle de ce que j'refoule là dedans, de ce que je vis des fois là, même peut-être parler à toi de t'ça ». Restreint aux individus incarcérés dans l'établissement, ou au personnel qui y travaille, Donald semble heureux de nous rencontrer en entretien afin d'avoir « quelqu'un d'autre » avec qui partager ses souffrances.

Quant aux sujets de recherche qui séjournent dans des établissements pour détenus sous protection, ils sont donc contraints à vivre, au jour le jour, avec des individus qu'ils jugent « pas trop recommandable » (Daniel), « les pires rapaces » (Daniel) ou des « caves » (Mark). Cette limitation à côtoyer des individus dont ils n'apprécient pas la présence est un autre élément qui, selon les sujets de recherche, donne la perception d'un temps long, notamment chez ceux qui s'isolent afin de ne pas socialiser avec ces détenus:

J'aime pas le monde... j't'entouré de violeurs, de pédophiles, toutes sortes de crimes crapuleux. Ces gens là, ça se trouve à être leur secteur, (...) mais moi j'ai pas un gros bras, j'ai pas de tattoos partout, j viens d'une bonne famille pis tout. J'fit pas, j'fit pas. (Mark)

Ça c'est quelque chose que j'ai toujours sur le coeur. De vivre avec du monde... Moi aussi j'ai ma situation, je juge pas les autres, je sais pas pourquoi qui sont là. Mais y en a vraiment là qui... comme, tu vois... pédophiles icitte, c'est pas plaisant de vivre dans une telle situation. (Jean-Baptiste)

Pis icitte le monde, tsé on est sur la protection, (...) Fait que c'est pas du monde trop trop tellement recommandable. Moi j'ai de la misère avec ça, tsé, d'être sur la protection, j'ai de la misère avec ça pareil. Fait que c'est pour ça un peu que j'me mélanges pas. (Daniel)

Parmi le nombre élevé de restrictions que le pénitencier impose aux détenus, une des pires est la privation presque totale de relations hétérosexuelles. Si les individus incarcérés trouvent le temps long à cause de la restriction générale d'individus avec lesquels ils peuvent développer des rapports, la privation de femmes, quant à elle, fait sembler le temps *infini*, tel que nous l'explique Pierre:

Si je me mets à penser à une femme, je ne te parle pas fatalement, je ne te parle pas d'une image sexuelle mais... juste de sentir quelqu'un... une odeur, tous les trucs à la limite les plus beaux de l'amour, j'sais pas moi, passer tes mains dans les cheveux d'une femme nue, c'est des images comme ça que t'as, tu sais, t'endormir, puis tu ouvres les yeux puis tu vois qu'il y a quelqu'un qui est blottie contre toi, tous ces trucs là, quoi. À la limite, au bout d'un moment tout ce qui est sexuel de ces apparences là tu les mets de côté, c'est juste la tendresse, des trucs d'émotions qui te manquent, c'est ça le plus fort. Tu vois le cul (...) c'est un besoin quasiment animal, irrépressible, tandis que l'autre c'est un truc qui joue avec ta tête, ça ... en tout cas dans mon cas c'est une vraie torture, parce que tu te dis, c'est tellement loin de prendre une femme dans ses bras, lui parler doucement dans l'oreille, lui dire des choses gentilles, tout ça... voir un sourire, toutes ces choses là, c'est ça qui me fait vraiment sentir vraiment vivant, c'est ça qui rend ma vie pleine... mais c'est un truc qu'il faut que j'oublie. Mais je veux pas l'oublier, tu sais, je veux le garder, je veux garder ce truc là. Ça ça te fait sembler le temps *infini*... (Pierre)

Les paroles imagées de Pierre nous rappellent à quel point, en limitant les choix à travers lesquels ils peuvent meubler leur temps, on refuse aux individus incarcérés plusieurs jouissances. À travers la limitation de choix pour meubler le temps, on leur refuse accès à

certaines « petites merveilles » de la vie. Pierre, le répondant avec le plus haut niveau d'instruction, sans dire le don de la parole, a été particulièrement habile non seulement à exprimer ce qu'il vivait et ressentait, mais à nous faire réfléchir sur les moments de notre vécu qui nous font sentir vivant. Si penser aux femmes fait le temps sembler *infini* pour Pierre, c'est notamment puisqu'il est privé en prison de moments intenses qui sont liés à son existence même.

Penser aux femmes, tout comme penser à l'extérieur, fait sembler le temps long puisqu'elles demeurent inaccessibles, tel que nous l'avons vu à travers les mots de Pierre. Plus encore, c'est une restriction dont les détenus sont toujours conscients: « J'aimerais ça, tsé veux dire, jaser avec une femme. Ça des fois quand j'me mets ce scénario là dans la tête, ça vient me chercher. J'essaye de l'enlever le plus possible, le plus vite possible, mais c'est tout le temps là pareil » (Denis). Derrière les paroles des détenus, ce que nous discernons est le désir ardent pour de l'intimité et de la tendresse: « Les choses que tu t'ennuies le plus là... te coucher le soir pis te coller après une fille, tu t'ennuies.... » (Mark). Ou, plus précisément, le désir de développer des liens profonds avec des femmes: « Ça me manque beaucoup d'avoir quelqu'un de proche, d'intime, genre confidente » (Réjean).

Si la majorité des détenus qui se sont exprimés au sujet de l'absence des femmes en milieu carcéral ont révélé une nostalgie non pas des relations sexuelles comme telles mais de l'intimité, d'autres, au contraire, ont abordé l'absence de la satisfaction des désirs sexuels en milieux carcéraux:

À l'extérieur, t'es avec ta blonde, t'as plus d'affection, le sexe est important dans la vie. (...) Comparé à aujourd'hui, tu couches dans une cellule, t'es tout seul pendant des années, t'as pas d'affection, y a pas personne pour te caresser. (Jean-Baptiste)

On peut donc conclure que l'incarcération attaque les détenus dans leur capacité de meubler leur temps à travers les restrictions qu'elle impose. Les détenus ont peu de *choix*, c'est ce qui leur donne l'impression que le temps en détention est long. Toutefois, cette

limitation sévère de choix est aggravée en milieu de détention sous juridiction provinciale, thème que nous allons aborder dans la prochaine section en discutant de certains temps d'attente au sein du cursus carcéral.

C) Le temps d'attente

La majorité des répondants ont révélé que le *temps d'attente* au provincial est un temps pénible puisque, tout comme à l'extérieur, le temps semble long lorsqu'on attend quelque chose. Les prévenus attendent non seulement le verdict de la cour mais aussi le transfert éventuel dans un pénitencier sous juridiction fédérale. Qui plus est, les détenus vont vivre un deuxième temps d'attente important durant leur incarcération, soit l'attente de la sortie à la fin de leur sentence. Si tous les répondants ont passé du temps plus ou moins long en établissement provincial (pour plusieurs détenus cette expérience était relativement récente, ils se sont donc longuement arrêtés sur ce thème), peu des sujets de recherche rencontrés en entretien s'approchaient de leur sortie.

Pour plusieurs détenus, le temps d'attente au provincial¹⁹ demeure le moment de leur parcours carcéral où le temps s'est écoulé le plus lentement: « Ben c'est l'attente au provincial. L'attente du procès, ça duré 14 mois. Moi ça m'a paru.... un 3-4 ans. Ah oui, ça finissait plus... les journées finissaient pas, les semaines finissaient pas... c'était horrible ça » (Serge). Le début de l'incarcération implique chez nombreux détenus une période

¹⁹ Il existe deux types de milieux carcéraux au Canada. En premier lieu, on retrouve les centres de détention sous juridiction provinciale qui incarcèrent les individus condamnés à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans ou ceux qui sont incarcérés en attente du déroulement des procédures judiciaires (ce qu'on appelle la détention préventive). En deuxième lieu, on retrouve des établissements pénitentiaires, sous juridiction fédérale, qui incarcèrent les individus condamnés à deux ans d'emprisonnement et plus. Bien que nos entretiens aient eu lieu avec des détenus purgeant des sentences dans des établissements fédéraux tous, sans exception, ont débuté leur incarcération dans des prisons provinciales avant d'être transférés dans un pénitencier fédéral. Certains ont aussi purgé antérieurement des sentences complètes en établissement de détention provinciale.

d'ajustement durant laquelle ils tentent de cerner leur situation ou, comme le caractérise Réjean, de « digérer » le fait qu'ils sont incarcérés:

Quand j'suis arrivé ici les premiers temps, ces choses là y a fallu que... c'est comme se nourrir eh? C'est comme quand tu vas manger un bon repas, t'as besoin de l'digérer. Ben c'est ça.... y est arrivé ci, les conséquences sont ça, faut que ça rentre dans tête, pis là faut que ça tourne là dedans... (Réjean)

C'est dans cette optique que Pierre affirme qu'au début de l'incarcération, « le temps il est quasiment secondaire. (...) je crois que c'est pas la question primordiale, je crois que c'est ce qui passe dans la tête » (Pierre).

Si le temps est long au début de l'incarcération, c'est en partie puisque la situation dans laquelle les détenus se retrouvent peut paraître cauchemardesque:

C'est vraiment un cauchemar. D'ailleurs j'suis convaincu que tu peux comprendre si tu réussis à imaginer ce que j'vais décrire. Tsé t'as une vie normale, le soir tu vas te coucher, tu vas dormir. Une nuit tu vas faire un cauchemar. Le lendemain tu vas te réveiller, tu vas te dire, maudit j'suis content, c'tait rien qu'un rêve, c'est fini, une bonne bouffée d'air pis la vie continue, elle est belle, on sort, le soleil brille. [Mais moi] c'que j'vis (...) c't'un cauchemar réel. (...) C'est comme si là tu vivrais un cauchemar mais y a pas moyen de te réveiller, y es réel le cauchemar. (...) Moi, quand j'dormais la nuit j'rêvais que j'tais dehors, que j'tais en liberté, que j'tais dans la ville à marcher, peut-être dans le centre d'achat. Pis là j'me réveillais dans la prison, tu comprends? Quand j'dormais c'était la vie normale pour moi. Quand j'me réveillais c'est le cauchemar qui commençait. (Réjean)

Nos entretiens ont révélé que si le temps s'écoule lentement au provincial, c'est en partie puisque les détenus y vivent le temps de l'homme libre en milieu carcéral. Ce moment semble particulièrement pénible parce que le détenu porte encore son regard vers l'extérieur. Bien que nous ne puissions guère l'affirmer avec certitude étant donné le nombre restreint de détenus rencontrés en entretien, il semblerait que les individus incarcérés s'adonnent toujours à la perception du temps de l'homme libre. C'est pourquoi les détenus n'ayant purgé que quelques années de leur sentence font souvent référence à l'extérieur, tel que le témoignent leurs entretiens qui sont truffés de comparaisons entre les

milieux carcéraux et le milieu libre. Au d'autres mots, le temps d'attente au provincial serait particulièrement long puisque l'individu qui y est contraint vit toujours le temps de l'homme libre avant de s'y faire au temps du prisonnier.

Par-dessus tout, les détenus ont insisté sur l'absence d'activités en milieu provincial afin d'expliquer l'écoulement lent et pénible du temps dans ces établissements. La perception du temps des détenus pendant de l'attente en milieu provincial met en relief à quel point cette perception est fortement influencée par leur organisation du temps. Puisque, dans ces établissements sous juridiction provinciale, les détenus sont enfermés pour des sentences relativement courtes et qu'il s'ensuit un roulement important de détenus, les autorités correctionnelles investissent peu dans des structures ou dans des activités qui permettent aux détenus de meubler leur temps.

C'est plus long, t'as rien. T'as absolument rien, t'as tes TV, gameboy, un Walkman, pis euh... des crayons de couleur. Pas d'études, pas rien. Pis là t'es sur le stress de ton procès, pis tu vois le monde entrer et sortir. Y a du monde qui part 2-3 jours, qui s'en va chez eux pis toi t'es là pogné là. (Mathieu)

Au provincial, on est en attente de procédure, donc, ils nous enferment, pis restez là, pis.... fait que le temps est vraiment long, t'sais... (Mathieu)

Les passages qui suivent montrent que cette absence d'activités constitue un élément perturbateur et difficile à vivre pour les détenus purgeant de longues sentences et, par conséquent, fait sembler le temps très long.

Pierre, qui était incarcéré dans un établissement provincial hautement sécuritaire, décrit comment la restriction d'espace et d'activités qui caractérise le milieu de détention sous juridiction provinciale fait sembler le temps long:

On n'avait absolument rien du tout, c'était enfermé 23 heures sur 24, dans le bloc, on avait une sortie de cour par jour, quand ils décidaient que les conditions sécuritaires le permettaient, des fois elles étaient annulées. La cour (...) c'était un cube de béton qui faisait à peu près 50 mètres carrés avec juste une barre fixe pour s'entraîner, c'est tout. On n'avait même pas de bibliothèque, on n'avait même pas

de sports, on n'avait rien du tout. Donc le temps il est long. Il est long, long, long... (Pierre)

Pierre nous relate que dans ce milieu où les restrictions abondent, les messes lui procuraient une des rares possibilités de sortir de sa cellule.

C'était la seule sortie que je pouvais avoir du bloc. (...) Ça me permettait d'aller... y avait une messe une fois par semaine. Donc on pouvait aller là-bas, c'était la seule sortie qu'on pouvait faire... en fait, sortie....dans les couloirs escortés. (...) Quand t'es enfermé dans un cube c'est le fun de faire un tour ailleurs. (Pierre)

Ce même détenu rajoutera que son temps s'est quelque peu allégé par la suite lorsqu'il fut transféré à un établissement provincial qui lui offrait la possibilité de s'engager dans un plus large éventail d'activités: « Là c'était un peu comme reprendre ma vie. Tu sais, le simple fait de faire des activités ... » (Pierre). Jean-Baptiste, quant à lui, souligne à quel point cette absence d'activités fait en sorte que le temps d'attente au provincial est un temps fort ennuyeux:

Au provincial y a pas grand chose à faire là. Aie non franchement, y a vraiment pas grand chose à faire. Tu tournes en rond pis... tu t'ennuies... (...) tu t'en vas faire un p'tit sport de temps en temps pour t'défouler. À part ça là, y a pas grand chose (rire), c'est plate. Ouin, tu tournes en rond, t'attends qui ferment les portes, tu tombe endormis pis c'est ça... t'attends le lendemain pour faire la même chose. (Jean-Baptiste)

Tel que le soulignent Serge et Réjean, le temps au provincial demeure en grande partie vacant puisqu'il est dépourvu d'occupations, outre une à deux heures dans la cour et quelques activités peu stimulantes:

Y a pas d'activités, y a pas de sports, t'es confiné dans une petite rouille de 12 pis la seule chose que t'as c'est d'aller dehors 2 heures par jour, 1 heure le matin, 1 heure l'après-midi, seule affaire qu'y a (...) c'est de jouer aux cartes. Puis [jouer aux cartes] c'est pas mon fun! (Serge)

Moi où ce que j'étais, [nomme un établissement provincial], j'étais là un p'tit peu moins de 7 mois. T'avais une heure de sortie de cour par jour pis c'tait quasiment le matin tout de suite en te levant, souvent en avant-midi entre 9 et 10, pis après tu

restais enfermé dans la prison toute la journée, dans une pièce peut-être de 40-50 pieds carrés. 20 gars là dedans pis avec une toilette là que tout le monde partage. Pis t'as rien d'autre à faire, que d'écouter la TV là, pis jouer au Nintendo... (Réjean)

Immobiles et inactifs au provincial, les détenus demeurent donc réellement confrontés au temps.

L'absence d'activités ne contribue pas à réduire la violence en milieu de détention.

Selon Pierre, elle est source et cause de conflits:

Voilà, c'est ça, le temps c'était vraiment long, il y avait rien à faire du tout. Le matin les cellules, ils débarrassaient à 8 heures et puis là évidemment on pouvait sortir de nos cellules mais on se retrouvait dans un gros cube de béton fermé. Puis on faisait rien - les gars ils jouaient aux cartes. Y'en avait d'autres qui faisaient des push-ups dans un coin, ça se tapait sur la gueule aisément, au moindre problème, au moindre mot de travers, puis c'est tout, quoi. (...) Quand ta seule activité c'est de te faire des toasts ou euh, j'sais pas moi, de regarder les gars jouer aux cartes... (Pierre)

Simon confirme les propos de Pierre lorsqu'il affirme: « Au provincial, (...) les gars y s'accrochent plus facilement. [Parce que] au provincial, tu fais fuck all. Tout le monde est assis là pis (...) J'sais pas si tu le sais mais c'parce que 13 gars à moment donné y te tombent sur la tomate pis ça finit au mal » (Simon). Le stress de l'agressivité fait en sorte que pour certains détenus, la période de leur sentence passée en établissement provincial est le temps le plus dur de leur incarcération. Selon les dires d'un sujet de recherche, puisqu'ils ne peuvent pas adéquatement meubler leur temps, ils « font » réellement leur temps:

Pour occuper mon temps, t'as rien à [Centre de détention provincial], y a rien... tu fais *ton* temps. (...) « Lui c't'un ci pis lui c't'un ça », (...) « L'autre y passe trop de temps au téléphone il va manger une volée ». C'est de la violence, premièrement, c't'un climat de violence à l'extrême. (Gaétan)

Va s'ajouter, pour les détenus incarcérés au provincial, la difficulté de vivre l'incertitude reliée au procès. Il en résulte un état d'anxiété, dont se plaignent les détenus, qui fait sembler le temps long:

Après 4 mois [au provincial] (...) je regardais en arrière, j'tais là « c'est long, c'est

long », qu'est-ce qui se passe? (...) Le fait aussi que nos causes avancent pas. Quand c'est long, pis que tu le sais pas ce qui arrive [avec ta cause] c'est ça (...) qui est le pire, que là tu te ronges les ongles. (Mathieu)

La majorité des répondants ont révélé que le *temps d'attente* au provincial est un temps pénible puisque, tout comme à l'extérieur, le temps semble long lorsque l'on attend quelque chose. Comme l'avait affirmé Fraisse, le temps d'attente est toujours *trop* long (1979: 70). Ce temps d'attente peut être d'assez longue durée, surtout pour les détenus accusés de meurtre au premier ou au deuxième degré - plusieurs de nos répondants ont indiqué avoir attendu plus d'un an en établissement provincial. Bien que le verdict futur de la cour pèse lourdement sur plusieurs prévenus, d'autres ne s'imaginent pas le sort qui les attend: « Au début là c'était plus facile parce que on s'attendait pas à c'quoi qu'on va être en prison pour longtemps là. On était encore en attente de procès tout ça là, c'tait pas si grave que ça mais c't'après ça été plus... plus dur » (Jean-Baptiste). Ainsi, contrairement aux autres sujets de recherche, Jean-Baptiste et Simon ont affirmé que le temps d'incertitude au provincial était plus facile à vivre que le temps suite à la condamnation. En d'autres mots, ces deux détenus se sont permis de nier le temps au provincial et ont montré que le temps n'est pas si long quand on ne reconnaît pas son sort et qu'on imagine un retour en liberté:

Tu te demandes ce qui va se passer. Mais tu penses toujours que tu vas sortir la semaine d'après sur caution. Première fois de ma vie que j'me fais arrêter, ben beau que j'suis accusé de meurtre. Dans ma tête j'vas sortir trois semaines d'après. (Simon)

Comment vivre ou occuper son temps en établissement provincial? Pour les uns, la drogue demeure un répit bien apprécié. Lorsque nous avons demandé à un sujet de recherche comment il occupait son temps au provincial, il a répondu: « Pas grand chose. On se droguait. Au provincial c'est long. C'est ben plus long qu'au fédéral ». Les autres, faute d'activités institutionnelles qui pourraient procurer un échappatoire, ont recours au sommeil afin de passer le temps: « T'as pas le choix de dormir, c'est ça qui fait passer le temps au

provincial là, y a pas grand chose » (Jean-Baptiste). Si certains dorment afin d'échapper à la banalité du quotidien carcéral, d'autres tentent de rattraper le sommeil accumulé au fil des années:

Les deux premières semaines ça été vraiment... j'ai *dormi* beaucoup. J'dormais toutes mes nuits, le matin je me levais à 11h, j'me recouchais à 11h30, je dormais toute l'après-midi, c'était vraiment... j'ai *dormi* pendant deux semaines. Je me levais juste, là, une demi-heure, prendre une douche le soir puis je me recouchais. J'étais épuisé... Toute la fatigue qu'on accumule au fil des années, en travaillant, en sortant, veux veux pas dehors, on est occupé, on sort, on fait toutes sortes d'activités. T'arrives en prison, en plus c'était la première fois, j'avais la chienne. T'sais comme... il fallait que j'dorme. (Mathieu)

Pour Serge, qui avait de la difficulté à dormir en détention provinciale, les nuits contribuaient à sa perception que le temps passe lentement : « Les nuits sont longues aussi, tu vois le gardien passer à tous les heures. Tant que tu dors pas le moral descend, (...) tu files moins bien, ça va ensemble ça » (Serge). Pour Réjean et Serge, il s'agissait aussi de s'immerger dans une anesthésie médicale:

Pendant ma période de détention préventive, suite au délit que j'ai commis, j'ai consommé énormément de médicaments pendant un bon bout de temps. Antidépresseurs un peu genre calmants là... En même temps que j'ai quitté le provincial pour m'en venir ici (...) j'ai lâché ces médicaments là. Quand j't'arrivé ici j'tais comme dans une période un peu genre de retour à la réalité. (Réjean)

Finalement, certains détenus indiquent qu'ils s'occupaient à organiser leur défense. Les données recueillies en entretien révèlent donc qu'en général, au provincial, on est *préoccupé* beaucoup plus qu'on est *occupé*:

En prévention aussi, (...) t'es tellement préoccupé à arranger ta défense, ton temps est occupé beaucoup par ça. (...) J'avais beaucoup d'occupations, de préoccupations: lire des dossiers, lire des rapports des policiers, des déclarations, des témoins. J'tais beaucoup préoccupé au provincial. (Réjean)

Le transfert en institution fédérale vient alléger l'imposition du temps non seulement de par le fait qu'il donne lieu à une coupure du temps de l'homme libre, mais

aussi parce qu'il offre un plus large éventail d'activités à travers lesquelles les détenus peuvent meubler leur temps :

Au fédéral y a tout le temps de quoi à faire. On dirait qu'ils font exprès pour que... tu te lèves le matin pour aller travailler, t'as tout le temps de quoi à faire, fait que veut veut pas, ça passe plus vite. (Simon)

Condamné par un juge à un nombre d'années d'incarcération, les détenus peuvent dès lors porter leur regard vers l'intérieur de la prison, se reconstruire au sein de ce temps. Les individus procèdent alors au processus d'intériorisation du temps carcéral afin de survivre, ou de mieux vivre, leur incarcération. C'est pourquoi les sujets de recherche que nous avons rencontrés ayant purgé de nombreuses années en incarcération vont stipuler que le temps carcéral passe donc plus rapidement en établissement fédéral.

En milieu carcéral, il existe un deuxième temps d'attente significatif, le temps avant la remise en liberté. Deux sujets de recherche seulement s'approchaient de leur libération²⁰ bien que Donald n'ait mentionné sa sortie que pour exprimer ses craintes face à son retour en milieu libre. Donald nous révèle que s'il pense souvent à l'extérieur depuis quelque temps, il éprouve surtout un sentiment d'inquiétude lorsque ses pensées se tournent vers ce qui l'attend à sa sortie:

Des fois ça me fait peur que j'suis pour m'en aller dehors. Parce que j'ai tout le temps peur de r'tourner dans le même scénario, dans le même milieu. (...) Ils m'ont envoyé à l'Armée du Salut à ma libération d'office parce que j'avais pas de ressources. (Donald)

En effet, ses sorties antérieures ont accentué la différence entre la passation du temps au sein d'un parcours de vie à l'extérieur et celle qu'il vit présentement en prison:

Ils sont tout rendus avec 5-6 enfants pis quand j'les revois... « ah j'suis marié, j'suis rendu avec 6 enfants ». Hen? Qu'est-ce que j'ai fait avec toutes ces années-là moi? Tout le monde qui est grandi autour de moi, tout le monde vieillit autour de moi. Pis

²⁰ Gaétan et Donald étaient tous deux, au moment de l'entretien, à un an et demi de leur libération.

là ma soeur, j'ai rentré elle était pas au monde, pis elle est rendue à 10 ans (...), j'l'ai vu là dessus 7-8 fois une couple d'heures. Pis elle est rendue à 10 ans! (Donald)

Contrairement aux autres détenus, Gaétan et Donald se sont référés à l'extérieur non pas en termes du passé (aux moments antérieurs à leur incarcération) ou du présent (ce que leur famille ou leurs amis font présentement) mais en termes d'avenir. Pour Gaétan, ce temps d'attente représente un *temps mort*²¹ bref, un temps d'inactivité puisque d'attente: « Là j'ai plus rien à faire. Ben là je recommence à faire du temps mort parce que j'ai plus rien, j'ai plus de programmes, j'ai tout fait ça. J'ai tout, tout, tout fait, j'ai même fait beaucoup plus » (Gaétan). Gaétan prétend qu'il ne lui reste en fait que d'attendre sa libération: « Moi tout ce qui me reste à faire c'est d'attendre. J'me couche habillé pis j'attends qui m'appellent » (Gaétan). Il importe de noter que Gaétan est le seul répondant qui parle de projets futurs en nous faisant part des projets de vie qu'il tentera de mettre sur pied à sa sortie. De fait, s'il porte son regard vers l'extérieur, l'incertitude de la vie qui l'attend fait sembler le temps long:

Là j'vois ça, là j'vois ça comme que c'est... c'est la fin. Mais c'est plus long un peu, c'est sûr que ma tête me travaille un peu plus parce que là j'essaye de me projeter, voir que c'est que ça va donner dehors, c'est pas tout le temps évident, ça veut pas dire que ça va virer comme ça. (Gaétan)

En résumé, nous pouvons dire qu'en général, le temps semble long en milieu carcéral, notamment puisqu'il est imposé en guise de punition, puisqu'il diffère du temps tel que vécu par l'homme et parce qu'il est monotone et routinier. Cette section démontre aussi que l'absence d'activités fait sembler le temps long, de même que penser à l'extérieur. Nous avons donc démontré comment les détenus affrontent ce temps qui s'étire. La prochaine section exposer comment les détenus tiennent à long terme, comment ils tentent de s'anesthésier contre l'agonie du temps de la sentence.

²¹ Ou *temps inutile* pour reprendre l'expression de Fraisse (1979 :71).

3.2 RECONSTRUIRE LE TEMPS PRÉSENT

La réclusion à long terme oblige les détenus non seulement à composer avec le temps cadre des milieux carcéraux mais aussi à composer avec la durée de leur sentence. Afin de s'abriter contre la lourdeur d'un temps qui s'étire sans cesse, les détenus purgeant de longues sentences développent de nombreuses stratégies d'adaptation qui leur permettent de modifier leur horizon temporel. La modification de leur attitude envers la durée de leur sentence est avantageuse pour les détenus puisqu'elle leur permet de mieux vivre leur temps d'incarcération, comme nous le montrerons dans les prochaines pages. Cependant, elle implique nécessairement une contrepartie d'institutionnalisation, c'est-à-dire d'accommodement à l'institution, ce que nous aborderons à la fin de la section.

Comment les détenus purgeant de longues sentences tiennent-ils le coup à long-terme? Nous tenterons de répondre à cette interrogation en identifiant les stratégies internes de survie adoptées par les détenus.

Dans un premier temps, nous verrons qu'afin de ne pas *se laisser faire* par ce temps infiniment long, les détenus purgeant de longues sentences vont modifier leur horizon temporel en développant ce qu'ils nomment une « mentalité de longue sentence ». Par la suite, nous entreprendrons d'identifier les attitudes adoptées par les reclus pour ne pas sentir qu'ils *perdent leur temps*. Ensuite, nous discuterons du temps de la sentence *marqué, compté et morcelé* et des stratégies développées par les détenus afin de *confronter le temps extérieur*. Enfin, nous terminerons notre analyse de la reconstruction du temps présent des détenus en examinant comment le temps *fait son œuvre en milieu carcéral* et laisse sa marque chez ceux qu'il incarcère.

A) Faire son temps sans se laisser faire par le temps²²

Indépendamment du nombre d'années déjà purgées en établissement carcéral, les sujets de recherche considèrent qu'il demeure primordial d'adopter ce que plusieurs ont nommé une « mentalité de longue sentence » pour leur permettre de « faire leur temps » (qui vient de l'expression, en anglais « *doing time* ») sans se laisser faire par le temps. Cette stratégie de survie permet aux détenus de tenir à long terme et contribue à leur apprivoisement du temps d'une longue sentence.

Contrairement aux détenus purgeant de courtes peines, les « longues sentences » doivent écarter de leurs pensées la durée de leur peine. La présence de détenus incarcérés pour des courtes sentences, que les sujets de recherche évitent de fréquenter, peut ainsi devenir un aspect démoralisant pour les détenus purgeant de longues sentences:

Moé des fois j'vois des gars qui font des p'tites sentences, « gna, gna, gna » [fait semblant de se plaindre]. Eh là, là! (...) Ça vient tout nous chercher parce que on fait des longues sentences nous autres tsé pis on s'plaint pas. C'est vrai qu'on s'plaint pas, (...) on est moins pleurnichard que les gars qui font des p'tites sentences. (...) On a le moral qui va avec notre sentence. (Daniel)

Les détenus purgeant de longues sentences doivent en quelque sorte s'anesthésier contre la longue durée de la sentence. Pour ce faire, ils s'adonnent à un exercice de modification de leur horizon temporel. Réjean, sentenced à un meurtre au deuxième degré, explique à quel point sa perception du temps s'est modifiée durant sa sentence actuelle en la contrastant à la perception du temps qu'il maintenait durant ses deux courtes sentences antérieures:

Écoute, moi j'vais dire que quand j'ai rentré la première fois en prison, 3 jours pour un ticket de char, je l'ai trouvé maudiquement long c'tes jours. La deuxième fois que j'ai rentré, j'ai fait 10 jours pour les tickets. Au bout de 6 jours j'avais une paye qui m'attendait sur mon lit chez mes parents. J'ai appelé ma mère, pis « s'il te plaît

²² Ce titre reprend le titre d'un rapport publié par le Service Correctionnel du Canada, ayant comme sujet les femmes purgeant de longues sentences fédérales. C'est une traduction de l'expression « *do your time and not let your time do you* ».

amène donc la paye icitte payer la différence du ticket que je puisse sortir ». Ma mère a pas voulu prendre les frais, elle avait dit « mon garçon tu vas rester là, ton chèque de paye tu l'encaisseras pis tu garderas tes sous dans tes poches ». Ces 10 jours là j'les ai vu comme une *éternité*. Ça fait que quand j'ai été arrêté (...) j'ai eu à réaliser qu'avec ce que j'avais fait j'allais avoir une sentence qui allait me taper dessus comme il le faut, il a fallu que, entre les deux oreilles, j'me dise « écoute là, faudra que tu comprennes de quoi là, faudra pas que tu fasses comme tu faisais. (...) Faudra que tu t'y habitues... » (Réjean)

Tout comme Réjean, Donald a vécu difficilement sa première sentence, avant qu'il ne s'ajuste à la réalité des longues sentences: « J'me souviens (...) j'venais de pogner 3 mois, c'tait pas gros là, [maintenant] j'pogne 42 mois de file là tsé. Mais trois mois pis j'ai braillé, (...) j'ai pleuré ». La « mentalité de longue sentence », processus de réajustement temporel qui semble surgir rapidement chez les détenus purgeant de longues sentences, suppose que ceux-ci développent le « moral » pour faire leur sentence, tel que nous l'explique Daniel:

Un gars qui va pogner deux ans, OK, il va avoir le moral pour faire deux ans, tu comprends? Un gars qui va pogner 5 ans (...) il sait qu'il fera 5 ans fait qu'il va avoir le moral pour faire 5 ans. Le gars qui fait à vie, il aura pas le moral qui va faire deux ans. Tu sais qu'après deux ans tu vas être encore en dedans. Tu sais qu'après 5 ans tu vas être encore en dedans, tu comprends? C'est le moral qui fait que moi j'fais à vie pis j'ai le moral pour faire c'te sentence là (...). Ça prend du moral faire du temps, là tsé, c'est pas évident. (Daniel)

Les détenus semblent indiquer que cette stratégie se développe quasi-automatiquement lorsqu'ils saisissent la portée de leur sentence.

On pourrait résumer l'attitude de plusieurs détenus vis-à-vis leur sentence en affirmant que les détenus tentent, au jour le jour, de faire abstraction du fait qu'ils se retrouvent dans l'enceinte d'un pénitencier. Tel que l'indique Serge, il demeure plus facile de surmonter le temps d'incarcération si l'on vit dans l'immédiat plutôt que de prendre conscience à tout moment que sa vie est en détention: « À moment donné tu viens que (...) tu te fais une vie, t'as pas le choix, tsé. (...) Moi ça fait trois ans; je me pense en prison mais j'essaye de pas y penser ». D'une part, ceci permet au temps de passer plus rapidement; d'autre part, ceci permet au détenu de « mieux faire son temps »:

Le temps? Ben si j'm'arrête, j'm'assis, j'me dis: « j't'en prison »... le temps y va être long. On fait comme oublier ça. Tu peux pas passer ton temps à dire « j't'en prison, j't'en prison, j't'en prison »... Parce qu'à moment donné, faut que tu dises, ben là *je vis*, j'ai quatre murs à l'entour de moi, mais écoute, m'as tu passer mon temps rien qu'à regarder c'tes murs là pis attendre le jour qu'ils vont disparaître ou ben m'a vivre? Pis quand tu te mets à vivre, ben, c'est un peu comme quand t'es dehors, quand tu t'occupes à de quoi, le temps passe bien mieux. Un gars faut qu'il se dise à moment donné, (...) j'vis encore en-dedans. J'vais pas m'assir là pis attendre que les visites soient écroulées (sic), la vie va être longue. Bon ben, écoute, j't'ici, j'vas vivre ici pendant 10 ans, un gars essaye de faire (...) en sorte que [sa] vie continue. Au lieu d'attendre que 10 ans soit terminé, j'travail pendant ces dix années là pour que (...) ça puisse aller mieux. (Réjean)

Toutefois, Réjean va noter plus tard durant l'entretien que ces quatre murs auxquels il est confiné, même s'il n'a purgé qu'une seule année de sa sentence, constituent déjà pour lui son chez-soi:

On est tellement longtemps [en prison] fait que... nos cellules, on sait que c'est pas chez nous, une cellule c't'une cellule, ça appartient à l'État pis t'es dedans parce que t'es emprisonné, mais on est tellement longtemps dans c'tes cellules là qu'on a l'impression de se sentir chez-nous. Faut dire qu'on n'a pas le choix. Chaque être humain a besoin de sentir qu'y a un chez-soi, un petit coin seul à lui. (Réjean)

Si les détenus adoptent de telles attitudes c'est bien, comme ils nous l'ont souligné, puisqu'ils n'ont « pas le choix » d'être en milieu carcéral: (Réjean) « T'as pas le choix d'arriver anyway! Ça fait que j'ai débarqué ici pis qui vivra verra, ça été au jour le jour » (Réjean). Accepter sa sentence et s'assurer de continuer de vivre, voici ce qui importe pour Jean-Baptiste: « Ah si j'me mets à faire le calcul là j'trouve que c'est long encore, mais quand qu'on n'a pas le choix, faut faire avec... faut accepter la vie et les problèmes, la vie continue... » (Jean-Baptiste). Ce raisonnement est partagé par plusieurs des détenus rencontrés.

Contre combien de temps au juste les détenus doivent-ils se protéger? Les détenus ayant été condamnés à une peine à perpétuité ne savent aucunement pour combien de

temps précis ils seront incarcérés²³. En effet, l'imprécision de la sentence est anxiogène pour plusieurs détenus. Pierre indique qu'il est difficile de développer une relation amoureuse et de développer des projets de vie pour... « tu sais même pas pour combien de temps » (Pierre). S'ils connaissent leur date d'éligibilité à la libération conditionnelle, la durée exacte de leur séjour en milieu carcéral demeure incertaine. Les détenus ne peuvent que supposer ou espérer qu'ils seront libérés à un moment précis de leur sentence: « C'est éligible 10 mais en moyenne c'est 12 ans [d'incarcération avant d'être libéré]. (...) Moi j'positif, moi j'pars dans tête que c'est 10 pareil. Tsé, si je l'ai pas, tant pis là, mais j'pars pas dans tête moi là [qu'] à 10 ans j'l'aurais pas » (Daniel). Une chose est certaine, les détenus sentencés « à vie » purgent leur peine jusqu'à la fin de leurs jours: « jusqu'à temps que j'ai un sticker au bout de l'orteil » (Daniel), « c'est le jour que t'arrêtes de respirer » (Réjean), ou encore:

C't'une vie... Mais ça le monde comprennent pas, le monde y prennent le chiffre, mais c't'une vie. Ça ça veut dire que si j't'en train de pelleter mon driveway dehors pis à moment donné j'suis chez vous pis tu m'aimes pas pis j't'envoie promener, tu peux appeler la police dire que j't'ai menacé de mort pis j'm'en vais pour 2-3 ans. C'est ça que ça veut dire, tu comprends? (Simon)

Nous constatons donc que les détenus purgeant des « sentences-vie » demeurent conscients durant leur incarcération qu'ils auront à vivre leur châtiment suite à leur libération et que la menace d'un retour en milieu de détention sera toujours présente.

Quant aux détenus ayant été condamnés pour un meurtre au premier degré, l'éligibilité à la libération conditionnelle n'arrive pas avant 25 ans. Ces détenus indiquent

²³ Le concept "perpétuité", du latin *perpetuitas*, désigne une durée infinie, indéfinie ou illimitée. Le terme "peine à perpétuité" désigne donc une sentence qui perdure jusqu'à ce que la mort s'ensuive. Au Canada, une peine à perpétuité est automatiquement imposée aux individus condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré. Depuis 1976, un individu condamné à un meurtre au premier degré (meurtre prémédité) se voit imposer une peine *minimale* d'emprisonnement de 25 ans. Quant aux individus condamnés à un meurtre au deuxième degré, ils doivent purger de 10 à 25 ans *fermes* d'emprisonnement avant d'être admissibles à la libération conditionnelle. Suite à leur libération des milieux fermés, les individus purgent le restant de leur peine en collectivité et ce, jusqu'à la fin de leurs jours.

s'accrocher nécessairement à l'espoir d'une révision de la sentence: « Moi j'ai 25... *pour l'instant* j'ai 25... à vie. Là j'ai 25 ans, [mais] je suis en appel là-dessus. Dans le pire des pires c'est ce qui peut arriver. Mais j'garde espoir, pis j'vas en appel, et puis... non, ça peut changer » (Serge). Peuvent-ils perdre espoir durant leur sentence? Simon nous affirme qu'il y aura *toujours* de l'espoir, puisqu'il serait trop difficile d'imaginer avoir à passer 25 ans de sa vie exclu de la société et exclu de la vie de l'homme libre:

Peut-être que mes espoirs ça va faire mon temps plus dur, je l'sais pas. C'est dur à dire, m'a te voir mé que, mettons à moment donné si y a plus d'espoir. Mais y va toujours avoir autre chose, c'est sur et certain. Vingt-cinq ans c'est trop loin, tu comprends-tu? C'est 2020 ma libération, pis on est en 2001... (Simon)

Ce que les détenus semblent redouter le plus c'est justement de se laisser faire par le temps et de mourir en prison: « Moi ma plus grande peur, tu veux-tu savoir c'est quoi? C'est d'mourir en dedans » (Daniel). C'est pourquoi Daniel, qui est séropositif, espère plus qu'autre chose de demeurer en bonne santé: « Moi la seule affaire que j'demande au bon Dieu c'est la santé » (Daniel).

Faire son temps sans se laisser faire par le temps, cela peut se faire non seulement à travers l'adoption d'une mentalité de longue sentence, comme nous venons de l'illustrer, cela peut aussi se faire par le biais d'une rationalisation positive de l'incarcération et d'une rentabilisation du temps de détention, bref par l'entremise de divers moyens qui font en sorte que les détenus ne sentent pas qu'ils perdent leur temps en détention.

B) Pour ne pas perdre son temps

Tel que nous avons noté lors de la première section de l'analyse, le temps d'incarcération implique nécessairement une part de souffrance. Suite à la commission d'un délit, le temps de l'homme libre est dérobé au détenu en guise de punition. Les détenus perçoivent-ils donc la durée de leur sentence comme étant une perte de temps? Seul deux

des individus rencontrés ont affirmé qu'ils ont « perdu » de bonnes années au sein de leur trajectoire de vie:

Pendant tout ce temps-là encore... christ c'est le meilleur temps de ma vie que j't'en en train d'gaspiller icitte. C'est le meilleur moment en plus là. Mais faut vivre avec.... (Jean-Baptiste)

J'suis rentré j'avais 29 ans, j'en ai 35. Moi je dis que c'est des pas pires années pareil que j'ai perdues. Après ça si j'sors à 54 ans.... (Simon)

Les propos de Jean-Baptiste et de Simon contrastent vivement avec ceux de Pierre et de Réjean. Ces derniers soulignent l'âge de leur sortie afin d'évoquer l'espoir d'une vie nouvelle. Ils se réconfortent en insistant sur le fait qu'ils ont de bonnes années devant eux, en d'autres mots qu'il y a une issue:

Avec de la chance j'aurais 42 ans, puis j'essaye de me dire (...) qu'il y *aura une vie possible pour moi*, quoi. (Pierre)

J'm'encourage parce que j'considère que ma vie est comme pas terminée. J'veux dire parce que là j'ai quand même 31 ans(...). Tout allant bien, normalement j'devrais avoir une libération conditionnelle à l'âge de 40 ans(...) C'est pas encore un âge qu'on dit qui te reste plus rien qu'à quelques bouffées d'air avant d'être endormi dans ton cercueil. 40 ans un gars peut encore se faire un brin de vie. Ça fait que ça m'encourage gros. Des fois j'ai des périodes de découragement, j'pense à tout le temps qui me reste encore (...) mais « oublie-pas que tu vas avoir 40 ans mé que tu sortes ». (...) J'm'encourage... *40 ans la vie est pas finie*. (Réjean)

Les propos des deux premiers détenus (Simon et Jean-Baptiste) représentent ce que nous croyions découvrir avant de faire les entretiens, c'est-à-dire rancune et découragement face à l'imposition d'un temps « autre ». À notre très grande surprise toutefois, tel n'a pas été le cas. La quasi-totalité des détenus ne perçoivent pas leur sentence comme étant une perte totale de temps. Bien au contraire, tous semblent y avoir trouvé des aspects positifs. En effet, les transcriptions sont parsemées de messages qui témoignent d'une perception positive, tels les paroles de Denis: « J'essaye tout le temps de regarder un aspect positif pis de voir les choses le plus positif que possible, c'est sûr que dans le contexte où qu'on est

c'est pas toujours évident. Mais à travers de tout ça je réussis quand même à m'en sortir ». L'exception à la règle est Wilfrid. Ce dernier affirme, contrairement aux autres détenus rencontrés, que si le temps en incarcération passe rapidement, il constitue d'abord et avant tout une perte de temps puisqu'il représente une voie sans issue:

J'penses-tu que j'perds mon temps? Carrément. Le temps qu'on fait ici, y a pas d'avenir, y a vraiment pas d'avenir dans ce qu'on fait ici. Tsé nettoyer les planchers, faire du poussetage, y a pas d'avenir, j'l'ai dit, tout le monde le sait ici... *Je perds mon temps*. Je fais mon travail, c'est sûr, il faut qu'j'le fasse.... j'fais pas mon temps pour eux-autres. Mais je perds mon temps en fait de c'que j'pourrais faire dehors en comparé. (Wilfrid)

Jean-Baptiste et Simon, qui disent avoir perdu quelques bonnes années de leur vie, vont eux-mêmes préciser que leur incarcération n'est pas une « perte de temps »...

Ma sentence, franchement là, je trouve pas comme une perte de temps. Non, je trouve pas. Mais, au contraire j'peux dire... on m'a donné trop. Tu comprends? On m'a donné trop mais... Personnellement j'dirais que j'méritais une sentence pour bien comprendre. Parce que j'menais une vie vraiment là... (...) j'avais besoin d'un p'tit temps pour réfléchir. (Jean-Baptiste).

Non, parce que j'me mettrai peut-être à pleurer. Fait que... C'est ça que faut j'fasse? C'est ça m'a faire. Mais je l'sais que j'vais être capable de l'faire. N'importe quoi que j'fais j'suis capable de l'faire. Fait que j'vais être capable de l'faire ce tant d'années. (Simon)

Ces détenus ont développé une attitude qui leur permet de ne pas se décourager devant leur sentence.

Les propos positifs des détenus, leur insistance sur le fait que l'incarcération n'est pas une *perte* de temps, témoignent-ils pour autant le succès de l'incarcération? Les entretiens effectués semblent plutôt démontrer que les détenus purgeant de longues sentences adoptent des stratégies de survie qui nécessitent une rationalisation positive de l'incarcération. En d'autres mots, afin de survivre à long terme, afin de vivre dans un

environnement retiré du monde libre porteur de sens, les détenus doivent être en mesure de donner un sens à leur sentence:

Quand j'vois ça à long terme, j'considère pas ça comme une perte de temps, parce qu'en plus, ben, j'ai un suivi psychologique. Tsé j'vais travailler sur moi-même, puis c'est fait pour ça, il faut que j'en profite de t'ça. Tsé, j'me dis que la majorité des gens devraient avoir une thérapie (...). Fait que j'me dis, moi je l'ai, pis j'ai pas à me casser la tête, de dire, j'peux pas, j'ai pas le temps.... t'as en masse le temps de la suivre c'te thérapie là, (...) de m'améliorer pis faire des recherches sur moi-même. J'ai le temps fait que... dans un sens, il faut le prendre positif. Parce que c'est sûr que j'pourrais le prendre négatif, dire : « oh ben là, c't'une perte de temps, m'a passer dix ans icitte pis là »... Mais non, c'est pas ce que j'ai l'intention de faire de mon temps. (Mathieu)

Le travail sur soi et l'apprentissage de soi, voici ce que plusieurs détenus ont réalisé en milieu de détention. Le discours de Donald confirme les propos de Mathieu:

Dans mon cas à moi j'le vois pas totalement comme une perte de temps. Parce que depuis le temps que j'fais du temps, j'me suis arrêté à me connaître mieux. Fait que y est pas perdu ce temps là, pis il reste à moé. C'est pas pour eux autres, c'est à moé, c'est à moé. Personne peut l'enlever. (Donald)

Allocution empreinte de résistance, les paroles de Donald manifestent l'importance que les détenus purgeant de longues sentences attachent à transformer le temps de l'incarcération en un temps pour soi. Ou, comme l'indique Pierre, de transformer l'incarcération et le délit en *richesses* pour soi:

Je crois que aussi horrible que ça puisse paraître à dire, ça t'apporte quelque chose d'être passé par tout le processus complètement fou du meurtre, de la déstructuration de la personnalité. Tu te fais piétiner (...) la machine derrière ça elle est énorme, elle broie. (...) C'est pas pour se plaindre, mais c'est tout un truc à subir quand même. Qu'est-ce que t'en fait? Moi je pense que toutes les horreurs que j'ai vécues, tout ça, je les ai transformées en richesses pour moi. (Pierre)

Ces richesses ont permis à Pierre de devenir plus vrai et de s'attacher à la vie:

Dans un événement si tragique j'ai vécu les plus belles choses de ma vie au niveau émotionnel. Quand tu deviens [...] plus vrai, quand tu arrêtes de mentir, quand tu effaces absolument tout mensonge de ta vie, du moins quand t'essayes, les choses

elles deviennent complètement différentes, tu analyses plein de choses, tu comprends ce qui est important, pour la vie, puis tu t'y attaches. (Pierre)

Il n'est certes pas évident pour les détenus de maintenir un discours positif tout au long de leur incarcération. Mathieu avoue avoir vécu certains moments de découragement, périodes temporaires de remises en question:

À moment donné tu tombes dans une phase où là t'es tanné, t'aurais l'goût de tout lâcher, de dire, là, là, je perds mon temps... ça me tente plus là... t'aurais le goût de t'accrocher. Mais là à moment donné ben ça passe. Mais j'ai repris le dessus, t'sais je me suis motivé, je me disais Mathieu, un jour, ça va être beau à moment donné là, c'est dur pis tout ça mais t'sais... ben tu te valorises, tu dis: t'es fort, t'es plus fort que ça puis tu vas tougher... puis là ça te remonte. (Mathieu)

Afin de maintenir une rationalisation positive de leur sentence, les détenus montrent que toutes les stratégies sont bonnes. Certains des détenus rencontrés en entretien ont indiqué qu'ils se réconfortent en se rappelant que leur sort « pourrait être pire ». Pour Réjean, ce mécanisme de défense se rapporte aux nombres d'années à purger:

C'est sûr qui a des gars qui ont pire que moi: j'ai perpétuité mais avec éligibilité 10. D'autres ont éligibilité 25, 15, 12 des fois. C'est quand même plus d'années à faire pleine dans la prison elle-même. C'est sûr, ça paraît peut-être pour certains simple... bah... 12, 10... Mettons que quand t'es en-dedans en prison, pis que t'es fait c'tes années là, ben tu vois la différence avec une année de plus ou moins. J'aime mieux avoir 10 à faire que 25... mais j'aimerais ben mieux en avoir pas du tout à faire. (Réjean)

Simon, par contre, se réconforte en indiquant que son sort n'est pas aussi pire que d'autres détenus qui ont vécus des malheurs dans leur trajectoire de vie ou que des citoyens de l'extérieur :

Y a deux de mes chums qui sont icitte, l'année passée (...) leur femme sont venues les voir à la visite, y avait un accident icitte avant d'arriver au pen, les deux p'tits enfants sont morts, deux bébés. Les gars sont icitte, y attendent après leurs jeunes. (...) Là eux autres ils me comptent ça, astie que oui, vous autres ça va mal votre affaire, fait que ça t'aide des fois... La télévision aussi (...) des fois tu vois des affaires à la TV tu dis, ouin, *c'est pas si pire*. (Simon)

Certains vont s'investir positivement dans le temps carcéral afin de réaliser des projets qui pourront mener à bien leur passage au pénitencier. Pour quelques-uns des détenus incarcérés, ces projets ont impliqué un investissement dans les études. Pour Mathieu, inspiré par les succès académiques de sa mère, il importe de faire des études afin d'éviter des « vides » dans sa trajectoire de vie et de profiter du temps qui lui est imposé:

Y'en a qui disent ben, étant donné mon jeune âge, j'ai 20 ans (...) y'en reviennent pas comment je fais pour avoir le moral comme ça. Mais t'sais je l'sais qu'un jour j'vas être dehors, (...) je me dis, ben il faut que j'en profite de c'te temps là dans le fond pour en sortir grandi puis instruit, puis... Veux, veux pas, j'suis obligé d'être ici, sauf que une chose est sûr, t'es pas obligé de sortir d'ici avec un bac ou une maîtrise, mais j'veux. T'sais fait que, j'me dis si j'serais dehors là pis que j'ferais un bac pis une maîtrise, pis peut-être bien un doctorat, je le finirais vers 28-29 ans. Je me dis, j'ai la chance, m'a sortir vers 29 ans, je veux dire, si j'sors d'ici avec une maîtrise... ou un doctorat, on sait jamais (...) m'a pouvoir dire, « ben, j'ai étudié! ». (Mathieu)

Il notera plus tard durant l'entretien: « J'me dis j'ai fait une erreur qui m'a amené ici, ben mon erreur, j'veux pas la payer toute ma vie, moi. J'la paye présentement, puis je veux qu'elle soit la plus bénéfique que possible cette erreur là ». Il s'agit de « faire son temps » en le *rentabilisant*. Jean-Baptiste, quant à lui, affirme qu'il n'aurait probablement pas continué ses études s'il ne s'était pas retrouvé en prison. Il réussit ainsi à tirer un avantage de son incarcération dont il est fier:

Au moins, (...) plus tard j'pourrai pas dire que j'ai fait une sentence [où] j'ai rien fait. (...) J'suis venu en prison, pis ça va [me] permettre d'augmenter mon niveau de scolarité, fait que j'ai étudié, (...) j't'à veille d'avoir un diplôme, pis j'vais t'être bien content de l'avoir aussi. Au moins plus tard je pourrai dire si j'ai un enfant que j'ai eu un diplôme... même si c't'en prison pareil, un diplôme c't'un diplôme. (Jean-Baptiste)

Étant donné le montant de temps passé en détention, les détenus purgeant de longues sentences rencontrés lors de nos entretiens révèlent que cette période n'est guère perçue comme une interruption de leur parcours de vie. Tant pour les détenus qui

perçoivent l’incarcération comme une intervalle *faisant partie* de leur vie (« il faut vivre avec », selon Jean-Baptiste), tant pour les détenus qui affirment que leur vie *est* dorénavant l’incarcération (« ma vie c’t’icitte », d’après Daniel), les perspectives positives et les projets de vie décrits plus haut leur permettent d’apprivoiser l’intervalle de temps que représente la peine.

Puisque, a priori, le temps en milieu carcéral n’est pas investi de sens, il revient aux détenus de lui construire une signification. Apprivoiser le temps de la sentence est toutefois un processus complexe, ce que nous ont démontré les détenus lorsqu’ils ont partagé avec nous s’ils marquaient, comptaient ou morcelaient le temps de leur sentence.

C) Temps marqué, temps compté et temps morcelé

Plutôt que de s’attarder sur le passage du temps en détention, les détenus montrent qu’ils procèdent à une *banalisation* du temps au quotidien et du temps de la sentence. Si plusieurs détenus ont souligné le caractère envahissant du temps suscité par le marquage du temps, d’autres ont mentionné l’importance de découper la sentence en séquences mesurables et assimilables.

Lorsque nous avons demandé aux détenus s’ils marquaient leur temps en prison, les sujets de recherche étaient unanimes à répondre par la négative²⁴. Cette tendance s’appuie sur le principe voulant que *marquer* son temps « ça ferait trop prendre conscience vraiment du temps » (Réjean). Puisque les détenus purgeant de longues sentences doivent surmonter l’obstacle du temps en détention et que ce temps leur est présent en surabondance, de nombreux sujets de recherche ont affirmé lors de leur entretien que marquer son temps

²⁴ Ceci confirme les résultats de Cohen et Taylor (1972). Les détenus purgeant de longues sentences rencontrés dans le cadre de leur étude ont eux aussi indiqué qu’ils ne marquaient guère leur temps sur le calendrier. Plutôt, ils développaient des « marqueurs subjectifs », soit des réussites personnelles dont le « mind-building » (la lecture ou les études) et le « body-building » (l’haltérophilie).

servirait à insister sur la durée de leur sentence. Pourquoi marquer son temps allonge-t-il le temps? Puisque « si (...) tu comptes les journées pendant 10 ans tous les jours qui passent... tu vas les compter longtemps tes passes » (Réjean) et surtout « parce que j'me dis [que] ça va paraître long... parce qu'il y a 365 jours dans une année » (Mathieu). Outre certains moments précis de la sentence, les détenus cherchent à éviter de compter les journées:

Marquer mon temps? Barrer avec des X? Non. Ben t'imagines-tu le paquet de X qu'il faudrait que je fasse? Non, j'marque pas ça. J'me suis jamais arrêté à marquer mon temps. Le temps il passe. Des fois j'sais même plus quelle date qu'on est. Ben, tu check pas ça vraiment. J'vas checker mettons si j'sais j'm'en vas à roulotte, mettons le 27 juillet j'm'en allais à la roulotte, j'savais c'tait quand le 27, là j'checkais mais genre en général j'check pas ça pis j'fais pas de X. (Simon)

Précisons que la grande majorité des détenus ont rigolé lorsque ce thème a été abordé, réaction qui soulignait la détresse que pouvait occasionner cette activité: « on ne peut pas, parce que ça rendrait fou » (Pierre). Mark confirme les propos de Pierre lorsqu'il s'exclame que marquer son temps « ça j'appelle ça *malade* ». Gaétan a fait ressortir un désavantage important à cette pratique, à savoir qu'il pourrait décourager un détenu purgeant une longue sentence lorsqu'il débute son incarcération, puisqu'il projette le détenu dans le futur: « Non, j'ai jamais fait ça (...) peut-être parce que c'était une longue sentence ». Demander aux détenus s'ils marquaient leur temps semblait pour nos répondants une question naïve.

La pratique de marquer son temps demeure acceptable uniquement à une période précise de la sentence: le décompte qui s'effectue à la fin, moment où il ne reste que peu de temps à marquer: « Faire un X à tous les jours là... tant que t'es pas rendu à la moitié, ou dépassé la moitié, tu te dis « ben y en reste donc ben » » (Mathieu). C'est dans ce sens que Daniel indique qu'il a déjà marqué son temps lors d'une sentence antérieure: « Quand qu'y me restait en bas de 100 jours, quand j'tombais dans les deux chiffres, là j'faisais le décompte, là j'barrais ». Marque-t-il pour autant son temps présentement? « Eh, lâche-moi,

ben non! J'fais la vie christ! [rire] Tu verras pas un gars qui fait la vie marquer ça ». Afin de se protéger contre la lourdeur d'un temps qui s'étire les détenus évitent les pratiques qui leur font prendre conscience du montant de temps passé en détention.

Contrairement aux autres détenus rencontrés, Wilfrid a raconté avoir systématiquement rayé ses journées lors de son arrivée en milieu carcéral, alors qu'il était prévenu:

Au début oui (...) j'barrais mes journées « tight ». (...) J'marquais mes journées c'était *effrayant* (...) parce que j'espérais toujours un appel, comprends-tu? (...) [On me disait:] « Ah tu vas voir! Ton temps va être fait, tu vas avoir passé un an icitte, ils vont presque rien te donner, tu vas pouvoir sortir » . (Wilfrid)

L'approche poursuivie par Wilfrid consistait à compter le nombre de journées passées en attente de procès qui pourraient compter pour le « double » lors de la détermination de la sentence. À la suite de sa condamnation pour meurtre au premier degré²⁵, Wilfrid cessa immédiatement de marquer ses jours.

Les détenus ne peuvent surtout pas faire fi du temps qui s'impose à eux lorsqu'ils reçoivent leur calcul de sentence. Le calcul de la sentence constitue un rappel institutionnel du temps à purger et heurte d'autant plus les détenus qu'il leur est présenté dans les jours suivant leur arrivée en milieu carcéral:

La première semaine que j't'arrivé (...) à moment donné j'ai reçu un papier en dessous (...) de la porte (...), c'est mon calcul de sentence, avec ma semi-liberté. J'ai parti à rire. Ils me font ça pour me faire chier ou quoi? Ça fait trois jours j't'arrivé, t'auras pu m'amener ça dans 10 ans ? Dans 10 ans au moins y va reste rien qu'un 15 ans. Qu'est-ce tu veux faire? (Simon)

Repère temporel trop pénible pour les détenus purgeant de longues sentences, le calcul de sentence est fortement méprisé puisqu'il réaffirme l'imposition d'un temps précis en

²⁵ Le nombre de jours en attente de procès compte pour le « double » puisque plusieurs recherches ont démontré que le temps, pour les prévenus, est très pénible. Toutefois, les détenus condamnés à une peine à perpétuité n'ont pas accès à un tel « bonis » de temps.

détention: « On me donne les papiers, j'les calice dans l'tiroir... Tu commences à lire ça là, ça va venir dans ma mémoire pis j'vais commencer à penser. T'aurait bien rien savoir pis qu'ils me calicent dehors quand ça arrive, c'est tout » (Jean-Baptiste).

Afin de survivre à long terme, les individus incarcérés doivent éviter de se confronter à la longueur et à la lenteur du temps de leur peine. Donc, il importe non pas de marquer le temps, mais de le laisser passer. À cet effet, Serge précise: « J'commencerais pas à faire un X sur le calendrier à tous les jours, non, (...) ça me prendrait beaucoup trop long. Faut que tu vives ça au jour le jour, [il faut que] tu laisses ça aller ». Les propos de Serge sont confirmés par Mark: « Que ça passe, que ça vienne... une journée à la fois ». Le nombre généreux d'années d'incarcération auxquels sont condamnés les « longues sentences » amènent ces détenus à adopter des attitudes qui banalisent le passage du temps de leur sentence. Survivre le temps carcéral suppose donc la capacité des détenus de faire abstraction, au quotidien, du passage du temps.

Il s'agit de gérer son temps en faisant sa sentence plutôt que de s'attarder au temps de la sentence qui demeure: « Dans ma tête je sais qu'il me reste un bout à faire. Faut que j'me concentre plus à faire ma sentence (...) » (Jean-Baptiste). L'avantage de cette stratégie? Il s'agit de se faire surprendre par le passage du temps.

J'aime bien mieux me rendre compte au bout de 2 mois... aye... on est déjà rendu là... ça été vite! plutôt que de barrer ça à tous les jours pis vraiment réaliser quelle date on est. (...) Non, ça m'intéresse vraiment pas que ça prenne du temps que les années se terminent. J'aime autant les laisser aller, pis de réaliser.... ahhh, j'ai déjà un an de fait... ahhh! deux ans! C'est de même que moi j'le vis, pis, ben moi j'trouve que c'est la solution pour que ça aille ben. (Mathieu).

La pratique de plusieurs détenus est plutôt de décortiquer leurs sentences en séquences mesurables afin d'éviter de se décourager. Il s'agit dès lors de *morceler* le temps en blocs de temps qui sont plus faciles à digérer ou de se protéger contre le temps qui s'étire. Par l'attente des commandes de CDs, Réjean a trouvé une manière propre à lui de

morceler sa sentence: « des fois ça prend 2 semaines, 3 semaines, un mois. Bien, on dirait que tu changes le mal de place, (...); « Ah! j'attends après mon CD... ». T'oublies que t'attends peut-être d'avoir ton minimum, tes sorties avec escorte ». Quant à Donald et Jean-Baptiste, le rythme saisonnier leur permet de percevoir l'avancement de leur sentence: « À chaque saison qui passe, (...) c'est quelque chose de moins dans ta sentence. Cette saison là est finie... ah! C't'une autre manière de faire notre sentence. Tout le monde a sa manière de faire le temps » (Jean-Baptiste). En d'autres mots, à chaque détenu de développer des unités de référence temporelles propres à sa personnalité qui ne sont plus celles de l'extérieur. Bref, ces stratégies permettent aux détenus de se reconstruire selon une échelle qui leur est propre.

S'ils évitent de s'arrêter sur le nombre de jours passés en milieu carcéral, les détenus sont tout de même conscients de la quantité de temps durant lequel ils devront demeurer exclus de la société:

J't'encore conscient qu'y me reste une couple d'années là. (Daniel)

-Tu sais combien de temps tu as fait-... Mais oui, parce que là ça se compte en années. À moment donné j'comptais les mois, ouin à moment donné j'comptais les mois, les premiers temps. Quand j'ai pogné ma sentence j'ai dit ouin, mais là j'viens de pogner 300 mois. Là j'pense que j'en ai 77 de fait dessus. (Simon)

Tout comme Simon, nombreux sont les détenus qui ont indiqué que la mesure principale de leur sentence est le passage de mois ou d'années: « J'compte ça par années, comme là ça fait trois ans que j'suis en-dedans » (Réjean). En effet, si les sujets de recherche refusent catégoriquement de marquer les jours de la sentence, plusieurs d'entre eux indiquent qu'ils divisent leur sentence en *comptant* les années ou les mois. Lorsque nous avons demandé à Donald s'il marquait son temps il a répondu:

Ah non! [rire], ce serait trop long. J'les compte par exemple. *Tu les comptes mais tu ne les marques pas...* Non, ben j'compte le temps qui reste à chaque 2-3 semaines, 1 mois, ooop! un autre mois, y en reste 'en que tant. Mais j'les marque pas. (...) Une journée à la fois ce serait trop long. (Donald)

Quand à Pierre, il affirme: « C'est sûr qu'il y a des choses qui comptent, tu vois, quand tu te rapproches des années. Moi je me rapproche de 4 ans, donc, tu les comptes pareil, ils s'inscrivent, là... Tu sens que tu avances, mais ça avance tellement lentement ». Bref, bien que mesurer le temps de la sentence en périodes d'années semble moins pénible que de marquer le temps, les années ne passent pas plus vite pour autant. C'est pourquoi Pierre réaffirme la lente agonie qu'a suscité chez lui le passage du temps en indiquant que les quatre années qu'il a déjà purgées ont semblé durer 10 ans.

Afin de survivre la durée de l'incarcération, les détenus vont non seulement éviter de s'attarder sur la durée de leur sentence, mais ils vont aussi à avoir tendance à éviter les contacts avec l'extérieur.

D) Les stratégies de confrontation au temps extérieur

Afin de comprendre la conceptualisation du temps en prison et la reconstruction du temps présent chez les détenus, il importe de se pencher sur les stratégies de confrontation des détenus au temps extérieur. C'est à travers cette question que l'on peut mieux cerner l'ambivalence des rapports qu'entretiennent les détenus au temps durant leur incarcération.

Les détenus rencontrés dans le pavillon des longues sentences, ayant purgé quelques années seulement de leur peine, ont tous mentionné l'importance de maintenir des contacts avec l'extérieur et ce, pour plusieurs raisons. Pour Serge, cette pratique lui permet de contrer la pénurie de stimuli sociaux en discutant avec des individus « autre » que les détenus. C'est pourquoi Serge affirme « je considère ça quasiment comme un privilège de pouvoir travailler » puisque son emploi lui permet de discuter avec des membres de la communauté extérieure à la prison: « C'est la communication, tsé, tu parles avec du monde puis eux-autres y te content ce qui se passe dehors, leurs activités pis tout ça ». De la même

façon, Réjean affirme l'importance de penser à l'extérieur car pour lui, ceci permet d'éviter la « centration » sur sa sentence:

Ah oui, c't'important, c'est très important, c'est indispensable [de penser à dehors]. J'veux dire c'est sûr que dans le contexte qu'on est, on a pu la liberté d'autrefois. C'est justement, c't'important quand même de faire des choses, comme entre autre garder le contact pour quand même ne pas oublier qu'on est encore êtres humains (...). Si on décroche de tout pis on reste emmuré de la seule idée, de la seule pensée de la sentence qu'on a, à moment donné on sera plus capable de nous différencier peut-être d'une bête complètement dépourvue d'intelligence. (...) Il faut être positif. (Réjean)

Lorsque nous avons abordé le thème des contacts extérieurs, Mathieu, quant à lui, a souligné l'importance de se tenir au courant des actualités locales et mondiales: « c'est important que j'écoute les nouvelles pis que je lis le journal pour me tenir au courant » (Mathieu). Ceci aurait l'avantage de permettre un contact avec le monde extérieur. En effet, la longueur de la sentence des détenus rencontrés en entretien permet de croire que le milieu extérieur aura passablement évolué à leur libération. Finalement, pour Pierre, les rapports avec des individus de l'extérieur lui permettent de ne pas se « replier » sur la vie du pénitencier et de succomber aux dangers que ce repli impliquerait:

Oui, c'est ça le danger parce qu'il faut quand même continuer à penser à dehors... c'est ça le danger... au bout d'un moment de replier sur ta petite prison. Alors ça fait sembler le temps long, c'est tellement inaccessible dehors, les gens ils viennent de dehors mais ils vont repartir, tu sais, puis tu ne peux pas les garder avec toi. (Pierre)

En effet, on peut comprendre en quoi le regard vers l'extérieur peut impliquer une part de souffrance puisqu'il demeure péniblement inaccessible aux détenus. Pierre décrit plus tard durant son entretien l'ambiguïté des sentiments qu'a suscitée la réception de nombreuses lettres de la part de ses amis au début de son incarcération:

C'était super, ça m'aidait, mais en même temps c'était l'horreur. (...) Tout ce qui est bon, tu sais que tu peux pas en profiter, donc c'est dur. C'est dur de penser à une fille alors que tu peux pas être à côté d'elle, c'est dur de penser à des amis, alors tu

ne peux pas avoir le plaisir de discuter avec lui. Chaque chose bonne elle apporte un noeud de souffrance en même temps parce que c'est inaccessible. (Pierre)

Pour un autre détenu, de notre deuxième groupe de sujets de recherche, le chagrin qu'il éprouve à penser à l'extérieur se manifeste parfois lorsqu'il consomme de la drogue et ce, notamment puisque sa liberté semble si lointaine:

Quand t'es gelé (...) tu réfléchis, là tu te mets à penser à dehors. Ben là le trip y est pas bon, comme j'te dis quand que la porte est fermée, tu peux te mettre à penser à dehors des fois, des fois c't'enrageant un peu. *C't'enrageant penser à dehors...* Oui, parce que tu sais que ta date [d'éligibilité à la libération conditionnelle] c't'en 2018! Tu comprends?

Cet exemple démontre, tout comme le passage de Pierre, qu'il peut être pénible pour les détenus de penser à l'extérieur lorsque la liberté semble inaccessible, surtout pour les détenus purgeant des sentences à perpétuité. De ce fait, plusieurs détenus vont tenter d'appivoiser le temps de leur sentence non seulement en évitant de s'attarder sur la longueur du temps pendant laquelle ils sont confinés à un milieu reclus, mais aussi en évitant de penser à l'extérieur: « Un gars qui fait la vie, quand tu commences, tu peux pas avoir la tête dehors. Tu peux pas, tu ferais ton temps dur » (Daniel). C'est pourquoi, tel que nous le verrons dans la troisième section d'analyse, Jean-Baptiste affirme qu'il préfère s'investir dans des activités sportives puisque « t'as pas besoin d'avoir une mentalité de l'extérieur » (Jean-Baptiste).

Ambivalence au temps extérieur d'abord puisque, tel que nous le verrons dans la troisième section d'analyse, les détenus ont le réflexe premier de reproduire l'extérieur dans leur aménagement du temps afin de mieux vivre leur incarcération:

Peut-être c't'une façon de prendre ça moins dur.... peut-être tu t'imagines des choses peut-être.... bon ma cellule c'est mon chez-moi là, euh.... ici la salle de billard c'est un peu peut-être comme le bar du coin. T'es écoeuré? Ça te tente de sortir de chez vous faire un tour? Tu t'en vas à la salle de billard, peut-être y a d'autres gars qui sont en train de jouer, tu peux faire un peu de social. Pis quand tu vas manger à la cafétéria t'es au restaurant. T'as l'impression d'être un peu comme dans un petit village, ben miniature, concentré... (Réjean)

Ambivalence au temps extérieur ensuite parce que les visites, qui apportent des fragments du monde extérieur, font passer le temps plus rapidement.

Tout de même, mieux vaut pour plusieurs détenus d'éviter cet affrontement, toujours afin de tenir à long terme et de s'adapter au temps de l'incarcération. Si la stratégie est l'évitement, la conséquence sera celle d'une accoutumance, d'un accommodement à l'institution carcérale.

E) Et le temps fait son oeuvre....

Les mécanismes développés par les détenus afin de se protéger contre la durée de leur sentence peuvent sembler positives dans ce sens qu'ils montrent les facultés d'adaptation de l'être humain à son environnement. Ils font en sorte que les détenus ayant purgé de nombreuses années en détention ne perçoivent plus nécessairement le temps carcéral comme étant un temps qui s'étire: « Au début, quand j't'arrivé en dedans j'trouvais les journées longues au bout (...) mais aujourd'hui c'est plus de même » (Daniel). Simon réitère les propos de Daniel:

Tu veux savoir comment c'est long être en prison? C'est pas vraiment si long que ça... C'est peut-être long les premières années, mais à moment donné moi j'me dit c'est pas vraiment long, c'est juste que c'est tannant. Faut pas que tu y penses, tsé? (Simon)

Nous ne voulons tout de même pas idéaliser ces dispositions puisqu'elles impliquent une contrepartie d'adaptation négative. En effet, ces facultés d'accommodement impressionnantes se transforment trop fréquemment chez les détenus en une forme d'automatisme qu'on appelle l'institutionnalisation²⁶. Sans nous attarder sur le phénomène

²⁶ Pour une brève description du phénomène de l'institutionnalisation, voir la page 43 du chapitre de recension des écrits.

de l'institutionnalisation en prison, puisqu'il n'est pas le sujet de notre thèse, nous ne pouvons guère parler des détenus purgeant de longues sentences sans aborder ce sujet. Donald, qui a purgé vingt et un ans en prison, soit plus de la moitié de sa vie, démontre bien le revers de cette accoutumance au milieu carcéral. Donald n'est plus affecté par le temps « autre » de la prison puisque ce temps n'est plus « autre » pour lui. Tel qu'il l'indique nettement, sa vie est présentement en-dedans:

Tu t'habitués [au temps carcéral], (...) tu t'habitués certain! Parce que quand que les policiers m'arrêtent, j viens épuisé de dehors (...) à cause de la vie que j'mène. Je viens me r'poser si tu veux, tsé [rire]. Mais quand qui m'arrêtent, j'suis fatigué, épuisé, ça fait trois mois et demi j'suis sur la go, pis c'est rough. Là ils m'arrêtent pis j'suis quasiment content. « Ah, amenez-moi chez nous m'en vas me reposer » (...). Quand je leur ai dit ça.... « chez nous? », ça me fait plaisir quasiment, ça m'affecte plus. Tsé de m'en revenir en prison ça m'affecte quasiment plus là tsé, j'suis trop habitué tsé, j'ai quasiment la moitié de ma vie passée dans des cures. J'ai pas de vie dehors, (...) *le semblant de vie que j'ai y est en dedans*. Dehors... j'ai pas rien. J'ai pas de matériels [j'ai pas de famille], j'ai pas de femme, pas d'enfants. (Donald)

Daniel lui aussi livre un discours fort révélateur. Lorsque nous lui avons demandé s'il croit que la perception du temps en milieu carcéral diffère de celle du monde libre, sa réponse est à la fois hésitante et contradictoire:

Calice oui, ben oui... En tout cas, j'imagine là, tsé veux dire. J'imagine que... c'est sûr. C'est sûr. Ben me semble, r'garde... m'as te donner un exemple, j'fais une journée complète icitte là. Mais moi dehors là, tsé être capable de fonctionner là, la journée dehors va passer plus vite. Au début peut-être... une journée en prison tsé, surtout les p'tits nouveaux qui courent tsé. T'as plein de choses à faire dehors. Mais c'est sûr que quelqu'un icitte qui fait du hobby, tsé qui s'entraîne, qui fait de la lecture, y a des affaires à faire pareil, (...) des occupations y en a pareil là. J'ai trouvé l'occupation qui me va tsé, ma p'tite routine, qui fait que ma journée passe plus vite pareil. Mais euh... la perception du temps dehors pis en prison c'est sûr que c'est pas pareil. (...) Même si ça fait longtemps que j'ai pas été [dehors]. Fait que j'dis ça, r'garde pis depuis l'âge de 14 ans j'ai tout l'temps, tout l'temps le cerveau congelé, tsé veut dire... j'imagine que... écoute-ben là.... (Daniel)

On peut voir à divers signes, dans ce passage en particulier et dans son entretien en général, que Daniel *suppose* qu'il existe une différence entre la perception du temps en détention et celle à l'extérieur. Il est conscient que le temps peut être perçu différemment. À titre d'exemple, les nouveaux arrivés en détention lui rappellent qu'il devrait voir une différence, mais il ne la voit pas consciemment. Toutefois, après quatorze ans derrière les murs clôturés des milieux carcéraux, Daniel ne vit pas nécessairement le temps comme étant différent, ne le perçoit pas nécessairement comme étant différent. Plus important encore, Daniel souligne sa consommation de drogues à l'extérieur et, de ce fait, semble reconnaître lui-même que sa perception du temps à l'extérieur, avant sa période d'incarcération, a pu différer de la perception du temps de citoyens non-consommateurs de psychotropes.

Les deux passages de Donald et Daniel précités montrent qu'en milieu carcéral, *le temps fait son oeuvre* sur les détenus. Lorsqu'ils se replient sur la vie à l'intérieur et qu'ils la laissent prendre le dessus, les reclus portent la marque du temps passé, vécu, rempli et tué en détention.

Ceci nous permet une conclusion avant de poursuivre à la prochaine section de l'analyse. Les détenus semblent indiquer qu'il importe de ne pas prendre conscience ou de ne pas s'arrêter sur le temps qu'ils doivent purger. En effet, en oubliant à quel point le temps carcéral est long, de ce fait même le temps devient moins long. En d'autres mots, afin de survivre sur le long terme, les individus incarcérés doivent éviter de se confronter à la longueur et à la lenteur du temps de leur peine. Les propos des détenus nous décrivent des mécanismes internes de survie, mais ils ne peuvent expliquer entièrement comment les détenus survivent le temps carcéral. Il s'agira dans la prochaine section de révéler comment les détenus gèrent leur temps afin d'accélérer le temps vécu en incarcération.

3.3 ACCÉLÉRER LE TEMPS QUI S'IMPOSE

Devant leur impossibilité de modifier l'imposition de ce temps carcéral au sein de leur parcours de vie, ainsi que l'imposition d'un temps routinier lors de leur cursus carcéral, les détenus vont meubler leur temps avec des activités qui visent à alléger ou à accélérer le temps carcéral. C'est dès lors que la temporalité, en tant que construit accordéon (Cohen et Taylor, 1972 :109) qui s'étire ou se rétrécit, fait ses preuves. En effet, on ne saurait comprendre le rapport des détenus au temps sans analyser les moments durant lesquels le temps en détention passe plus rapidement.

Comment les détenus meublent-ils leur temps afin d'accélérer ce temps, ou encore, quels sont les moments forts de l'incarcération qui permettent aux détenus d'affaiblir l'emprise du temps sur eux?

Dans cette troisième et dernière section d'analyse, nous nous arrêterons sur l'importance d'*occuper son temps* en milieu carcéral afin d'occulter le temps et ce, *en prenant les moyens du bord*. Puis, nous analyserons le rôle central du *temps de travail* dans un milieu où le temps demeure un fardeau, ainsi que le paradoxe qu'entraîne le travail monotone des institutions carcérales. Nous verrons ensuite en quoi plusieurs activités en milieu carcéral servent d'*échappatoire* aux détenus, comment à l'intérieur même des balises institutionnelles les détenus trouvent un répit à l'écoulement du temps. Enfin, nous examinerons des moments forts de l'incarcération où les détenus *se donnent du bon temps* ou *se retirent du monde carcéral*, moments où le passage du temps semble s'accélérer.

A) Occuper son temps avec les moyens du bord

L'une des thématiques principales qui se dégage des entretiens est la nécessité d'occuper son temps. La quasi-totalité des détenus ont insisté sur le principe voulant qu'occuper ses journées fasse passer plus rapidement le temps. À cet égard, la perception du temps des détenus ressemble à celle de l'homme libre. Les passages qui soulignent l'importance d'occuper son temps en détention abondent dans nos retranscriptions, tel que les paroles des détenus précités dans les deux premières sections de l'analyse en témoignent.

D'une part, certains détenus tels que Mathieu vont affirmer que le temps est moins long lorsqu'ils s'occupent: « C'est moins long justement quand tu t'occupes, soit que tu écris, tu lis, ou il y en a qui passent des heures à parler au téléphone ». Si la réaction première de Simon lorsque nous lui demandons ce qui fait passer le temps rapidement en prison est la suivante: « À rien qui fait passer le temps plus rapidement », il rajoutera par la suite: « C'est sûr si t'occupes ton temps ça passe plus vite que si tu restes à rien faire ». C'est dans le même sens que Wilfrid va nous préciser que son temps en détention s'est passé rapidement: « J'trouve qu'il passe vite moi le temps. (...) C'est peut-être le fait qu'j'm'occupe beaucoup que ça fait paraître ça ». Wilfrid, de fait, s'occupe à faire des démarches dans l'espoir de réduire ses charges de meurtre au premier degré. Bref, il s'occupe dans l'espoir d'être libéré plus tôt que prévu:

Je m'occupe de tout. (...) J'ai écrit à Ottawa pour le Ministère de la Justice, j'ai écrit à un Centre d'avocats à Toronto qui actuellement lit mon dossier, parce que j'fais des démarches terribles là pour en sortir. J'ai écrit au consulat (...) J'suis toujours occupé. J'occupe mon temps pleinement. Je laisse pas une journée sans faire quelque chose. Autrement là tu trouves le temps long, tu dis « ça passe pas », fait que *je* m'occupe. Plus tu t'occupes, je pense, plus tu vois pas les journées passer, ça c'est officiel. (Wilfrid)

Les démarches de Wilfrid lui permettent notamment d'avoir une emprise sur son temps plutôt que de subir son temps et de cette façon le temps passe plus vite. D'autre part, certains détenus subissent l'effet inverse puisqu'ils affirment que le temps semble long lorsqu'ils ne s'occupent pas: « Rester à rien faire... non, ce serait trop long » (Serge). Jean-Baptiste est le sujet de recherche qui s'est le plus attardé sur ce constat:

J'ai pas resté à rien faire dans ma cellule pendant toute ma sentence, sinon j'l'aurais trouvée long. (Jean-Baptiste)

C'est une bonne manière pour moi de faire mon temps, [en faisant] quelque chose parce que dans une journée là y a combien d'heures? (...) C'est long passer ça sans rien faire. (Jean-Baptiste)

Si tu restes à rien foutre icitte là, tu vas la trouver long en estie. Tu vas la trouver long en estie, man... une journée là, *tu peux même penser que c'est ta sentence au complet que tu viens de faire (...)* si tu t'occupes pas. (Jean-Baptiste).

De plus, Jean-Baptiste a abordé un point qu'il importe ici de noter: non seulement les détenus ont intérêt à s'occuper afin de mieux faire leur sentence, mais les administrateurs carcéraux ont eux aussi intérêt à voir à ce que les détenus meublent leur temps: « Non seulement je veux m'occuper, mais eux-autres aussi, qui s'occupent de nous autres, ils aiment voir aussi qu'on s'occupe, qu'on s'laisse pas aller ».

Se tenir occupé, voilà qui s'impose comme élément de base de tous les détenus dans leur aménagement du temps. Toutefois, la manière par laquelle les détenus choisissent de meubler leur temps diffère d'un détenu à l'autre. Pour certains il s'agit de lire, d'étudier, de s'adonner à des passe-temps ou aux sports, tandis que pour d'autres il s'agit de dormir, de passer du temps avec leurs amis, d'écouter la télévision, de faire ou de vendre de la drogue ou encore de vivre ou faire vivre dans la violence. Puisque les activités en milieu carcéral sont étroitement restreintes, les détenus devront se consacrer à des activités qui sont approuvées ou non par l'institution carcérale:

La prison, t'as pas cinquante six mille affaires: tu fonctionnes ou ben que tu t'gèles. Ou ben t'es contre le système ou ben t'embarques dedans. T'as pas cinquante six mille affaires en dedans. (...) Fait que soit que t'embarques ou ben mangez tous de la merde comme j'disais avant. Avant c'tait: « donnez moi la feuille, moi j'signe, pis j'vas pas aux libérations, allez tout chier là ». C'tait ça avant tsé. (Daniel)

Plusieurs détenus ont su illustrer à quel point survivre et faire sa place au sein de la violence des milieux de détention peut occuper leur temps. C'est cet avis qu'exprime Gaétan:

Juste là, survivre là-dedans, c't'une occupation. Tsé, à moins que tu sois un vrai mouton, pis tu t'en vas dans ta cellule, pis que tu te laisses piler sur la tête par n'importe qui. C't'un autre façon, c't'un abandon anyway. Mais si tu dis, moi j'me prends en main pis j'vis là-dedans, y a une chaise, j'la place là pis si tu veux faire respecter ça, c'est d'l'ouvrage. Toute de suite là t'as ça à t'occuper. (Gaétan)

Gaétan exprime la nécessité de faire sa place en prison et l'occupation que représente cette activité. Dans le contexte des milieux carcéraux « faire sa place » s'exprime parfois dans des détails qui peuvent sembler anodins à des individus non-incarcérés, tel que faire reconnaître qu'ils peuvent s'asseoir à un endroit désigné, ce que Denis nous illustre en détail en décrivant un incident au tout début de son incarcération alors qu'il ne s'était pas approprié les règles du milieu:

Tout nouveau, pas gros dans mes shorts. (...) [C'était] dans la salle commune, on était tassé comme des sardines. Mais là tsé: « c'est ma place, c'est ta place ». Mais moi j'connais pas ça dans l'temps. Là deux bonhommes là y me disent « assis-toi à table », assis-toi là, y a pas de problème en attendant qu'on te trouve une place pour t'assir. (...) J'm'assis, j'commence à jaser avec eux autres. Pis là ben, à moment donné y a deux autres bonhommes qui rentrent, ils me r'gardent de travers: « qu'est-ce tu fais à ma table toi? T'as pas d'affaires à ma table ». J'me calice de d'là, « Scuse », puis ils commencent à peter une coche. Là ben les deux autres prennent ma part, « qu'est-ce tu fais là toi calice, c'est nous qui lui a dit se s'assir là ». Là ben la chicane commence. Là j'trippe estie, tabarnak de calice, christ j'ai rien fait, j'me suis juste assis sur une chaise. (Denis)

Un autre détenu, que nous ne pouvons identifier, décrit quant à lui comment la vente de drogues dans l'enceinte de la prison peut meubler le temps d'un détenu:

Moi j'sais que quand j'l'ai pris la dope, ma préoccupation c'tait ça, c'tait pas me faire prendre avec. (...) Fait que ce qui est important c'est quand tu te promènes t'as une technique, un système pour déplacer ta dope. Ça occupe ton temps. (...) Tsé où c'est qu'on cache les picks, où qu'on cache la dope, c't'une estie de vie de fou, en résumé c't'une vie de fou...

L'important, c'est que les détenus meublent leur temps d'une manière satisfaisante pour eux-mêmes afin qu'ils se « sentent » occupés. Selon Gaétan, ceci est en lien avec *le centre d'intérêt* du détenu. En effet, il est tellement convaincu de ce postulat qu'il nous suggère d'en faire le résumé de notre thèse:

En résumé ça va vraiment avec ton centre d'intérêt. Si toi tu trippes à aller voler dehors en sortant, tu trippes à te faire des chums en dedans, à vendre de la dope, tout ton temps va être géré là dessus. Fait que du hobby tu feras pas ça, c'est sûr, de la lecture tu feras pas ça, les études tu feras pas ça. Tu comprends? J'pense que tu peux résumer ta thèse là-dessus. Tout est basé sur le centre d'intérêt du détenu, la gestion de son temps. (Gaétan)

La manière par laquelle les détenus vont meubler leur temps afin d'accélérer le temps en détention fluctue-t-elle durant le parcours carcéral des détenus? Si nous ne pouvons pas affirmer que tel a été le cas pour tous les détenus rencontrés, il ressort clairement des entretiens que pour *certain*s d'entre eux, un glissement de leur centre d'intérêt s'est effectué durant leur sentence. Pour Gaétan, certainement, tel semble avoir été le cas:

Mes occupations en premier c'tait vraiment les occupations du milieu, les occupations criminelles principalement, fait que toi t'étais le bandit, puis les dernières années suite à certains événements nos centres d'intérêt ont changé, ça fait que notre façon de gérer notre temps a changé en même temps. Si t'as pas de centre d'intérêt dans vie, probablement que tu vas pas faire grand chose. (Gaétan)

À cause de la longueur du parcours qu'ils ont fait ou qu'il leur reste à faire, les « longues sentences » sont, règle générale, reconnus pour leur conformisme en établissement. En effet, les détenus purgeant de longues sentences semblent suivre un

parcours carcéral particulier qui affecte leur gestion du temps, tel que nous l'ont affirmé les responsables des établissements que nous avons visités. Lorsque nous leur avons demandé comment il se faisait que la majorité des détenus rencontrés en entretien insistaient sur le fait qu'ils occupaient des postes de confiance au sein de l'établissement, ou qu'ils semblaient relativement « calmes » comparativement à d'autres détenus, ceux-ci nous ont répondu que les « longues sentences » vont généralement mieux gérer leur temps que les « courtes sentences ». Selon un des responsables, les détenus purgeant de longues sentences deviennent « usés » par le milieu, notamment lorsqu'ils arrivent à un âge avancé.

Qu'en disent les détenus? Donald concède que lors de leur arrivée en détention, plusieurs détenus sont agités:

Ouais les nouvelles sentences c'est vrai, qu'ils sont ['rock'n roll'] (...) t'as comme quelque chose à prouver aux autres. Si t'es pas connu, c'est ta première sentence, toi t'as quelque chose à prouver. Faut que tu leur prouves que toi t'es quelqu'un à travers tout ça. Tsé t'es pas n'importe qui, pis y te marcheront pas sur la tête. (Donald).

Daniel confirme les propos de Donald en affirmant que les « premières sentences » doivent se créer une image: « Les p'tits nouveaux qui rentrent là ils font ben... (...) Tu te crées une image, (...) l'image du dur ». Les récits partagés par les détenus semblent indiquer que l'arrivée en détention s'accompagne d'une période d'adaptation au milieu qui constitue en soi une occupation qui remplit du temps. Bref, l'entrée dans le « monde » carcéral nécessite une période de rodage durant laquelle les détenus apprennent les « règles du jeu » et les rouages de la sous-culture carcérale.

Pierre s'est remémoré ce *temps d'apprentissage*, d'appropriation ou de transformation où il s'est lui-même transformé en un « dur », alors qu'il se trouvait en établissement provincial à sécurité élevée. Durant cette confrontation à la violence des milieux carcéraux, Pierre a subi une transformation dont il n'est guère fier:

Au bout d'un moment, quand tu vis avec des animaux, tu deviens un animal. Moi, je veux dire, je parlais plus, je criais, je m'accrochais à la barre comme les autres. Je me soulevais pour montrer que j'étais aussi fort que les autres. Tu rentres dans des tas de jeux stupides. La violence moi je l'exerçais verbalement, (...) j'suis devenu super dur. Je l'sais, j'ai retrouvé des détenus ici que j'avais connu là-bas, ils me reconnaissaient pas. Pis y a des gens aussi qui me mettaient en garde, qui disaient: « tu es inapprochable, tu deviens sauvage ». (...) Je suis pas là pour me défendre, mais c'était dur l'aile. C'était spécial.(...) C'est des images qui marquent, je veux dire, j'en ai eu trop de violence là-bas, j'en ai vu pour toute une vie, (...) j'ai vu des choses complètement monstrueuses. Dans ce bloc là, j'ai vu à peu près tout ce qu'un homme est capable de faire subir à un autre homme quand il exerce le pouvoir de la force. (Pierre)

On voit donc en premier lieu qu'apprendre à s'initier à ce milieu prend un certain temps et que, en deuxième lieu, un certain temps est consommé à jouer un rôle, le personnage du dur, pour prendre sa place. En d'autres termes, il s'agit d'apprendre son rôle et de jouer son rôle. Deux autres détenus, Daniel et Gaétan, ont indiqué avoir été en proie à une période de turbulence similaire à celle de Pierre au début de leur trajectoire carcérale. Daniel associe cette période au côtoiement d'individus criminalisés et à la consommation, « Moé côtoyer l'monde en prison là, au début j'faisais ça, j'me mêlais, j'me mélangeais, j'consommais, na, na, na. (...) J'tais rock 'n roll pas mal avant » tandis que pour Gaétan, cette phase était synonyme de violence: « Parce que à ce moment là tuer quelqu'un ou sortir, moi ça me dérangeait pas ». Incarcéré à l'âge de 17 ans à un pénitencier à sécurité maximum, Gaétan embrassait alors le milieu criminalisé dans lequel il s'établissait:

J'me suis ramassé au Vieux Pen, tsé j'tais jeune pis tout. Tout ce que j'entendais parler c'tait comment qu'on fait des prises, c'est vraiment du monde mauvais pis y pensent rien qu'à ça. Moi j'tais ben content, j'tais drette dans c'que j'voulais, dans c'que j'*pensais* que j'voulais. J'm'étais nourri là dedans ben longtemps quand j'tais jeune. (Gaétan)

Plusieurs sujets de recherche nous ont aussi indiqué que la plupart des incidents de violence dans lesquels ils ont été impliqués se sont produits durant les premières années de leur incarcération. Nous devons noter toutefois qu'outre Pierre qui a vécu des années

turbulentes en milieu provincial, les trois autres détenus rencontrés dans le pavillon des longues sentences ne semblent pas avoir vécu le même parcours carcéral que les autres sujets de recherche. Ceci s'explique assez aisément, puisque ces détenus seraient considérés par les autorités carcérales comme étant « peu criminalisés » et ont été transférés au pavillon spécial afin d'éviter leur contact avec la population générale. Gaétan, qui ne s'est pas mérité un tel traitement spécial, a été particulièrement habile à nous replacer dans le contexte de ses années mouvementées en décrivant plusieurs incidents, dont celui-ci:

Quand qu'on était jeune on s'faisait écoeurer, fait que lui [son meilleur ami] en plus de m'faire des tattoos, pis au lieu de s'faire une carapace pis de s'faire une image, pis de battre du monde, tsé sortir des couteaux, lui s'est tout ouvert la face tsé. C'est fucké, y était sur le PCP, y a pogné un buzz... tu vois comment que ça peut être fucké, c'est un estie de milieu fucké. (Gaétan)

Suite à cette première phase de l'incarcération, s'enchaînerait une reconversion des détenus, un questionnement sur leur vie à l'intérieur: « Si tu fais une grosse sentence, tu vas pogner des années à envoyer chier tout le monde, pis « fuck that! » tsé. Mais après une couple d'années veux veux pas tu y penses. Moi des fois là j'me le demande, que c'est qui faudrait que j'fasse » (Simon). En d'autres mots, les détenus purgeant de longues sentences semblent un jour ou l'autre se « calmer » en détention et, de ce fait, vont modifier la manière par laquelle ils gèrent leur temps: « Quand tu fais une sentence comme nous autres on fait, une sentence vie là, t'as pas le choix d'un jour changer » (Daniel).

Qu'est-ce qui provoque ce changement? Les entretiens n'ont malheureusement pas su nous révéler la réponse à cette interrogation. Certains détenus, toutefois, ont partagé avec nous des éléments dans leur trajectoire personnelle qui, selon eux, ont suscité des transformations. Pour Gaétan, un déclic a eu lieu durant sa sentence suite à certains événements concurrents: son père et son frère sont décédés, sa copine l'a quitté et, peu après, il s'est fait poignardé par un membre de sa gang. C'est notamment le dernier

élément, le rejet de Gaétan par ses homologues dans le milieu criminalisé, qui semble avoir été déclencheur pour Gaétan:

Faut que tu comprennes un peu, c'est comme un peu le gars qui aspirait à devenir avocat d'un bureau prestigieux, pis qui se ramasse à l'aide juridique, ç't à peut près ça.(...) J'me suis fait piquer une débarque même dans le milieu criminel. (Gaétan)

Des remises en question et des questionnements identitaires lui ont permis par la suite de faire le point sur sa vie:

C'est ça, ça m'a porté à essayer de me retrouver là-dedans, pis c'est là que j'ai commencé à m'en aller à l'école, essayer de voir ce qui se passe avec ça, sans avoir d'attentes à ce moment là par exemple. Pis là j'faisais mon temps là-dessus. Fait que j'allais m'isoler dans ma cellule pis j'étudiais beaucoup. Ça c'est les 10 dernières années. (Gaétan)

Bref, Gaétan a vécu: « Beaucoup, beaucoup de négatif ben longtemps mais à cause de certains événements ça c'est un p'tit peu plus transformé en positif » (Gaétan). Quant à Pierre et Daniel, la modification de leur dynamique carcérale coïncide avec un arrêt de consommation:

Tout ça, ça changé, je te dis, au bout d'un moment, j'ai réalisé vraiment que c'tait pas un comportement de vie stable puis j'étais content de me voir me réveiller le matin ici, clean, tout l'esprit en éveil, tous les sens en éveil. Arriver à prendre du plaisir, arriver à me défoncer (...), c'était des choses que j'avais perdu de vue. (Pierre)

Selon Gaétan, la prise de conscience de leur vieillissement pourrait expliquer la pacification de certains détenus purgeant des longues sentences:

Là les gars sont rendus à quarante ans. Le monde ils s'aperçoivent qu'ils ont perdu leur vie là dedans [dans le milieu criminalisé et la violence], c'tait pas ça la vie, c'tait pas la bonne affaire pantoute. Y est pas trop tard, mais y est grand temps, y est *plus* que temps. (...) C'est un temps pour certains détenus, probablement beaucoup plus « mollo », plus « easy ». (Gaétan)

Les propos de Gaétan à cet égard semblent confirmer les propos des responsables des établissements.

On ne saurait comprendre l'importance pour les détenus de se tenir occupé sans se pencher plus spécifiquement sur la manière par laquelle ils cherchent à accélérer le temps. Dans la prochaine section nous examinerons l'activité qui leur procure le meilleur répit contre le temps, soit le travail en milieu carcéral. Comme nous le verrons, le travail est préconisé par les détenus notamment parce qu'il leur permet assez aisément de *tuer* leur temps en détention.

D) Tuer le temps : le « temps de travail » en milieux carcéraux

De manière retentissante les détenus ont noté à quel point le travail demeure, parmi l'éventail limité d'activités auxquelles ils ont accès, l'élément le plus important dans la gestion de leur peine. Lorsque nous avons demandé aux détenus s'ils pouvaient nous décrire les moments durant lesquels le temps a passé plus rapidement en détention, la totalité des détenus ont abordé le thème du travail²⁷. En effet, en guise de réponse, Donald a affirmé « le travail. That's it. Le travail ». De la même façon, Serge affirme que c'est uniquement le travail qui produit un effet analgésique et qui lui permet de supporter l'écoulement du temps de la sentence en l'occupant: « Ça [le travail] ça aide beaucoup ça. Si tu me l'enlèverais, faudrait que j'compense » (Serge).

Les propos des détenus montrent que le travail s'avère nécessaire chez nombre de détenus puisqu'il leur permet de s'acquitter de l'obligation de meubler plusieurs heures de la journée. Si le travail fait passer le temps plus rapidement pour Réjean c'est d'abord puisque ce détenu apprécie son emploi à la cuisine et ensuite, puisqu'il le tient bien occupé:

²⁷ En revanche, dans l'étude de Cohen et Taylor, seul 5 des 42 détenus dans un échantillon ont indiqué que le travail permettait de « passer » le temps plus rapidement (1972).

C'est étonnant aujourd'hui, même encore, que j'aime ça, j'adore ça.(...) [Le temps] passe vite quand j'travail. (...) 'Suis trop occupé. Personnellement j'ai pas le genre d'emploi là à regarder l'temps passer. (...) Faut que j'm'occupe, faut que j'vois à ce que l'inventaire soit comblé, c'est ma responsabilité de commander le cuisinier. (...) Personnellement, depuis qu'j'icitte j'ai jamais pris un break, c'est volontaire là, mais j'ai jamais pris le temps de break. Souvent des fois peut-être une demi-heure, trois quarts d'heure avant la fin de l'avant-midi là, j'peux décompresser un peu là, mais ben souvent j'vais travailler jusqu'à midi et demi. (Réjean)

De la même façon, Gaétan note un moment durant sa sentence où le temps est passé rapidement, lorsqu'il a travaillé dans des serres et a découvert sa passion pour l'horticulture:

Plus rapidement? Oui, peut-être, j'ai fait un DEP en horticulture. J'ai vécu deux ans à travailler dans une serre. Ça ça été vraiment la période j'pense où ça passé l'plus vite. J'tais de 8 heures le matin à 8 heures le soir la terre jusqu'à en arrière des oreilles. (Gaétan)

Activité-pivot dans leur aménagement du temps, les détenus rencontrés indiquent, règle générale, vouloir beaucoup travailler. C'est pourquoi Donald partage avec nous quelques moments durant sa sentence où il a occupé deux emplois en même temps, dont celui-ci:

Ben moé, moi j't'un travaillant, [j'ai] tout le temps travaillé en prison. À [nomme un pénitencier], j'ai eu comme deux jobs pendant 6 mois de temps. J'allais travailler dans les machines à coudre (...) de 8 heures jusqu'à 3 heures. À 3 heures j'partais de d'là, j'm'en allais à la buanderie, jusqu'à 10 heures le soir. Là j'triais 3-4 tonnes de linge (...). J'ai fait ça 6 mois de temps, 2 jobs de même. (...) Mais c'est d'même que j'gétais mon temps. (Donald)

Les entretiens des détenus montrent donc clairement la centralité du travail dans l'aménagement du temps des détenus ainsi que l'utilisation du travail pour accélérer le passage du temps. Dans un milieu isolé où le temps demeure d'abord et avant tout un fardeau, le travail offre la possibilité aux détenus de *tuer le temps*. Tel que cette expression l'indique, les détenus se livrent aux activités de travail en grande partie pour échapper à l'ennui. Le travail, dès lors, prend véritablement de l'importance suite à la période de

relative inactivité de la détention en milieu provincial. C'est du moins ce que nous révèle Pierre lorsqu'il décrit s'être englouti dans le travail à son arrivée en établissement fédéral:

Quand t'as passé deux ans à rien faire du tout, à végéter, ici il se passe plein de choses, tu vas travailler le matin (...). Je me suis jeté dans le travail (...) j'ai tout cleané là dedans, j'ai tout nettoyé, je démontais les étagères, je les redressais, je faisais des beaux petits cartons, j'ai tout décapé, tout réorganisé, tout le monde capotait, je sortais de là, il fallait m'appeler pour me dire qu'il fallait manger ou que c'était fini le soir parce que moi, j'étais encore en train de sauter partout là dedans. (Pierre)

Si Pierre embrassait vivement le travail c'est d'abord parce que cette activité lui donnait enfin les moyens d'épuiser en partie cette chose gênante en milieu carcéral qu'est le temps et ensuite parce qu'elle lui permettait de ne pas être assailli par ses pensées: « Je me mettais en sueur, je sortais en sueur, c'était bon. Pour la première fois de ma vie, *j'avais pu le temps de penser*. Je m'abrutissais de travail, puis c'était agréable, quoi » (Pierre).

Les paroles de Wilfrid, lorsque nous lui demandons de décrire où le temps est passé rapidement, mettent eux aussi en évidence le rôle central joué par le travail: « Plus rapidement... ben définitivement le travail. Un gars qui travaille pas là... j'te dis c'est long. J'm'en suis rendu compte durant mon opération, ça c'est officiel, la partie la plus importante c'est le travail » (Wilfrid). Wilfrid a donc constaté le rôle décisif que le travail jouait pour lui dans l'écoulement du temps lorsqu'il était en période de convalescence suite à une opération pour les tunnels carpiens. « J'ai fait *un mois de cellule*, pas le droit de travailler, parce que tu peux pas forcer là avec tes mains. J'étais en train de virer fou dans ma cellule. Carrément! J'pouvais plus rien faire » (Wilfrid). Le détenu nous décrit ensuite sa réaction lorsque le docteur de l'établissement lui a annoncé qu'il devrait maintenir son arrêt de travail afin qu'on puisse opérer sa deuxième main:

Le docteur quand il a vu ma main gauche (...), « oh », il m'a dit, « tu vas encore rester une semaine de plus ». J'ai dit « enlève ça j'vas travailler moi là »! J'suis revenu travailler... (...) j'en pouvais plus. J'étais pas enfermé à plein temps là, j'avais le droit de sortir de ma cellule mais j'pouvais rien faire. J'tournais en rond

carrément, j'trouvais ça... Ça été épouvantable. (...) J'ai vraiment trouvé le temps long! Ça c'est vrai, là, là, c'était épouvantable! J'avais hâte le soir que tout finisse [pour m'endormir]. (...) Un mois sans travailler! J'ai trouvé ça très dur, très, très dur. (Wilfrid)

De toute évidence, le travail joue un rôle tout à fait primordial pour Wilfrid. Non seulement son emploi était la première chose dont il nous a parlé durant l'entrevue, mais c'est aussi le sujet sur lequel il s'est le plus attardé tout au long de l'entretien. Rappelons toutefois les paroles déjà cités de Wilfrid dans lesquelles il souligne la futilité des emplois en prison: « Le temps qu'on fait ici, y a pas d'avenir, (...) tsé nettoyer les planchers, faire du poussetage, y a pas d'avenir, j'l'ai dit, tout le monde le sait ici... *Je perds mon temps*. Je fais mon travail, c'est sûr, il faut qu'j'le fasse (...) » (Wilfrid). Ces citations mettent en évidence un paradoxe du travail en prison: même si leurs emplois peuvent être guère satisfaisants ou motivants, l'avantage d'utiliser le travail pour *passer* ou *tuer* le temps réside dans le fait qu'il permet aux détenus d'échapper à la lourdeur du temps. L'entretien de Mathieu a illustré ce point. Dans un premier temps, il réaffirme les propos des autres détenus en stipulant que le travail fait passer le temps plus rapidement et précise « t'es cinq heures à travailler par jour, donc cinq heures que t'es pas dans le pavillon (...), que t'es pas assis tsé ». Peu après, toutefois, il exprime le désintérêt qu'il éprouve face à un travail monotone et répétitif:

Ma job c'est à la cuisine, au mess des officiers, puis j'aime pas ça [parce] j'aime pas travailler dans une cuisine. Moi, c'est pas du tout dans mes intérêts puis, en plus que (...) j'suis plus le genre qui aime travailler avec le public. (...) Moi [à la cuisine], j'm'occupe de sortir les diets. (...) C'est comme le fait de pas voir du monde, pis tout le temps la même affaire en plus, coller les étiquettes, coller ci, coller ça [fait l'action répétitive de coller des étiquettes].... (...) tsé j'commence à 8h pis j'ai hâte à 1 heure, quand j'finis de travailler là j'ai le sourire, pis c'est l'fun, pis tout ça, mais à 8 heures du matin... seigneur! (Mathieu)

On peut notamment s'interroger sur le rôle central que joue le travail pour Mathieu alors qu'il indique clairement à la fois ne pas aimer son emploi et trouver le temps long lorsqu'il

travaille. Pouvons-nous donc en conclure qu'un emploi qui semble lui-même parfois pénible et long permet tout de même aux détenus de briser la monotonie du temps en milieu carcéral? En effet, c'est ce que nous confirme Mathieu, bien qu'il nous précise que son emploi aurait d'abord l'avantage de lui permettre de quitter des lieux précis:

T'es en dehors du pavillon, fait que ça change de ta place où que tu restes. (...) Tsé ça change la vue pis c'est différent. Mais c'est pas parce que c'est plus intéressant, c'est juste parce que ça change l'environnement, fait que ça passe un peu plus vite mais c'est long pareil... la journée passe vite mais c'est long. (Mathieu)

Isolés dans une aire de circulation limitée, les détenus peuvent sortir de l'aile cellulaire grâce au travail, propos soulevés par notre premier sujet d'entretien exploratoire qui affirmait que le travail lui donnait la « liberté » de sortir de sa cellule.

Certains de nos répondants ont été en mesure de décrire la différence entre le travail à l'extérieur et le travail en prison. Pour Serge, le premier était une passion tandis que le deuxième constitue principalement une manière de tuer le temps du quotidien:

Dehors c'était une ambition, c'était une passion. Moi c'tait une ferme que j'avais, c'était une passion que j'avais depuis que j'étais jeune. Pour moi c'tait pas travailler, c'tait un rêve. Ici c't'un travail tsé, c't'une manière de couper ma journée pis de rendre service. C'est pas comme le travail que j'avais dehors, c'est complètement différent. (Serge)

Wilfrid, quant à lui, énumère plusieurs différences plus subtiles entre l'emploi qu'il occupait à l'extérieur et l'emploi qu'il occupe présentement en détention:

Tu peux pas aller avec tes amis manger, ou prendre un petit déjeuner à l'extérieur le matin. (...) J'avais deux femmes qui travaillaient avec moi constamment, alors l'ambiance est pas pareil. Là ici tu te lèves, tu viens travailler mais t'as pas ta voiture, tu sors pas, la vie familiale non plus, ça ça existe plus. On se levait, ma mère, ma femme, mes enfants- les enfants te cherchaient [pour] t'embrasser dans le lit. Ça existe plus tellement ça en dedans. C'est ça, c'est disons ce qui manque le plus. L'ambiance c'est pas pareil. Ici tu fais tout en cellule, tu t'en viens travailler, t'as fini tu retournes. Tandis que dehors c'est pas pareil... t'as les téléphones, t'as une ambiance qui existe plus. (...) On avait des réunions des fois, on était quoi une quinzaine, mais là la réunion [en détention] est toute seule avec un copain qui travaille [rire!...] c'est ça... c'est restreint, c'est très restreint, veut veut pas. (Wilfrid)

Quelques constatations s'imposent. Premièrement, cette citation rappelle les activités *connexes* ou les activités *accessoire*s au travail auxquelles la plupart des détenus n'ont plus accès: les repas, les appels téléphoniques et les réunions d'équipe, activités que plusieurs d'entre nous prenons certes pour acquis. Deuxièmement, les propos de Wilfrid soulignent la restriction de relations interpersonnelles de travail dans l'environnement très limité des milieux carcéraux. Troisièmement, Wilfrid mentionne l'absence du temps et de l'activité de trajet pour se rendre au travail et en revenir comme un des éléments qui distingue le travail en milieu carcéral du travail en milieu libre. Le temps de trajet, que certains pourraient nommer « temps contraint » ou « temps imposé », activité généralement désagréable qui accompagne le travail en milieu libre, est nostalgiquement abordé par le détenu.

Bien sûr, ce ne sont pas tous les individus incarcérés qui peuvent se prononcer sur la différence entre le travail en milieu carcéral et le travail en milieu libre puisque plusieurs d'entre eux n'ont pas vécu des expériences de travail à l'extérieur. Le fonctionnement du système de justice pénal fait en sorte que les milieux de détention rassemblent une haute concentration de chômeurs, de personnes inaptes au travail, ou des travailleurs au noir. En l'occurrence, nos répondants avaient en général peu d'expérience de travail: trois quarts des détenus ont indiqué qu'ils n'avaient pas de profession (précisons que Mathieu, Jean-Baptiste, Gaétan, Denis et Donald sont tous rentrés en milieu carcéral avant ou à l'âge de dix-huit ans).

Même s'il indique ne pas avoir beaucoup travaillé dehors, Donald souligne le temps *ralenti* du travail en milieu carcéral. Il emploie le terme « loisir » afin de désigner le quotidien carcéral puisque, selon lui, les détenus font réellement *peu* de travail comparativement aux travailleurs en milieu libre:

Tous les jours c'est comme une journée de loisir. (...) C'pas 'en que le fait que j'ai ma job à rien faire (que c'est que tu veux! [rire]). Non, j'vois pas ça travailler en dedans là. (...) Même à la cuisine quand j'passais 7 heures, c'est pas une job comme dehors. Fais une job de 8 heures dehors, tu vas travailler ton huit heures à part ton

heure de dîner pis tes deux dix minutes de break. C'est *huit* heures... huit heures tsé de travail. Icitte, y a pas une job en prison [rire]... tsé c'est du travail [mais] c'est mollo. Si tu veux prendre 1 heure pour faire que ça te prendrait 10 minutes ou 15 minutes dehors....(Donald)

Il s'agit d'*étirer* ou de *prolonger* le temps de travail, de diminuer l'énergie investie dans le travail, afin d'écouler le temps, ce qui produit certes un rythme de travail au ralenti. Notre premier sujet d'entretien exploratoire a réitéré à plusieurs reprises l'élément du milieu carcéral qu'il déplorait le plus, ce qu'il nommait « l'éthique anti-travail ». En effet, selon ce sujet de recherche, les milieux carcéraux cultivent l'oisiveté. À titre d'exemple, l'ex-détenu affirme qu'on lui allouait parfois de six à sept heures pour laver le plancher d'une très petite pièce. Ainsi, « Tu apprends à travailler très lentement, juste pour survivre ». Autre tactique employée, l'ex-détenu affirme avoir pris entente avec son superviseur qui lui permettait de quitter les lieux de travail lorsqu'il avait terminé ses tâches afin d'avancer ses projets personnels de rédaction dans sa cellule. En effet, c'est une stratégie qu'avait aussi adoptée Daniel. Toutefois, un nouveau règlement de l'établissement, mis en application quelques semaines seulement avant notre entretien, vient renverser ces ententes, ce que dénonce ardemment Daniel:

Y a un nouveau règlement stupide qui vient de rentrer en vigueur là. Parce que moi avant j'faisais ma job à l'infirmerie pis j'm'en allais. Mais (...) asteur là, faut que tu restes au moins 7 heures à ton ouvrage, mettons au moins. (...) Même si j'ai fini.
(Daniel)

Est-ce toutefois vrai que *tous* les emplois en milieu carcéral, tel que l'affirme Donald, font en sorte que les détenus s'investissent peu dans leur emploi ou pour peu de temps?²⁸ La portée limitée de notre recherche ne peut certes nous permettre de l'affirmer, bien que

²⁸ Bien sûr, dépendamment du classement sécuritaire des détenus et de l'établissement dans lequel ils se retrouvent, les emplois diffèrent en milieu carcéral. Nous pouvons affirmer avec assez de conviction que ce ne sont pas *tous* les emplois en détention qui s'effectuent en si peu de temps. En effet, nous avons rencontré certains détenus à l'extérieur du cadre de cette recherche qui occupaient des postes fort exigeants qui impliquaient de longues heures de travail ardu.

plusieurs des sujets de recherche que nous avons rencontrés ont indiqué qu'ils terminaient assez rapidement les tâches qui leur étaient imposées:

Une journée j'travail mais j'travail pas gros, j'fais les vidanges comme deux à trois fois par jour. J'vas faire les vidanges ça me prend même pas un heure par journée. (Donald)

Moi vu que c'est une p'tite job de cleaner comme ça j'travail une demi-heure, tsé pis that's it [siffle]. À 5 piasses par jour anyway! J'l'ai fait, j'l'ai fait parce que j'avais besoin de l'argent pour payer mes études. (Gaétan)

J'ai une routine de travail que je me suis imposée et puis j'arrive à finir à 10h30. (...) Veut veut pas, j'ai tout fini. (Wilfrid)

Moi à partir de 10h et 10h et demi, quand j'ai fini mes affaires, là c'est long en maudit, là j'm'organise pour aller prendre une pause, fait que là j'ai 15 minutes mais j'en prends tout le temps 20-25, « ah...y a fallu que j'aïlle rencontrer telle personne », tsé, on s'organise toujours. Pis là t'attends, tu tournes en rond, tu te promènes pour qu'ils pensent que tu fais de quoi. (Mathieu)

Que devons-nous tirer de ces quelques passages? Les paroles des sujets de recherche témoignent du désœuvrement général qui règne dans les milieux de détention et du désœuvrement particulier des emplois en milieux d'incarcération.

Arrêtons-nous quelques instants sur l'affirmation de Donald selon laquelle nous pourrions qualifier le quotidien carcéral, incluant le temps de travail, de temps de loisir. Par contraste, Simon a déclaré lors de son entretien: « Moi j'associe pas le temps de loisir à la prison. La prison j'associe ça à des clôtures pis des zones limitées » (Simon). Les propos de Serge sont tout aussi révélateurs. Lorsque nous lui avons demandé de nous énumérer ce qui lui manquait le plus de l'extérieur à sa rentrée en détention, Serge affirme: « bien, y avait de travailler, de s'amuser » alors qu'à certains moments durant l'entretien Serge et d'autres détenus ont clairement mentionné le travail et les loisirs comme s'il s'agissait d'activités différentes et distinctes au sein du quotidien carcéral. Toutefois, une analyse minutieuse des entretiens montre qu'il n'y a pas de différence *qualitative* claire entre temps de travail et

temps de loisir en milieu carcéral, ce qui confirme les résultats de la recherche de Cunha (1997). La différence est moindre qu'entre le temps de travail et le temps de loisir à l'extérieur. Si le travail est l'activité qui fait passer le plus rapidement le temps en prison, c'est notamment puisqu'il se présente d'abord et avant tout comme *un passe-temps* en milieu carcéral, beaucoup plus qu'une obligation porteuse de sens²⁹, d'où semble naître l'affirmation de Donald. En revanche, d'autres détenus vont stipuler que le temps de loisir n'est guère présent en détention puisqu'ils demeurent ni maître de leur temps, ni maître de leurs choix de loisir.

Si le travail procure aux détenus le meilleur moyen d'accélérer le temps en milieu de détention, il n'explique pas à lui seul comment les détenus meublent leur temps afin d'alléger leur incarcération. La prochaine section tentera de mettre en évidence la quête de l'échappatoire des détenus et permettra d'identifier les autres activités préconisées par les détenus dans leur aménagement du temps afin d'accélérer le temps de détention.

C) En quête de l'échappatoire

Bien que le temps soit rigidement compartimenté en milieu carcéral, thème que nous avons abordé dans la première section d'analyse, les détenus ont tout de même une certaine flexibilité dans leur aménagement du temps. Les prochaines pages tenteront d'examiner non seulement comment les détenus occupent leur temps lorsqu'il n'est pas expressément meublé par les autorités carcérales mais surtout comment ils réussissent à échapper momentanément à la monotonie de la routine carcérale à l'intérieur des balises même de l'institution. Certes, l'on pourrait mettre en doute l'utilisation du terme

²⁹ Nous devons préciser que les détenus ont en quelque sorte l'*obligation* de travailler en milieu carcéral faute de quoi ils ne vont pas recevoir un salaire et perdront plusieurs privilèges notamment celui d'un transfert d'établissement ou d'un retour en liberté. Toutefois, ces obligations ne vont pas dans le même sens que celles présentes en milieu libre où l'individu doit travailler pour soutenir sa famille, pour payer les comptes, pour se nourrir, bref, pour survivre.

« évasion » afin de qualifier une variété d'activités dans lesquelles s'engagent certains détenus afin de meubler leur temps. Comment pouvons-nous affirmer qu'une multitude d'activités, pour la plupart préconisées par les autorités carcérales, permettent aux détenus d' « échapper » à l'incarcération? Nous voulons préciser avant d'aborder ce thème que si nous avons effectué ce choix terminologique, c'est d'abord parce que les sujets de recherche ont eux-mêmes spécifiquement qualifié certaines activités en termes d' « évasion ».

Les activités que les détenus ont identifiées comme leur procurant une « évasion » (la lecture, la télévision, les sports, les passe-temps et les drogues) sont des activités de l'homme libre. Tout comme en milieu libre, lorsqu'on s'amuse en détention, le temps passe plus rapidement. Toutefois, au sein d'un milieu où le temps demeure un fardeau qu'il importe de remplir, de passer ou de tuer, ces activités de l'homme libre prennent une toute autre importance. Si les détenus les ont qualifiées d'échappatoire, c'est puisqu'elles leur permettent un répit au temps en apparence stagné, immobile et répétitif des milieux carcéraux, en occultant temporairement leur situation d'incarcération.

Les détenus ayant un niveau plus élevé d'éducation ont indiqué que l'accès aux bibliothèques en milieu carcéral constitue un élément important de la vie carcérale qui leur permet de *supporter* le temps de l'incarcération. Tout comme nos deux sujets de recherche exploratoire, Pierre indique que la lecture lui a permis de développer une carapace momentanée contre l'étendue du temps. Ainsi, il affirme qu'en détention préventive, il s'est réfugié dans la lecture: « C'était long, c'est sûr que c'était long. Je me suis réfugié dans la lecture, c'était ça ma principale occupation. Je me jetais dans mes livres, je les dévorais » (Pierre). D'après les propos de certains détenus, la lecture permet en outre de compenser la redondance des conversations en milieu clos :

Quand j'dis que j'm'évade là... comme par exemple j'vais prendre mes livres sur les quatre-roues motrices là, c't'une évasion, tsé, tu peux voyager, complètement, ton

imagination peut travailler à pleine volonté. (...) Parce que j'veux dire les conversations des gars en dedans c'est pas riche (Wilfrid)

Une implication dans des activités sportives peut aussi être favorable aux détenus qui tentent de s' « évader » en milieu carcéral afin d'alléger l'imposition du temps. En effet, plusieurs détenus ont indiqué que les sports demeuraient un moyen privilégié pour mieux « faire leur temps ». Afin de contrebalancer le manque d'activités dans les milieux de détention sous juridiction provinciale, Pierre indique à travers son vocabulaire imagé s'être réfugié dans le sport et l'haltérophilie lors de son arrivée en établissement fédéral:

Je faisais du sport (...) je devenais *fou* là-dedans. C'est pareil, quand t'en as pas fait, je sautais comme un *démon*. J'ai joué au volley-ball, je *m'accrochais* au filet, je faisais des culbutes partout, enfin j'étais fou... (Pierre)

Il faisait moins 35, ça me gênait pas, j'avais même pas vraiment de vêtements d'hiver, puis j'allais m'entraîner, je me *déchirais* là-dessus pour *brûler* comme un fou. C'était super! Je me rappelle qu'un moment un peu exaltant, tu sais, tu dépenses, je le sais pas, tout l'énergie que tu as accumulé dans deux ans, elle était super négative, puis un coup tu la laisses exploser dans un truc qui sont sains, quoi. (...) Donc c'était bon, c'était vraiment bon. Puis le temps... le temps je le voyais pas passer. Pendant un moment du moins. (Pierre)

Pierre exprime, en premier lieu, son besoin quasi viscéral de se mouvoir et de consommer une part d'énergie accumulée en lui puis, en deuxième lieu, l'état d'exaltation vécu lorsqu'il eu la possibilité de répondre à ce besoin.

Si certains détenus considèrent que les sports sont un échappatoire c'est bien puisque ces derniers permettent aux détenus d'oublier qu'ils sont contraints à un espace et à un temps qui n'est pas le leur: « Tu te crois pas en prison quand tu fais du sport, c'est une manière de s'évader » (Serge). C'est pourquoi les sports sont prioritaires pour plusieurs détenus: « Les sports aussi c'est priorité de faire passer ton temps » (Jean-Baptiste). En outre, les sports représentent un moyen d'évasion par excellence puisqu'ils demeurent un exutoire par où peuvent s'épancher des émotions désagréables:

Des temps jusqu'à aller à aujourd'hui, j'ai toujours fait du sport, pis c'est mon moyen d'évasion. C'est qu'est-ce que je recherche le plus pour m'évader, pour atténuer mes souffrances, mon accumulation de stress. (Denis)

Comment que j'ai géré mon temps en prison là c'est beaucoup avec le sport. Ça me permettait de me défouler, ça te permet de sortir l'accumulation que t'as en dedans, les frustrations: pas avoir de femmes, pas avoir de sexe. Le sport m'a beaucoup aidé à gérer ma frustration pis gérer mon temps. Moi *j'm'évadais* dans l'sport, pis j'me défoulais dans l'sport. (Denis)

En se distrayant, les détenus parviennent momentanément à *tromper* le temps. De ce fait, les sujets de recherche semblent indiquer que l'objectif visé lorsqu'ils prennent part à des activités sportives est de déjouer provisoirement le temps monotone et répétitif des milieux carcéraux afin d'échapper à l'emprise de ce temps. C'est ce que partage Jean-Baptiste, qui dit vouloir s'entraîner non pas pour les gains physiques mais d'abord pour tirer profit de la distraction que lui procurent ces activités :

Même si j'suis pas gros là, ben j'm'entraîne pareil là. C'est pas pour grossir, c'est juste que ça me fait défouler un peu (...). Quand tu t'en vas t'entraîner là c'est comme si tu passes une heure ou une heure et demie là, c'est comme si ça passe comme ça là, t'as pas besoin d'avoir une mentalité à l'extérieur. Ta mémoire là... tu te concentres à faire quelque chose, c'est tout. C'est ça la priorité des fois là pis les sports aident là. Au lieu que tu t'ennuies là, [que] tu commences à dire « ah! j'suis tanné d'icitte là ». (Jean-Baptiste)

Précisons que si les sports offrent une distraction, c'est surtout parce qu'ils « enlèvent la pensée dans la tête » (Jean-Baptiste). Momentanément du moins, les détenus sont absorbés par l'occupation devant eux et peuvent éviter de s'attarder sur le temps d'incarcération.

Les sujets de recherche ont tous, à un moment ou à un autre durant l'entretien, évoqué le terme « hobby ». Un anglicisme qui désigne un « passe-temps », ce terme pourrait désigner plusieurs activités en milieu carcéral. Sous cette rubrique, toutefois, les détenus (individuellement du moins) n'incluent pas un large éventail d'activités. Ce terme parapluie semble plutôt désigner chez chaque détenu une activité qui les passionne, sur laquelle ils s'attardent tout particulièrement afin d'occuper agréablement leur temps:

Si y en a que leur « hobby » c'est peut-être de dessiner ou de bricoler, moi c'est la musique, c'est ma façon de... comment dire... de *m'évader* spirituellement un peu des bouts. C'est comme ça, je parle d'un gros morceau. (Réjean)

Mes « hobbies » c'est écouter la TV, ben pour dire j'ai jamais fait ben, ben grand chose autre que ça en dedans. (Donald)

J't'un gars solitaire fait que moé j'fais pas de poterie, tsé veut dire, j'ai pas de « hobbies ». Moi mon « hobby » c'est l'entraînement. (Daniel)

En d'autres termes, les « hobbies » désignent à la fois les activités auxquelles les détenus donnent préséance dans leur aménagement du temps et les activités qui leur permettent davantage d'éviter de penser. Mark, qui est passionné de l'art, révèle que le temps passe rapidement lorsqu'il s'adonne à des activités de création: « Le moment passe vite quand j'suis tout seul en cellule, quand j'fais mon art, le temps passe trop vite parce que j'ai trop d'affaires à faire » (Mark). En ce qui concerne Pierre, qui partage la passion de Mark à l'égard des beaux-arts, il affirme qu'il jouit même de la période qui précède les moments de création puisque le temps promet de passer rapidement: « Il commence à avoir une excitation autour des trucs. Puis là je sais qu'il va y avoir quelques nuits blanches, puis c'est cool. (...) tu sais comment la *gestion* de temps en prison, mais quand tu es passionné ça va super bien » (Pierre). D'autant plus que ces moments de répit sont rares, Pierre se réjouit lorsque ces occasions se présentent à lui:

Quand je fais mes choses, quand je suis dans mon univers de mots, ou dans mon univers d'images, d'objets, ça passe super vite, quoi. La nuit, tu sais, putain, il est 2 heures et puis je suis fatigué, puis j'ai pas fini, tu sais.. mais c'est rare, c'est super rare. C'est rare ces moments là mais ils sont appréciables, ils sont appréciables parce que c'est les seuls moments où moi je me sens vraiment vivant. (Pierre)

Le réflexe premier des détenus, tant dans l'aménagement de leur temps que dans leur quête de l'échappatoire, semble être de reproduire leur vie de l'extérieur. Pour Denis, qui jouissait de sorties dans les discothèques en milieu libre, certaines émissions de télévision lui permettent de s'imaginer qu'il y est toujours:

La TV (...) ça ça va me permettre de partir aussi quand qu'on écoute le vendredi soir Musique Plus. Sont à Montréal, dans le studio pis tsé ça danse. C'est un moyen d'évasion pis des fois t'embarques. (...) Pis là ben, on écoutes ça, on s'met dans l'beat tsé, on fumait un joint pis on watchait les filles danser, (...). C'tait ma manière de m'évader, de retomber dans l' « beat » de dehors. (Denis)

Un sujet de recherche qui, dans un premier temps, avoue passer de nombreuses heures à regarder la télévision (ce que révèle le compte-rendu de sa routine quotidienne³⁰) et pour qui, dans un deuxième temps, la télévision représente un moyen d'évasion, a constaté en entretien que la place prépondérante de la télévision dans sa routine carcérale n'est que tributaire de sa gestion du temps antérieure:

Là j'me rends compte que quand j'tais dehors, (...) ben souvent c'est c'que faisais, mais c'tait assis devant la TV.....Bon ben si j'serais dehors à cuirotter, j'ferais peut-être exactement la même chose que j'fais là quand même... passer ben des soirées devant la TV à l'écouter. Fait que là ben, tu te dis.... bon j'suis peut-être pas libre, mais j'fais un peu semblablement peut-être à ce que j'ferais souvent quand même. En considérant que j'écoutais beaucoup la TV durant la soirée. Malgré que j'aimerais bien mieux être libre pareil. (Réjean)

Les détenus tendent donc de recréer et de reproduire certains éléments qui leur étaient les plus chers à l'extérieur afin de s'évader des milieux carcéraux, à l'intérieur des restrictions imposées par l'institution. Leur préoccupation est donc de se reconstruire un

³⁰ « Moi j'dirais de 4 heures à 6h - 6h30 c'est mon bloc télévision. J'aime bien écouter (...) les Pokemon. (...) Les Simpsons commencent eux-mêmes à 4h30. Donc j'écoute les Simpsons de 4h30 à 5 heures (...). J'pogne les nouvelles à partir de 5 heures. 5 heures allé jusqu'à 6h30, mettons que ils commencent à 5 heures à TQS, rendu à 6 heures mais j'me promène un peu sur les autres postes... TVO..... (...) À l'occasion j'vais pogner un bon film, ça va occuper le reste de ma soirée. À ce moment là, à 10h et demi j'me couche pis j'dors. Si j'prends pas un film, j'vas aller jouer au Nintendo jusqu'à ce que le soleil soit vraiment tombé, vers les 9 heures ou j'vais peut-être écouter encore un peu de musique ou... c'est ça, si jamais j'fais ça ben vers les 9 heures j'vas marcher dehors probablement jusqu'à les fermetures. (...) J'rentre en-dedans, j'me fais un petit lunch, si j'ai pas écouté la TV pour écouter un film en soirée, j'ai plutôt marché dehors, là j'vais m'arrêter un peu plus sur la TV. J'vais peut-être regarder encore un peu les nouvelles, peut-être plus si j'les ai moins regardé sur l'heure du souper, pis moins si j'les ai regardé beaucoup sur l'heure du souper. Là j'vais regarder ce qui a comme film à la TV, avec ça, si j'pogne un bon film m'a faire un p'tit bout de film, sinon, ben euh.... mais souvent c'est ça, j'vais m'coucher devant la TV ». (Réjean)

univers viable afin de pouvoir « faire leur temps ». Pierre a même réussi à construire des matériaux avec du carton et de la pâte dentifrice afin de satisfaire sa passion de création:

Quand je travaillais dehors, c'était les tops des matériaux qu'on pouvait trouver. Maintenant, je récupère une boîte de carton, je prends de la pâte à dent pis je colle ça avec ça. C'est cool. *Je fais avec ce que je peux.* J'ai fait une statue en papier de toilette. J'ai couvert les murs de photos, (...) j'ai massacré absolument la totalité des magazines, j'ai coupé tout ce que je pouvais des photos, j'ai tout collé ça sur des pointes de carton. J'ai recouvert les murs de ma cellule. J'ai refabriqué des meubles en carton. Je fais des choses comme ça. Puis c'est trippant... *ça m'a pris 10 fois plus de temps que si j'avais eue les matériaux, c'est pas grave,* je suis partie de rien en plus, c'est ça mon truc, je suis content de faire des choses avec rien.

Ainsi, comme le montre Pierre, il devient alors avantageux que ces activités prennent plus de temps à tisser.

Puisque l'individu se crée à travers l'aménagement de son temps, même les individus qui sont sévèrement limités dans les accessoires mis à leur disposition vont tenter de recréer les conditions qui leur permettront de s'épanouir. Avec les moyens du bord, les détenus vont tenter de se réapproprier leur temps puisque, tel que le démontrent Pierre et Mark, nul ne peut anéantir le besoin de créer et de se créer, peu importe le niveau de restrictions qui est imposé:

Ils m'enlèveraient jamais mon art, parce qu'il y a toujours un crayon pis un papier en quelque part, tsé, j'me débrouillerais. Comme au provincial, quand j'attendais mon procès, j'avais des Prismacolors. (Mark)

Tu fermes les yeux et tu vois un truc que tu dois fabriquer. Puis quand t'as pas la possibilité de le faire, ça te fait mal. Moi je vivais de ça, c'était mon outil, puis plus qu'un métier, c'était une passion, c'était vraiment une manière de me réaliser. Donc au bout d'un moment, même [au provincial], j'ai trouvé moyen, tu sais, je démontais des rasoirs, j'ai commencé à me fabriquer des matériaux, je prenais des morceaux de papier, je les collais avec de la pâte à dent les uns sur les autres. Puis je passais des heures et des heures à coller des feuilles ensemble les unes sur les autres, puis quand ça devenait assez épais ben je commençais à tailler dedans, avec mes petites lames de rasoir. (Pierre)

Si certaines de ces formes d'évitement de la lourdeur du temps carcéral seront préconisées par le SCC, d'autres seront considérées des infractions aux règles formelles de l'institution. En effet, quelques détenus seulement ont abordé le thème de la drogue comme moyen d'évasion, bien que leurs propos indiquent clairement que la drogue joue un rôle important dans leur quête de l'échappatoire: « C'est sûr que c'est le fun, c'est le fun parce que t'es plus là, c't'une évasion, c't'une façon [de s'] 'évader, c'est juste une clef d'évasion, c'est tout ». Par peur de nous révéler ou de confirmer leur participation dans des activités illicites, activités qui, rappelons-le, pourraient coûter à ces détenus un transfert d'établissement, leur emploi en milieu carcéral, des sorties avec escorte, une libération conditionnelle, ou même leur retour en milieu libre, certains détenus ont évité ce sujet, l'ont abordé de manière voilée³¹ ou encore, s'y sont référé en parlant du passé. Un détenu, qui dit avoir arrêté sa consommation de drogues depuis quelque temps, affirme que la drogue allégeait le temps en détention, mais « pas pour les bonnes raison », « parce qu'on se gelait, parce qu'on se défonçait ». Ce même sujet révèle éloquemment à quel point la consommation de drogues peut faire oublier aux détenus le passage du temps:

Est-ce que ça fait passer le temps? Oui, des fois, sincèrement... (...) quand à partir de 2 heures de l'après-midi, tu es (...) saoul, ivre-mort, que tu te fous de ta montre. (...) Mais c'est vrai que la drogue au fond ça te fait passer du temps, là. Quand t'es gelé tu vois pas le temps, tu vois pas ta journée passer. T'arrives même à rire...

Résolument, certains détenus perçoivent la consommation de drogues comme étant indispensable en milieu carcéral: « Ça fait relaxer. C'est ce temps là que le stress disparaît totalement (...). Pis j'suis calme pis... tout est beau tsé. (...) ça prend quelque chose. C'est

³¹ Lors de nos premiers entretiens, les sujets de recherche faisaient preuve de beaucoup de malaise à aborder le thème de la drogue lorsque nous enregistrions les discussions. Afin de comprendre l'importance des drogues en prison, nous avons par la suite insisté de façon importante sur le fait que les détenus pouvaient à tout moment arrêter l'enregistreuse s'ils désiraient partager avec nous des expériences incriminantes. Pour un détenu en particulier qui ne désirait pas arrêter l'enregistreuse, nous avons cru bon d'utiliser signes de la main afin d'imiter l'action de fumer un joint.

sûr que ça prend quelque chose ». Bref, bien que nous ayons relativement peu de citations pour le démontrer, il semblerait que la drogue permette à plusieurs de nos sujets de recherche de s'échapper temporairement du temps carcéral³².

Avec tant d'activités échappatoires à la disposition des détenus, ne sont-ils pas en mesure de s' « évader » assez aisément du carcan carcéral? Simon nous rappelle tout de même : « C'est pas évident. (...) Quand que t'es couché dans ta cellule pis tu veux essayer de t'évader mentalement ben tu vois toujours un mur de ciment ou une porte de métal. C'est dur... ». Il affirmera plus tard durant l'entretien: « Que c'est que tu veux faire en prison? Quand même que tu t'entraînerais, quand même que tu ferais n'importe quoi là, t'es encore en prison ».

En résumé, malgré le fait que les détenus n'avaient accès qu'à des activités limitées et que l'institution carcérale limite leur possibilité de participer à des activités gratifiantes, il n'en demeure pas moins que *certain*s choix s'offrent à eux et leur permettent d'aménager leur temps de telle sorte qu'il passera plus rapidement. Puisque l'évasion physique des milieux carcéraux n'est guère possible ou réaliste, les détenus doivent apprivoiser d'autres façons de s'échapper afin de « faire leur temps ». Dans leur quête de l'échappatoire, les détenus s'adonnent à certaines activités qui permettent d'oublier temporairement le temps monotone et répétitif des milieux carcéraux. De cette façon, les détenus parviennent à *tromper* le temps.

D) Se donner du bon temps

Une autre manière par laquelle les détenus parviennent à *dérouter* le temps est de se « donner du bon temps », c'est-à-dire, en s'impliquant dans des activités qui leur apportent

³² Il faudrait noter que sept des douze détenus ont indiqué directement ou indirectement qu'ils consommaient de manière assez substantielle des drogues soit à l'extérieur soit à l'intérieur de la prison.

une gratification, ou encore, en créant des moments de plaisir avec d'autres détenus. Puisque ces moments n'ont pas été explicitement identifiés par les sujets de recherche comme des activités qui leur procurent un échappatoire, nous avons jugé préférable de les présenter ceux-ci dans une nouvelle section.

Les entretiens ont révélé que lorsque les détenus se sentent valorisés, le temps semble s'écouler plus rapidement. De ce fait, l'on peut dire que subvenir au besoin de participer à la vie pénitentiaire de façon utile et constructive permet d'accélérer le temps en détention. C'est ce que rapporte Pierre qui nous décrit son implication dans l'organisation des sports: « C'est un truc qu'on a appris aux alcooliques anonymes, si ça va pas bien pour toi, tends-toi vers les autres, implique-toi, puis tu vas voir la journée va passer, tu vas éviter les problèmes » (Pierre). Puis, à un autre moment, ce même détenu réitère l'importance du sentiment d'utilité dans le quotidien carcéral:

Qu'est-ce qui te fait sembler le temps passer vite? Quand tu penses pas, quand t'agis, quand tu es impliqué. Moi je fais plein de choses pour des gens ici, ça te donne de la valeur, tu sais, ça m'aide. J'allais à un cours de psychologie, j'ai fait ça pendant 6 mois, puis (...) je voyais, quand le cours durait trois heures puis que j'avais compris au bout d'une demi-heure j'essaye de regarder les gars qui ramaient et puis j'allais les aider. J'ai passé beaucoup de temps à faire ça (...). J'allais dans les cellules des gars les aider à faire leurs devoirs, leur expliquer les mots, etcetera, puis j'sais qu'il y a plein de gars ils en sont encore super reconnaissants parce qu'ils avaient honte de ne pas comprendre. Là le temps il passe vite (...) quand tu t'impliques avec les gars. (Pierre)

Tout comme Pierre, Mathieu a exprimé à la fois le désir de contribuer à la vie sociale du milieu carcéral à travers une assistance académique aux détenus et la satisfaction que cette implication lui a apporté. Le temps passe alors non seulement plus rapidement, mais aussi plus agréablement:

Ils ont formé un groupe de cours académiques. Fait que là moi, étant donné que j'ai mon diplôme d'études secondaires (...), ils m'ont permis d'aider ceux qui avaient plus de misère en français, je m'occupais du groupe d'alphabétisation. J'aimais ça! J'aidais à ceux qui savaient pas lire, qui savaient pas écrire. Fait que ça j'ai aimé ça, ça occupait mon temps puis dans un sens, ça améliorait mon temps en prison (...),

mon temps il était plus agréable. Puis là ben, j'étais impliqué dans tout, tu sais, j'tais connu dans toute la prison, j'tais comme un des plus anciens (...). T'sais veux veux pas, c'était le fun (...). Le fait d'être en prison, c'était pas le fun, mais la certaine reconnaissance que j'avais en faisant ça, ça c'était agréable. (Mathieu)

La citation qui précède mise non seulement sur l'importance de l'implication en milieu carcéral mais aussi sur la valeur accordée à la reconnaissance des autres détenus, ce que souligne Pierre dans les propos qui suivent:

J'ai un super bon rapport avec tous les détenus, ils viennent là, je prends le temps de leur trouver des bouquins (...) puis les gars sont contents. (...) On plaisante, un bon rapport je te dis. Je me promène dans le couloir, tout le monde me dit bonjour, tout le monde me connaît. (Pierre)

Mais, faut-il le préciser, cette valorisation peut se faire tant par les pairs que par les autorités correctionnelles, tant au niveau social qu'au niveau de l'emploi. Plusieurs détenus nous ont annoncés lors des entretiens qu'ils occupaient des postes d'importance, de confiance, ou de responsabilité au sein de l'établissement:

Nous autres, les gars dans mon secteur, j'veux dire c'est des postes fonctionnels, c'est ce qui fait tourner le pen ben gros, un petit peu les postes de responsabilité. (Réjean)

Ma job, moi c't'un poste de confiance que j'ai, parce que j'travailles dans l'infirmerie. Dans l'infirmerie t'as des seringues. (Daniel)

Contrairement aux autres détenus rencontrés, Wilfrid semble tirer sa valorisation presque uniquement du personnel carcéral. Nous avons été étonnés de voir à quel point la majorité des expériences relatées par ce sujet avaient trait au personnel plutôt qu'aux détenus. En l'espace d'une heure et quart, Wilfrid nous a parlé de secrétaires, de trois psychologues, de quatre gardiens, d'un docteur, de deux infirmières, d'un criminologue, d'un agent de libération conditionnelle et de quelques autres employés du Service Correctionnel. Si le temps passe rapidement pour Wilfrid c'est bien parce qu'il a la chance de discuter avec les professionnels du milieu et parce qu'il se sent valorisé par eux:

J'arrive, j'suis heureux de venir travailler en plus de ça, ça me plaît, tsé. J'arrive ici, j'ai des patrons (les CX), ça a le sourire, non mais c'est vrai ça a l'sourire, t'as les secrétaires... elles sont souriantes, « bonjour ». J'dis bonjour à tout le monde fait que comment tu veux que j'puisse pas avoir une certaine reconnaissance de cette gentillesse là face à ces gens là. (...) Même cet hiver j'ai eu une surprise, (...) j'fais le ménage comme ça pis les tapis ils débordaient d'eau. Y a rien pour enlever c't'eau là. Fait que j'dis au gardien, j'ai dit « écoutes là, faut faire quelque chose, faut sortir les tapis », j'dis « trouvez-moi un officier qui vienne avec moi dehors ». « Ah! », y dit, « j'ai pas d'officier à te donner ». Il dit « va-t-en dehors ». Je dis « voyons ! »... C'est ça que j'ai fait, j'ai secoué les tapis, j'suis rentré. Il l'aurait pas fait avec un autre. (Wilfrid)

Bref, comme les citations le démontrent, la réalisation d'activités gratifiantes dans le vécu quotidien accélère le temps pour les détenus. Ceci n'est guère surprenant. Tout comme à l'extérieur, le temps passe rapidement lorsqu'on s'amuse. C'est donc lorsqu'ils réussissent, quoique momentanément, de se procurer du plaisir, de se divertir, voir même de rire, que les détenus arrivent à éviter l'emprise du temps:

Des moments où ça passe plus vite c'est des moments où tu fais du fun, tu trouves quelqu'un, (...) pis vous blaguez, pis [vous] rigolez comme ça, on joue aux billards, pis (...) le temps il passe comme ça. (Jean-Baptiste)

On lâche notre fou, on décolle. On passe des moments de foleries, c'est des stupidités mais c't'une manière de lâcher la pression. Des fois on est crampé en deux, les autres y voient dans l'contrôle, ils doivent dire, ils sont fous ceux là, sont sur la drogue ou quoi? Mais on est ben straight, mais on est crampé en deux. (Denis)

En multipliant leurs moments de plaisir, les détenus adoucissent donc leur peine, ce qui leur procure, dans la mesure du possible, le sentiment d'un certain regain de contrôle sur leur temps. Moments rares au sein du quotidien carcéral, ces moments où les détenus se donnent du bon temps demeurent des périodes de *soulagement*. Encore leur faudra-t-il, en se retirant du quotidien carcéral, des périodes de *ressourcement*.

F) Se retirer : le temps des vacances et le temps d'arrêt

Nos entretiens ont révélé que le temps passe plus rapidement pour les détenus lorsque ceux-ci peuvent se *retirer* du monde carcéral, soit par l'entremise des roulottes, soit par la mise en isolement cellulaire (volontaire ou imposée).

Les roulottes³³ permettent aux détenus de se couper du monde carcéral afin de se ressourcer et de décompresser. C'est, pour certains, non seulement un temps de tranquillité mais aussi un temps *pour soi*. C'est pourquoi plusieurs détenus ont insisté sur l'importance des visites en roulottes en ce qui a trait à l'allègement du temps carcéral. Sauf pour Daniel, tous les détenus qui se sont exprimés au sujet des roulottes ont révélé que les visites offrent une rupture du quotidien qui est essentielle à leur bien-être.

Non seulement le temps aux roulottes passe-t-il rapidement, comme le précise Réjean, ce bonheur passager s'écoule *trop* rapidement : « Quand la visite est là ça passe beaucoup trop vite. Quand j'vas à la roulotte ça passe beaucoup trop vite ». Réjean évoque l'effet accordéon du temps en guise d'explication: « c'est pour dire que c'est le même rythme [qu'à l'extérieur]: les beaux moments passent trop vite, les moments pas agréables passent pas assez, c'est d'même icitte aussi ». Ces propos confirment la deuxième « loi » du temps de Fraisse, selon laquelle plus une activité est intéressante, plus elle paraît brève (1979: 69).

En revanche, l'attente des visites constitue une épreuve à surmonter tellement le temps semble long: « Ça passe plus lentement (...) quand j'attends une visite, quand j'attends un appel... j'ai hâte de parler à ma fille, ça fait une semaine que j'attends,

³³ Les roulottes permettent aux détenus d'avoir des rencontres privées en établissement avec « le conjoint, le conjoint de fait, les enfants, le père et la mère, les parents nourriciers, les frères et sœurs, les grands-parents » ou d'autres personnes avec qui ils ont des liens familiaux étroits » (à condition que ces individus ne soient pas eux-mêmes détenus) au maximum pendant 72 heures à chaque deux mois. Le but, selon le SCC est « d'encourager les délinquants à rétablir et à maintenir des liens avec leur famille et la collectivité, afin de faciliter leur réinsertion sociale et de réduire les effets négatifs de l'incarcération sur les relations familiales ». (Instructions permanentes, 700-12).

j'commence à trouver ça long » (Réjean). Quant à Mathieu, il précise que ce temps d'attente a été pour lui un agent stressant: « J'avais hâte là, pis j'tais stressé, pis là c'tais long, pis j'm'ennuyais, pis tsé... arghhhh! » (Mathieu).

Pour les détenus qui vivent une exclusion sociale plus prononcée et qui ont peu de contacts extérieurs, l'absence de visites aux roulottes semble faire passer le temps plus lentement. Ceci s'observe en particulier chez Donald, qui a su partager avec nous les sentiments de tristesse et de solitude qu'il éprouve depuis le décès de sa mère:

J'ai perdu ma mère. (...) Quand j'l'ai perdu, j'avais plus de confidente, tsé, j'ai perdu ma meilleure amie là. Fait que j'ai pas beaucoup de contacts normaux, c'est dur... Ça fait 10 mois qu'j'icitte, ça fait 10 mois que j'cherche (...) une amie pour correspondre avec là tsé. J'm'ennuie. Ça ça me ferait quelque chose de différent à faire si tu veux. [Je ne suis] même pas capable de trouver ça fait que pas de téléphones, pas de visites, j'vis ça... j'me renferme pas mal tsé. (Donald)

Les propos de Donald semblent témoigner des difficultés que peuvent éprouver les détenus qui n'ont pas la possibilité de se « couper » du milieu carcéral par l'entremise des roulottes.

Un sujet de recherche a souligné la ressemblance des roulottes en prison au temps des vacances à l'extérieur: « C'est quasiment comme une personne qui s'en va en vacances dehors, c'est le fun » (Serge). L'allusion de Serge au temps de vacances est non sans importance, puisqu'elle nous permet d'aborder certains points d'analyse. Elle rappelle que les visites aux roulottes procurent une occasion aux détenus de se ressourcer et de se décompresser afin de tenir « quelque temps », deux idées exprimées par Mathieu:

Si ça été créé c'tes roulottes là, c'est justement parce qu'il y avait un besoin, pis ça comblait quelque chose. Donc, ça ça va faire encore que ça te remonte pour passer à travers encore un certain temps, puis là t'en as une autre. Fait que j'crois que c'est des « boosts » pour aider les gens à justement réussir à passer à travers. (Mathieu)

C'est pour ça qui a des roulottes aussi, c'est là pour que tu décompresses. Parce qu'à moment donné là, tsé, t'es forcé dans un sens à vivre avec d'autres gars, puis le bruit... d'entendre leur musique que t'aime pas. (Mathieu)

Tout comme certains détenus ont mis en lumière la monotonie routinière de la prison par l'exemple de la nourriture, d'autres détenus ont exprimé l'allégresse occasionnée par les visites aux roulottes par cette même illustration. À travers une allocution à caractère quasi-poétique, Mathieu nous relate dans les moindres détails le menu de sa prochaine visite aux roulottes:

Mais j'ai hâte là, comme là j'm'en vas à la roulotte, pis j'ai commandé plein de fruits, des kiwis, des raisins, des avocats, des fraises, de la crème, des bleuets, j'ai fait une épicerie pour 175 piasses pour trois jours (...). J'ai acheté du cheez whiz, j'ai acheté des bagels, tomates... C'est ça qui fait que ton temps... c'est des choses qui fait que le temps il passe mieux, tu sais le fait de mieux manger (...). On dirait que t'oublies un peu. (...) C'est plus le fait de s'gâter, puis de s'faire plaisir, ça fait du bien, ça fait sortir de l'ordinaire, *ça fait que t'es plus en prison*. Comme là, j'vais manger de la fondue chinoise, (...) j'ai acheté un gâteau. (...) Tsé c'est comme, ça va faire du bien, de la vinaigrette à salade césar. (...) J'ai acheté du jus, j'ai acheté de l'orange crush. J'ai acheté toutes sortes d'affaires t'sais.... du jus de canneberges... des fois j'me dis c'est ben que trop, mais c'est pas grave, pis au pire j'en prendrais juste une bouchée de chaque juste pour dire que j'y goûte! Puis tsé j'ai acheté de la crème glacée Haagen Daaz au Bailey's... C'est spécial...

Mark nous a lui aussi offert une description alléchante de la nourriture qu'il a déjà dégustée aux roulottes:

Quand ça passe vite? À [la] roulotte... ah ya, ah ya, ça passe ben que trop vite là-dedans. On mange bien, trois jours, deux cent piasses de bouffe, ah ya scampi shrimp, sirloin, tenderloin, lobster, caesar salad, blackforest cake, j'me bourre de bonne bouffe juteuse.. des steaks d'un pouce... yummm!.. (...) j'vas à la roulotte toutes les six semaines, sans faute. (Mark)

Pourquoi les détenus s'attardent-ils sur une description des aliments commandés pour les visites aux roulottes? Tout comme la drabe répétition de la nourriture en milieu carcéral vient à représenter la monotonie du temps en milieu carcéral, la variété et la richesse des mets possibles durant les visites aux roulottes viennent mettre en relief l'exotisme des roulottes. C'est, en quelques mots, retrouver le plaisir de vivre. Dans ce sens, les roulottes semblent représenter l'antithèse de ce qui fait paraître le temps long en milieu carcéral.

D'abord puisqu'elles permettent aux détenus une certaine liberté d'action et une liberté de choix. Ensuite, parce qu'elles offrent aux détenus un moment temporaire de tranquillité avec les êtres qui leur sont chers: « Faut que j'm'évade de c'monde là. Pis mon père y est intéressant au bout à parler avec, ça fait changement. Oui... avoir une conversation normale avec quelqu'un » (Mark). Finalement, parce que les roulottes permettent aux détenus d'avoir du temps pour « soi », pour se gâter, comme le note Mathieu: « Comme là je vais à la roulotte la semaine prochaine (...) durant c'te semaine, on va prendre soin de moi. (...) Ça va me faire du bien, pis j'le sens, j'en ai besoin, t'sais de prendre du temps pour moi ». C'est donc pourquoi Mathieu se permet d'affirmer qu'aux roulottes, « *t'es plus en prison* ». Le temps passé aux roulottes - un temps autre, non-carcéral, un temps volé au temps cadre carcéral - un temps qui ressemble davantage au temps en milieu libre.

À l'inverse de Mathieu, un autre détenu prétend que ce sentiment de « ne plus être en prison » est une duperie:

La première fois qui m'ont envoyé en roulotte (...) j'tais dans roulotte mais j'savais en estie que j'tais en prison. À part ma femme, on dirait qu'elle le réalisait pas mais j'me dis, y viennent nous compter eux autres là. Ils vont venir nous compter 3 fois par jour, c'est la même affaire, c'est du rêve. Moi j'ai vendu du rêve dans la vie parce que j'vendais de la drogue, tsé quand j'tais dehors pis c'est sûr que j'vendais du rêve. Mais ça c'est du rêve de phony en estie. Mais je le sais moi j'vas continuer dans prison pis elle faut qu'elle parte au bout de trois jours, ben plus dur pour elle que pour moi. Moi j'sais que j'm'en retourne, c'est pas grave, eux autres ils prennent ça plus dur, c'est de ce côté là que j'ai de la misère un petit peu, ça me fait chier, tsé.

Simon dénonce le fait que plusieurs conjointes se laissent prendre au piège, ou se leurrent, à imaginer d'être à l'extérieur des murs de prison.

Tel que nous l'avons noté plus haut, à cet égard Daniel a une attitude contraire. Si les autres détenus ont clairement affirmé que le temps aux roulottes passe très rapidement, Daniel indique plutôt que lorsqu'il a accompagné sa femme aux roulottes, après 10 ans ferme d'incarcération, le temps s'est écoulé lentement:

J'vas peut-être te surprendre un peu là, ben peut-être parce que ça marche plus avec ma femme (...) on est en train de s'divorcer. Mais même au début, moi j't'assez là euh... écoutes ben j'pas fou non plus... j't'institutionnalisés, tu comprends? Tsé moé mes p'tites habitudes là, tsé ma p'tite routine na, na, na en prison là.... (...) Quand ils ont monté ma femme ça faisait dix ans, pis j'avais ma p'tite routine, tout le kit. (...) Les premières roulottes que j'ai eu moi j'trouvais ça long 3 jours, j'avais hâte de sortir de d'là. Au début, pas qu'j'trouvais ça dur mais j'trouvais ça long. J'trouvais ça long, j'trouvais ça long. J'(...)en [ai parlé] au psychologue, (...) elle a dit « ben c'est normal, écoutes-ben ça fait dix ans que t'as ta p'tite routine, tout le kit ». Mais normalement c'est supposé (...) passer vite. Tu comprends? (...) C'est weird pareil, c'est weird. Pis tsé normalement tu vas aux roulottes, t'en fait des jaloux là, tsé, tu t'en vas voir une femme. C'est sûr que j'me plaignais pas de t'ça devant l'monde. (...) Avant l'monde de l'extérieur j'tais pas capable, (...) j'tais mieux icitte, tsé, moi mon monde c'tait icitte avant. (Daniel)

Daniel cite lui-même sa « routine », ses « habitudes » comme éléments explicatifs. Encore une fois, les paroles de ce sujet de recherche montrent qu'en milieu carcéral, le temps laisse sa marque.

Le temps d'isolement, volontaire ou imposé, procure lui aussi aux détenus une période de ressourcement. Si l'exposition constante et non sollicitée de la vie en groupe demeure une des plus grandes plaintes des détenus face au milieu carcéral, le temps de solitude que peut offrir la cellule, en revanche, est un moment auquel les détenus attribuent beaucoup de valeur. Plusieurs des détenus rencontrés ont donc révélé qu'ils chérissent le temps de solitude que leur procure leur cellule puisqu'il en résulte calme et quiétude:

C'est tellement agréable d'avoir la *tranquillité* dans ta cellule. Pis quand t'en as un qui vient t'embêter, tu le r'gardes pis tu dis « tu prends la porte toi, ça presse ». Surtout quand tu connais le gars pis quel genre de gars qu'c'est, tu veux pas l'entendre. (Wilfrid)

Dans la mesure du possible, Wilfrid tente de se réfugier dans sa cellule et de garder ses distances des autres détenus puisque, selon ses dires, ils ne partageraient pas les mêmes intérêts que lui.

Ce qui nous a surpris toutefois, est de voir à quel point plusieurs détenus ont indiqué apprécier non seulement le temps d'isolement volontaire mais aussi les périodes

d'isolement disciplinaire. Outre Jean-Baptiste qui affirme que le temps en isolement cellulaire est fort ennuyeux: « Ben qu'est-ce tu fais [en isolement cellulaire]? Tu dors... tu t'ennuies... tu penses. À part ça... y a pas d'autres choses à faire ehn? », les autres détenus qui ont abordé ce thème ont affirmé que le temps d'isolement imposé, lorsqu'il est temporaire et espacé, est fort apprécié. C'est pourquoi Gaétan utilise le terme « cure de repos » afin de désigner les derniers mois qu'il a passé dans l'aire d'isolement:

C'tait une cure de repos. -*Une cure de repos!*- Pour moi, parce que j'suis tellement dégoûté, j'tais tellement écoeuré, t'sais j'suis plus capable d'écouter ça, tsé j'vais écouter une conversation de prison... comme mettons là j'te parle pis ça fait très longtemps que j'ai pas parlé de prison de même, j'fais plus ça. J'vas m'assir dans une salle commune, « te rappelles-tu de... oui pis si, pis ça », pis pffffff! j'suis parti, j'suis pas capable, fait que j'vas aller écouter un reportage dans ma cellule, j'vais aller lire. Les trips de prison plate, j'les connais toutes les histoires, je les ai toutes vécues, fuck you, moi ça me tente pas pantoute. (...) Un break de tout, de tout. Y a juste la trappe qui rouvre pis le cabaret qui rentre, pis c'est toute. Y rouvrent la porte, tu prends ta douche, c'est tout. (...) C't'un « break », (...) surtout que moi j't'en cellule double fait que t'as jamais d'intimité, t'es tout le temps... t'es obligé d'écouter, t'es obligé. Aussitôt que ta porte ouvre, même qu'elle est pas ouverte, y a quelqu'un là à côté de toé, fait que un mois là [dans le trou], tout est beau (Gaétan).

Les propos de Gaétan soulignent le manque d'intimité et de tranquillité auquel sont contraints les détenus, surtout lorsqu'ils sont en cellule à occupation double. Dans ce passage, Gaétan réitère aussi l'opinion de plusieurs des sujets de recherche rencontrés: les milieux de détention sont un lieu où les conversations stimulantes se font maigres. Vanter les exploits délictuels du passé, planifier les passes du futur, voici les discussions que nos sujets de recherche reprochent à leur confrères et dont ils apprécient le répit de temps à autre. Si Gaétan qualifie sa période à l'aile d'isolement comme étant une « cure de repos » c'est bel et bien puisque ce retrait de la population générale représente un *temps d'arrêt*, durant lequel il cesse d'être accablé par la présence des autres détenus. De la même façon, Simon révèle que durant l'isolement imposé, le temps peut s'accélérer puisqu'il protège les détenus des perturbations quotidiennes entraînées par les autres détenus:

Faire du dead lock³⁴ moi j'ai rien contre ça là. Une fois par semaine, ça me dérangerait pas pantoute. Ça fait passer le temps plus vite. Parce que t'es tout seul dans ta cellule, comme j'ai dit t'as la paix, t'es sûr qui y a pas personne qui va rentrer. Tandis que le restant de la journée, si elle est normale la journée, ben y en a tout le temps un qui vient t'achaler pour toutes sortes de christie d'affaires. Tu resterais surpris, mais « as-tu ci, y as-tu ça? ». C'est tannant tsé, ça tire du jus. (Simon)

[Le dead lock] ça fait passer le temps un peu plus vite (...) Y a peut-être ben que ça fait brailler, mais moi j'me dis quand tu fermes la porte là, si tu me menottes là ben christ c'parfait, j'suis tranquille pendant un bout, j'ai la paix. Parce que aussitôt que t'es de l'autre bord, tu te fais achaler avec toutes sortes de niaiseries, tsé. Y en a tout le temps un qui vient de poser une question stupide. (Simon)

Ces propos nécessitent quelques précisions. Certains détenus apprécient parfois le temps d'isolement, même si ce temps est imposé comme forme de mesure disciplinaire. Cela ne veut pas pour autant indiquer que nous devrions avoir plus fréquemment recours à cette forme de punition. De la même façon, les propos des détenus n'indiquent pas que la mise en isolation n'atteigne pas ses objectifs disciplinaires. Plutôt, le soulagement qu'apporte la mise en isolation est tributaire des conditions d'incarcération. Les détenus purgeant de longues sentences ont très peu de *temps d'arrêt*. Ils ne peuvent que rarement se retirer de la présence constante de dizaines, sinon de centaines, de détenus masculins.

Bref, tel que nous avons pu le constater dans cette troisième section d'analyse, le temps n'est pas un tout uniforme et monolithique qui s'écoule jour après jour, d'une année à l'autre, à la même vitesse. Puisque l'aménagement du temps influe sur la perception du temps, les détenus tentent de s'occuper afin d'*occulter* le temps, de meubler leur temps afin

³⁴ Le terme "dead lock" signifie un détenu confiné en cellule, d'habitude sous forme de mesure disciplinaire. Ce confinement peut être soit un isolement cellulaire individuel ou encore un isolement cellulaire de groupe. Selon les documents du SCC, l'isolement cellulaire individuel est "en vue de régler des conflits mineurs ou pour cause de conduite". L'isolement cellulaire de groupe, quant à lui, a lieu "dans une situation d'urgence, pour faciliter une fouille, pour assurer une surveillance efficace lorsque le nombre d'employés est insuffisant ou pour séparer temporairement des groupes de délinquants afin de résoudre des conflits mineurs ou pour cause de mauvaise conduite". Pour de plus amples distinctions entre diverses formes d'isolement au sein des institutions du SCC, voir le Rapport du Groupe (...) www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/taskforce/admsegf-16.shtml.

de le *tromper*. Bien que le travail demeure l'activité pivot à travers laquelle les détenus s'occupent, puisqu'il leur permet de s'acquitter de l'obligation de meubler plusieurs heures de la journée, les détenus demeurent toujours à la quête d'activités échappatoires qui leur permettront d'*oublier* qu'ils sont en milieu carcéral et, du fait même, permettront au temps de s'écouler plus rapidement. Finalement, certains moments forts rendent plus supportable l'incarcération en offrant l'occasion aux détenus de se donner du bon temps et de se retirer temporairement du monde carcéral.

CONCLUSION

CONCLUSION

« Les jours ils passent pas vite, les mois sont éternels, les années sont sans fin » (Pierre)

Tenter de « penser le temps » à travers le vécu de ceux qu'on punit par le temps et dont on restreint sévèrement l'aménagement du temps, voici ce que proposait la présente étude. Pour ce faire, nous avons posé la question de recherche suivante: « Comment les détenus perçoivent-ils et aménagent-ils le temps en milieu carcéral? ».

Notre recension des écrits a montré que le temps est une construction sociale, que notre manière de « penser le temps » est relative et historique. Notre société est « malade du temps » : c'est pourquoi nous cherchons toujours à gagner plus de temps. La deuxième section de notre recension des écrits a montré que depuis tous les temps, les milieux carcéraux ont tenté de ménager les détenus à travers l'organisation de leur temps. Finalement, nous avons montré que le temps en milieu carcéral diffère du temps tel qu'il est vécu par l'homme libre : il est un fardeau, c'est pourquoi les détenus tentent plutôt de le perdre.

Afin d'étudier notre objet d'étude, soit la perception et l'organisation du temps en milieu carcéral, et de répondre à notre questionnement du départ, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès de 12 détenus masculins purgeant de longues sentences dans des établissements fédéraux canadiens à sécurité médium et maximale. C'est donc à partir d'une recherche qualitative et inductive que nous avons abordé la thématique du temps et ce, chez ceux pour qui il pose particulièrement problème.

Trois thèmes principaux se sont dégagés des nos entretiens, thèmes que nous avons présentés dans notre chapitre d'analyse, soit *l'affrontement des détenus au temps qui s'étire*, bref, au « temps cadre » des milieux carcéraux, les stratégies internes qu'ils développent afin *de reconstruire le temps présent* et de composer avec la durée de leur

incarcération, ainsi que les manières par lesquelles ils aménagent leur temps afin d'*accélérer le temps qui s'impose*.

Si ces trois thèmes ont émané de nos entretiens c'est puisque le temps est en partie une dimension qu'on *ressent* et, comme l'avait noté Fraisse en 1967, dont on prend *conscience* lorsqu'il paraît court ou long. Plus nous sommes privés de choix, de matériaux pour meubler notre temps, plus le temps semble pénible et donc semble s'écouler lentement. Il n'est donc guère surprenant que les détenus aient clairement révélé qu'en général, le temps semble long en détention et que le temps semble s'écouler davantage lentement lorsque leurs activités sont restreintes. Ni surprenant que les détenus aient exprimé à la fois la nécessité de développer des mécanismes internes qui leur permettent de survivre le temps de leur sentence ainsi que le désir d'occuper, d'aménager, d'organiser leur temps afin qu'il puisse s'écouler plus rapidement.

Tel que nous l'avons présenté dans notre recension des écrits, le temps est un construit social, une construction humaine. Il s'ensuit donc qu'il n'existe pas de temps *a priori* mais plutôt des *rapports au temps* (Cunha, 1997). C'est le cas tant en milieu carcéral qu'en milieu libre. Il faut donc retenir qu'il y a plus d'une façon de « faire son temps », de vivre et de percevoir le temps en détention, d'organiser le temps, bref, d'être imprégné de la temporalité carcérale. Nos entretiens ont bel et bien montré que les milieux de détention ne produisent pas un rapport unique au temps mais bien des rapports multiples ou différents et que ceux-ci semblent, en partie du moins, liés au nombre d'années purgées en détention ou au niveau de l'institutionnalisation des détenus.

S'il n'y a pas un rapport unique au temps en milieu carcéral, on peut tout de même affirmer qu'il existe des rapports communs au temps ou des représentations communes du temps en milieu carcéral (Meisenhelder, 1985). C'est que, tel que nous l'avons déjà souligné à de nombreuses reprises, les détenus ont en général un rapport *problématique* au temps. Si le temps pose problème c'est d'abord parce que les détenus doivent affronter ce

que nous avons qualifié de « temps cadre » des milieux carcéraux : l'« encapsulation » du temps par rapport au temps des milieux libres (Molina, 1989 et Meisenhelder, 1985), l'« enrégimentation » de son temps par l'entremise de la routine monotone de l'institution (Rothman, 1971 et Foucault, 1975), puis la « négation ou restriction » de son libre aménagement du temps (Goffman, 1968, Foucault, 1975, Medlicott, 1999). Les détenus rencontrés en entretien ont illustré, dans un discours qui leur est propre, la présence de ce « temps cadre » et, de ce fait, ont confirmé les écrits recensés. L'analyse des entretiens a montré que la peine d'incarcération limite d'abord et avant tout le besoin réel chez les individus de passer le temps, de gérer leur temps et d'être maîtres de leur temps. Imposé en guise de punition, le « temps cadre » des milieux carcéraux est donc perçu par les détenus comme étant autre que le temps tel qu'il est vécu par l'homme libre : il est monotone, répétitif, immobile et figé, un temps en apparence long.

Toutefois, les longues sentences imposées aux détenus obligent ceux-ci non seulement à composer avec le « temps cadre » des milieux carcéraux, mais aussi à composer avec la durée de la sentence. Le temps d'incarcération, pour les détenus purgeant de longues sentences, n'est guère un court intermède dans leur vie. Les détenus peuvent-ils se « créer » à travers ce temps et lui « donner un sens » ?

Le temps est le capital dont chacun dispose, de manière égalitaire, à sa naissance, mais bien plus, il constitue aussi le capital *le plus précieux* mis à la disposition de l'être humain puisque celui-ci se crée dans le temps et se construit à travers son aménagement du temps (Kaelin, 1981; de Rosnay, 1981). Or, l'incarcération prive l'individu d'une partie de ce capital. Condamné à une peine privative de liberté, le détenu ne peut organiser son temps qu'à l'intérieur du cadre temporel de l'institution carcérale et seulement à partir des activités qui sont proposées, acceptées ou tolérées par les autorités carcérales. Puisque le détenu est *dépossédé* de son libre aménagement du temps, il est aussi privé d'un temps *significatif*. À partir des écrits recensés, nous avons stipulé que le temps en milieu carcéral

est non pas créateur mais *destructeur* puisque « perdu » (Cohen et Taylor, 1972), « du temps à porter au compte des pertes » (Goffman, 1961), « [non-porteur] de sens » (Hulsman, 1982). Toutefois, notre analyse a révélé qu'on ne peut guère prendre pour acquis que les détenus vont percevoir leur temps d'incarcération comme une perte de temps. Au contraire, les sujets de recherche ont montré qu'afin de survivre sur le long terme, ils *doivent* attribuer un sens à leur incarcération. Les détenus tentent donc de *rationaliser* leur incarcération puis de *rentabiliser* leur temps, de le transformer en « temps pour soi » et de « tirer profit » de ce temps. Notre recherche a montré qu'ils doivent avoir le *sentiment* de se « créer dans le temps » puisqu'il serait trop pénible pour eux de *percevoir* leur temps d'incarcération comme une « perte ».

Il est certes important pour les détenus de rationaliser et de rentabiliser le temps de leur incarcération et d'y donner un sens, bien que le quotidien carcéral exige aussi qu'ils occupent leur temps afin de rendre le présent plus supportable. Les détenus *doivent* occuper leur temps puisque le temps non-meublé est une torture - parce qu'un temps non-meublé apparaît plus long tout comme une pièce non-meublée paraît plus grande. Pour les détenus, dépouillés de leur capacité de meubler le temps à leur guise et en état de limitation sévère de choix, les activités de loisirs et le travail constituent les matériaux leur permettant de supporter l'incarcération. Ainsi, à l'intérieur des balises mêmes de l'institution carcérale, les détenus apprennent à s'occuper afin de « tuer » le temps, de « passer » le temps, de « tromper » le temps ou encore, d'éviter son emprise. Contrairement aux résultats obtenus par Taylor et Cohen, qui notent explicitement que le travail n'est pas un moyen efficace de passer le temps puisqu'il est d'une monotonie écrasante (1972 :111), notre recherche a plutôt montré que le travail en milieu carcéral, même désœuvrant, peu stimulant et répétitif, même lorsqu'il ne rapporte pas les gratifications sociales et financières qui accompagnent le travail en milieu libre, s'avère un levier efficace contre l'étendue du temps. En effet, c'est l'activité à laquelle tous les détenus rencontrés en entretien donnent

préséance dans leur aménagement du temps, surtout parce qu'elle leur permet de s'acquitter de l'obligation de meubler plusieurs heures de la journée. Le temps de travail permet de *tuer* le temps en milieu carcéral, puisqu'il constitue un *passe-temps*.

Les détenus *gèrent* donc leur temps afin qu'il passe plus rapidement en utilisant des activités de l'homme libre. Temps de loisirs et temps de travail en milieu carcéral se rapprochent-ils de ces deux « temps » en milieu libre ? L'analyse des entretiens effectués auprès des détenus purgeant de longues sentences montre qu'il n'y a pas de *différence qualitative* claire entre « temps de travail » et « temps de loisirs » en milieu carcéral. Selon Cunha (1997), c'est parce qu'il s'insèrent dans une même logique punitive que la différence qualitative qui les distingue en milieu libre s'atténue en milieu carcéral (1997 :62), ce que confirme Simon lorsqu'il déclare : « Moi j'associe pas le temps de loisir à la prison. La prison j'associe ça à des clôtures pis des zones limitées ». Nous pouvons donc en conclure que si les loisirs et le travail permettent d'épuiser en partie cette chose gênante en milieu carcéral qu'est le temps, le manque de relief entre ces deux activités contribue à créer un temps routinier et monotone.

Nous avons parlé de temps, parlons maintenant de *privations* puisque c'est là où le tout se réunit. Tout au long des entretiens, alors que nous demandions aux détenus de nous décrire leur perception et leur aménagement du temps, les sujets de recherche abordaient spontanément les restrictions auxquelles ils étaient contraints, au jour le jour, en milieu carcéral.

Ainsi, nous pouvons stipuler que la vraie torture, en milieu carcéral, constitue *l'absence de choix* ou la *privation de la liberté* de choisir. C'est dans ce sens qu'on peut affirmer que le temps est le fond « torturant » à travers lequel la machine pénale s'écrase sur l'individu incarcéré : l'emprisonnement attaque et limite les individus dans leur capacité de meubler leur temps en limitant leurs choix.

Certes, les individus qu'on incarcère n'avaient peut-être pas tous un aménagement du temps typique ou, devrait-on dire, souhaitable en milieu libre. Dans les pénitenciers canadiens, on retrouve fréquemment des individus sous-scolarisés, des chômeurs et des utilisateurs de drogues. Leurs rapports au temps en milieu libre auraient pu différer de ceux qu'entretiennent les lecteurs de la présente recherche. Toutefois, tout comme le commun des mortels, ils avaient la *liberté d'aménager leur temps à leur guise*. Libres, diriez-vous, alors que tant d'obligations contraignent notre aménagement du temps en « milieu libre »? Contraintes économiques, contraintes familiales, contraintes du travail et des études, pour n'en nommer que quelques-unes, qui limitent certes l'organisation de notre vie et de notre temps, leur *donnent aussi un sens*.

En milieu libre, nous avons des *choix limités* mais une *liberté de choisir*. Libres « d'aller faire un petit tour dans la nature, d'aller prendre des petites marches dans les parcs publics » (Réjean), libres de « prendre [quelqu'un] dans ses bras, [de] lui parler doucement dans l'oreille, [de] lui dire des choses gentilles », libres de « côtoyer (...) des grands-papas, des grands-mamans, des femmes, (...) des enfants » (Réjean), libres parfois même de « se faire plaisir, [de] se gâter » (Mathieu). Libres, pour reprendre les paroles de Pierre, de vivre des moments qui nous font « sentir vivants » et « qui rendent notre vie pleine », bien que la forme exacte que prennent ces moments soit intime à chacun. Nous pouvons certes aménager notre temps en regardant la télévision, tout comme le faisait Réjean, tout comme il le fait toujours en milieu carcéral : mais en milieu libre, nous avons la *liberté* de l'aménager comme tel.

Bref, si la peine privative de liberté est « moins immédiatement physique » (Foucault, 1975 :13) que les supplices physiques qu'elle remplace, elle est une punition non moins réelle et non moins torturante pour les individus qu'elle incarcère. En punissant d'une manière plus diffuse et plus subtile, l'institution carcérale atteint l'individu dans ses plus intimes compositions qu'est le temps et le besoin d'aménager librement son temps.

Mais aussi, en devenant « la part la plus cachée du processus pénal » (Foucault, 1975 :15), hors de la vue du public, elle facilite une fausse représentation du « temps des détenus » chez l'individu libre.

Nous espérons avoir réussi à démontrer que l'essence de la torture en milieu carcéral est la privation de la liberté de choisir et, du fait même, la restriction dans l'aménagement du temps des détenus. Nous espérons aussi avoir contribué au savoir criminologique en analysant la thématique du temps en milieu carcéral non pas en terme du passé, du présent et du futur, comme certains chercheurs avant nous, mais à partir de la perception du rythme d'écoulement du temps. Bref, selon que le temps semble long ou qu'il semble court pour les détenus.

Cette recherche a des implications non seulement théoriques mais aussi pratiques, que nous voulons ici souligner. Les détenus rencontrés en entretien ont clairement indiqué que le temps passé en établissement sous juridiction provinciale, faute du manque d'activités à travers lesquelles ils pourraient s'occuper, est le temps le plus pénible de leur incarcération. Bien que nous ne soyons certes pas la première chercheuse à dénoncer le manque d'activités au sein des institutions de détention provinciales, nos résultats réitérent clairement la nécessité d'investir des ressources dans ces établissements afin de permettre aux détenus de mieux vivre leur incarcération. De la même façon, notre analyse a montré que certaines activités, à l'intérieur même des balises institutionnelles, permettent de soulager quelque peu les détenus du fardeau que représente le temps: soit le travail, les études, la lecture, les activités sportives, les passe-temps et les roulottes. Il est donc important que le Service Correctionnel du Canada résiste aux pressions qu'exercent certains groupes de victimes en réclamant un « durcissement » du temps d'incarcération et en dénonçant la présence d'activités de loisir en milieu carcéral. Notre recherche semble plutôt confirmer la valeur de certains programmes déjà présents, qu'il ne faudrait pas retirer aux détenus. Nos résultats confirment aussi qu'il demeure primordial de maintenir le

programme de visites familiales en milieu carcéral, puisque les roulettes permettent aux détenus de se ressourcer et de décompresser. Nous croyons toutefois que le SCC devrait davantage chercher à mettre en place diverses instances qui pourraient procurer aux détenus des occasions de se retirer temporairement de la vie en groupe, bref, qui pourraient leur procurer divers temps d'arrêt et de solitude.

Puisque cette étude n'a pas la prétention d'épuiser la question du rapport entre le temps et la peine privative de liberté, nous ne pourrions conclure cette étude sans proposer des pistes futures de recherche. En effet, puisque notre échantillon était d'une taille limitée, nous croyons qu'il serait fort intéressant d'élargir cette recherche en rencontrant un plus large bassin de détenus, afin d'étudier la perception et l'organisation du temps chez les détenus purgeant de longues sentences à divers moments de leur cursus carcéral. Ou encore, il pourrait être intéressant de comparer la perception et l'organisation du temps des détenus purgeant de longues sentences à celles de diverses populations qui sont « restreintes » dans leurs activités, à divers degrés et de différentes façons, telles que les personnes du « quatrième âge », les chômeurs ou les personnes qui ont des limitations physiques.

Nous voulons maintenant prendre l'occasion de présenter un questionnaire qui a émané de nos entretiens et qui mériterait d'être étudié dans le cadre d'une recherche ultérieure: Le sentiment de remords affecte-il la perception du temps? Le traitement de nos données a fait ressortir un certain lien entre les délits commis par les détenus et leur perception du temps, bien que nous n'ayons pas traité de ce sujet dans notre analyse par manque de données. Les entretiens que nous avons effectués ont certainement montré que les détenus incarcérés dans le pavillon des longues sentences vivaient plus difficilement leur temps d'incarcération que les autres détenus rencontrés en entretien. Et, bien que nous ayons clairement précisé à chaque détenu au début des entretiens que nous voulions discuter uniquement de leur perception et de leur organisation du temps en milieu carcéral

et non des événements qui ont mené à leur incarcération, les sujets de recherche incarcérés dans le pavillon des longues sentences ont évoqué leur crime au passage. Certains, soulignant les sentiments de remords qu'ils éprouvaient. Il n'est guère surprenant que ces détenus aient abordé le sujet de leur délit puisque l'« incident » ou la « tragédie », termes employés par les détenus, est indissociable du temps d'incarcération. Il est « cimenté » dans leur temps d'incarcération. Il semblerait que pour les détenus qui éprouvent de vives émotions de remords, l'incarcération représente une double peine, à la fois juridique et émotionnelle. En effet, ces détenus doivent composer non seulement avec le temps de la sentence qui est imposée en guise de punition par un juge, mais ils doivent aussi faire le deuil d'une personne qui leur est chère. Pour ces sujets de recherche, qui passent beaucoup de temps à revivre ou vivre avec le crime qu'ils ont commis, les sentiments de remords éprouvés semblent se conjuguer à d'autres éléments pour faire sembler le temps plus long. À cet effet, il importe de rappeler les paroles de Pierre, citées en début d'analyse: « Qu'est-ce qui te fait sembler le temps long? Quand tu penses à ce que tu as fait à la personne que tu as tuée... tu revois son visage, tu te rappelles les souvenirs avec cette personne. Le temps... » (Pierre). Le temps en milieu carcéral serait-il un terreau fertile pour les sentiments de remords ? Nous croyons que ces quelques lignes suggèrent une piste de recherche que nous aurions tout intérêt à développer, celui des liens entre la perception subjective du temps en milieu carcéral et le remords.

Tant que notre société s'acharnera à reproduire cette institution d'exclusion sociale qui punit au moyen du temps, par le temps et pour un certain temps, qui exproprie le temps de l'individu incarcéré, qui l'encapsule et qui l'enrégimente, puis qui limite sévèrement son aménagement du temps, le « temps » posera continuellement problème pour les détenus. Il sera « vécu » comme un temps qui est bien différent de la représentation que s'en fait la population générale, un temps qui est ni « doux », ni « facile », ni un temps de « loisirs ». Tant et aussi longtemps que nous maintenons ces milieux artificiels et anormaux, la

thématique du temps en milieu carcéral, en tant qu'objet d'étude, sera d'actualité pour le savoir criminologique.

BIBLIOGRAPHIE

- Adde, A. (1998). *Sur la nature du temps*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Ascher, E. (1981). Chronopoiésis. Dans J.-L. Ferrier (Sous la dir.) *Sur l'aménagement du temps* (pp. 109- 124). Paris: Bibliothèque Médiations.
- Baehre, R. (1977). Origins of the Penitentiary System in Upper Canada. *Ontario History*, 18(3), 185-207.
- Beaud, J.-P. (1992). L'Échantillonnage. Dans B. Gauthier (Sous la dir.) *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (pp. 195-225). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Brown, A. (1998). 'Doing Time': the extended present of the long-term prisoner. *Time & Society*, 7(1), 93-103.
- Canada (1938). *Commission royale d'enquête sur le système pénal du Canada* (président J. Archambault), Ottawa: Imprimeur du Roi.
- Canada (1956). *Comité institué pour faire enquête sur le système pénal du Canada* (président G. Fauteux), Ottawa: Imprimeur de la Reine.
- Canada (1969). *Justice pénale et correction : un lien à forger. Rapport du Comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle* (président R. Ouimet), Ottawa : Imprimeur de la Reine.
- Canada (1977). *Rapport à la Chambre: Régime d'institutions pénitenciaires du Canada* (président M. MacGuigan), Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services.
- Cellard, A. (2000). *Punir, enfermer et réformer au Canada, de la Nouvelle-France à nos jours* (Brochure historique No 60 ed.). Ottawa: La société historique du Canada.
- Chunn, D. E. (1981). Good Men Work Hard: Convict Labour in Kingston Penitentiary, 1835-1850. *Canadian Criminology Forum*, 4(1), 13-22.
- Clemmer, D. (1940). *The Prison Community*. New York: Rinehart and Co.
- Cohen, S., et Taylor, L. (1972). *Psychological Survival: The Experience of Long-Term Imprisonment* (2nd ed.). Middlesex: Penguin Books.
- Cunha, M. I. (1997). Le temps suspendu: Rythmes et durées dans une prison portugaise. *Terrain*(septembre), 59-68.
- Daunais, J.-P. (1992). L'entretien non directif. Dans B. Gauthier (Sous la dir.) *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (pp. 273-293). Québec: Presses de

l'Université de Québec.

de Rosnay, J. (1981). La valeur du temps. Dans J.-L. Ferrier (Sous la dir.) *Sur l'aménagement du temps* (pp. 53-67). Paris: Bibliothèque Médiations.

Dean, M. (1994). "A social structure of many souls": Moral regulation, government, and self-formation. *Canadian Journal of Sociology*, 19(2), 145-167.

Deslauriers, J.-P. (1982). *Guide de recherche qualitative*. Sherbrooke: Université de Sherbrooke, Département de géographie.

Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative: Guide pratique*. Montréal: MacGraw-Hill.

Deslauriers, J.-P. (1997). L'induction analytique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapierrière, R. Mayer, et A. Pires (Sous la dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 293-308). Montréal: Gaëtan Morin.

Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service Social*, 42(2), 7-27.

Dupuy, J.-P. (1981). Totalitarismes et négation du temps. Dans J.-L. Ferrier (Sous la dir.) *Sur l'aménagement du temps* (pp. 30-52). Paris: Bibliothèque Médiations.

Fitzgerald, M. (1977). *Prisoners in Revolt*. London: Penguin.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir: Naissance de la prison*. Paris: Éditions Gallimard.

Fraisse, P. (1967). *Psychologie du temps* (deuxième ed.). Paris: Presses universitaires de France.

Fraisse, P. (1979). Avoir trop ou pas assez de temps. Dans A. Reinberg, P. Fraisse, C. Leroy, H. Montagner, H. Pequignot, H. Poulizac, et G. Vermeil (Sous la dir.), *L'homme malade du temps* (pp. 63-75). Paris : Éditions Stock.

Garland, D. (1997). 'Governmentality' and the problem of crime: Foucault, criminology, sociology. *Theoretical Criminology*, 1(2), 173-214.

Ghiglione, R., et Matalon, B. (1978). *Les enquêtes sociologiques: théories et pratique*. Paris: Armand Colin.

Goffman, E. (1968). *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* (Lainé, Liliane et Lainé, Claude, Trans.). Paris: Les éditions de minuit.

Grossin, W. (1974). *Les temps de la vie quotidienne*. Paris: Mouton.

Gurvitch, G. (1963). *La vocation actuelle de la sociologie*. Paris: Presses universitaires de France.

- Hamel, J. (1983). Temps et société: Quelques éléments pour une construction théorique. *Loisir et Société*, 5(2), 259-278.
- Hannah-Moffat, K. (2001). *Punishment in Disguise: Penal Governance and Federal Imprisonment of Women in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Houle, G., et Hamel, J. (1983). Pour une sociologie du temps qui passe. *Loisir et Société*, 5(2), 279-294.
- Hulsman, L., et Bernat de Celis, J. (1982). *Peines perdues: Le système pénal en question*. Paris: Le Centurion.
- Ignatieff, M. (1978). *A Just Measure of Pain: The Penitentiary in the Industrial Revolution*. New York: Patheon Books.
- Kaelin, E.-J. (1981). Sauver sa part d'éternité. Dans J.-L. Ferrier (Ed.) *Sur l'aménagement du temps* (pp. 141-162). Paris: Bibliothèque Médiations.
- Laplane, J. (1989). *Prison et ordre social au Québec*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Laplane, J. (1991). Cent ans de prison: Les conditions et les "privilèges" des détenus hommes, femmes et enfants. *Criminologie*, 24(1), 11-32.
- Lengfelder, J., Slater, J., et Groves, D. (1992). Coping Strategies of Prison Inmates in Correctional Institutions. *International Review of Modern Sociology*, 22(Spring), 13-26.
- Lieberherr, F. (1983). L'entretien, un lieu sociologique. *Revue suisse sociologique*, 2, 391-406.
- Marchetti, A.-M. (2001). *Perpétuités: Le temps infini des longues peines*. Paris: Plon.
- McMaster, G. J. (2001). Time: A Convict's Perspective. *Journal of Prisoners on Prisons*, 11, 38-43.
- Medlicott, D. (1999). Surviving in the Time Machine: Suicidal prisoners and the pains of prison time. *Time & Society*, 8(2), 211-230.
- Meisenhelder, T. (1985). An Essay on Time and the Phenomenology of Imprisonment. *Deviant Behavior*, 6, 39-56.
- Mercenier, F. (1995). *Temps et enfermement: Récits de femmes*, thèse de maîtrise. Université d'Ottawa : Département de criminologie.
- Mercure, D. (1989). Les temporalités vécues dans les sociétés industrielles. Dans G. Pronovost et D. Mercure (Sous la dir.), *Temps et Société* Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16, 229-247.

Miller, G., et Dingwall, R. (Sous la dir.). (1997). *Context and Methods in Qualitative Research*. London: Sage Publications.

Molina, A. E. (1989). *L'enfermement*. Paris: Éditions Klincksieck.

Montandon, C. (1983). Problèmes éthiques de la recherche en sciences sociales: le cas d'une étude en milieu carcéral. *Revue suisse de sociologie*, 2, 215-234.

Muccheielli, A. (1991). *Context and Methods in Qualitative Research*. London: Sage Publications.

Piron, F., et Arsenault, D. (Sous la dir.). (1996). *Constructions sociales du temps*. Québec: Septentrion.

Pires, A. (1997a). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapierrière, R. Mayer, et A. Pires (Sous la dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-169). Montréal: Gaëtan Morin.

Pires, A. (1997b). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapierrière, R. Mayer, et A. Pires (Sous la dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 3-54). Montréal: Gaëtan Morin.

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapierrière, R. Mayer, et A. Pires (Sous la dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-209). Montréal: Gaëtan Morin.

Poupart, J., Rains, P., et Pires, A. (1983). Les méthodes qualitatives et la sociologie américaine. *Déviance et Société*, 7(1), 63-91.

Pourtois, J.-P., et Desmet, H. (1988). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Liege: Pierre Mardaga.

Pronovost, G. (1983). La structure et la signification des temps de loisir dans les temps de la vie quotidienne. *Loisir et Société*, 5(2), 363-386.

Pronovost, G. (1989a). The sociology of Time. *Current Sociology*, 37(3), 1-129.

Pronovost, G. (1989b). Les transformations des rapports entre le temps de travail et le temps libre. Dans G. Pronovost et D. Mercure (Sous la dir.), *Temps et Société* Québec: Institut québécois de recherche sur la culture.

Rothman, D. J. (1971). *The Discovery of the Asylum: Social Order and Disorder in the New Republic*. Boston: Little, Brown and Company.

Rothman, D. J. (1978). Doing Time: Days, Months and Years in the Criminal Justice System. *International Journal of Comparative Sociology*, 19(1-2), 130-138.

Sivadon, P., et Fernandez-Zoila, A. (1983). *Temps de travail, temps de vivre*. Bruxelles: Pierre Mardaga.

Sue, R. (1994). *Temps et ordre social: Sociologie des temps sociaux*. Paris: Presses Universitaires de France.

Taylor, C. J. (1979). The Kingston, Ontario Penitentiary and Moral Architecture. *Histoire Sociale/Social History*, 12(24), 385-408.

Tilley, S. A. (1998). Conducting Respectful Research: A Critique of Practice. *Canadian Journal of Education*, 23(3), 316-328.

Wheeler, S. (1961). Socialization in correctional communities. *American Sociological Review*(26).

Yonnet, P. (1999). *Travail, loisir: Temps libre et lien social*. Paris: Éditions Gallimard.

ANNEXES

Annexe 1 : GUIDE D'ENTREVUE

Consigne de départ:

Comme je te l'ai mentionné, je m'intéresse à connaître comment les gens perçoivent et organisent leur temps en prison.

BLOC 1: TEMPS AU DÉBUT DE L'INCARCÉRATION

Alors, si tu le veux bien, j'aimerais tout d'abord qu'on fasse un retour dans ton passé et que tu me racontes comment tu percevais et comment tu organisais ton temps au tout début de la période d'incarcération...

Tu es rentré au pénitencier à quel âge? Te souviens-tu de l'année? C'était quel jour de la semaine? C'était dans ce même établissement? As-tu eu des expériences à différents niveaux de sécurité?

Te rappelles-tu du premier jour/première semaine/ou même premier mois de ton incarcération? J'aimerais alors que tu me parles de comment tu percevais ou organisais ton temps au début de cette période d'incarcération...

(Reformulations)

Est-ce qu'à un certain moment tu as perçu un changement dans ta manière de percevoir ou d'organiser le temps?...

BLOC 2: TEMPS EN INCARCÉRATION MAINTENANT

En dernier lieu, j'aimerais que tu me racontes comment tu vis le temps présentement et comment tu fais pour organiser ton temps... est-ce qu'il y a eu d'autres changements?

(Reformulations)

Sous-consignes

... j'aimerais bien que tu me parles des ou de ta routine en prison....

... j'aimerais bien que tu partages avec moi des moments durant ton incarcération où le temps est passé plus rapidement... ou plus lentement...

...j'aimerais bien que tu me dises si tu marquais le temps d'une manière ou d'une autre en prison et si oui, comment....

...j'aimerais bien que tu me dises si le temps en prison est comme le temps à l'extérieur...

Et/ou d'autres sous-consignes au besoin...

Tu peux me dire tout ce qui te passe par la tête...

Il n'y a pas de bonne réponse...

Ce que je veux savoir c'est ce que tu penses et ce que tu as vécu...

Annexe 2 : QUESTIONNAIRE DE STANDARDISATION

No de l'entretien:	_____
Date:	_____
Pseudonyme:	_____

Âge:	_____
Scolarité:	_____
Statut civil:	_____
Nombre d'enfants:	_____
Profession:	_____
Milieu familial:	_____

Année de l'entrée dans un établissement fédéral:	_____
Durée de la sentence actuelle:	_____
Nombre d'années déjà purgées:	_____
Délits commis:	_____
Nombre d'années avant l'éligibilité à la libération:	_____
Niveaux de sécurité et/ou établissements:	_____

Annexe 3 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Par la présente, je confirme mon consentement à participer au projet de recherche suivant: **“Aménager son temps: Temps en milieu carcéral”**, dans le cadre de la maîtrise de Marie-Josée Frenette. L’objectif de la recherche est de comprendre comment on occupe son temps en-dedans.

Les justifications et les risques possibles de la recherche m’ont été expliqués. Ma participation est absolument volontaire et je peux y mettre fin en tout temps. Je suis conscient que ma participation à ce projet n’aura aucune répercussion sur les conditions ou la durée de ma peine et qu’aucune récompense ne me sera consentie. Je donne l’autorisation à la chercheuse :

d’enregistrer l’entretien:	oui	non
d’utiliser les informations recueillies en entrevue avec moi:	oui	non
de consulter mes dossiers:	oui	non
de discuter de mon cas avec les membres du personnel:	oui	non

L’anonymat est garanti: je ne serai identifié dans les retranscriptions que par un surnom fictif et aucune information permettant de m’identifier ne sera divulguée dans des publications futures. L’information que je partage restera strictement confidentielle.

Nom du participant (lettres moulées)

SED:

Signature: participant

Date:

Signature: chercheuse

Date:

Signature: représentant établissement

Date:

Pour tout renseignement ou toute plainte concernant la conduite éthique du projet de recherche je peux m'adresser au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, aux soins du Responsable de la déontologie en recherche, Pavillon Tabaret, pièce 302, (613) 562-5800 poste 1787.

Pour des renseignements additionnels, je peux communiquer avec le superviseur de la chercheure, M. André Cellard, au (613) 562-5800 poste 1792.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une que je peux garder.